

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 21^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 30 Octobre 1969.

SOMMAIRE

1. — Mises au point au sujet d'un vote (p. 3107).

MM Colette, Chauvet, Raynal, Briot, Dupont-Fauville, Bisson, Meunier, Charles Bignon, Bouchacourt, Glon, Marc Jacquet, Bricout, le président, Catry, Albert Bignon, Bousseau, Lebas, Delong, d'Ornano, Favre, Hamelin, Baudoin, Hubert Martin, Arnould, Mourot, Carpentier, Ilalbout.

Suspension et reprise de la séance (p. 3108).

Grussenmeyer, Bégué, Brocard, Cazenave, le président.

2. — Aménagement de l'ordre du jour (p. 3109).

3. — Loi de finances pour 1970 (p. 3109).

Suite de la discussion d'un projet de loi :

DEUXIÈME PARTIE

Services du Premier ministre : II. — Jeunesse, sports et loisirs.

M. Souchal, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

MM. Nilès, Mazeaud, Lavielle, Ollivro, Destremau, Madrelle, Rickert, Barrot, Jacson, Carpentier, Tiberi, Delorme, Fortuit, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Etat B :

Titre III. — Adoption des crédits.

Titre IV :

MM. Marie, Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Adoption des crédits du titre IV.

Etat C. — Titres V et VI. — Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Ordre du jour (p. 3131).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Collette.

M. Henri Collette. Monsieur le président, d'après le résultat affiché du scrutin intervenu ce matin sur l'amendement n° 25

après l'article 17, j'aurais voté « contre ». En fait, j'ai voté « pour » et ce d'autant que je suis signataire de cet amendement, qui avait été adopté par la commission des finances.

Sans doute, le dispositif de vote électronique était-il sérieusement détraqué, car vous allez être saisi, monsieur le président, d'un grand nombre d'autres demandes de rectification dans le même sens. (Sourires.)

M. Roger Souchal. C'était de la grippe !

M. le président. Je suis en effet saisi d'un certain nombre de demandes de mise au point au sujet de votes.

La parole est à M. Chauvet.

M. Augustin Chauvet. Monsieur le président, je me trouve exactement dans la même situation que M. Collette et je demande que mon vote soit rectifié en conséquence.

M. le président. La parole est à M. Raynal.

M. Pierre Raynal. Monsieur le président, je présente la même observation que mes deux prédécesseurs.

Je déclare avoir voulu voter pour l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Briot.

M. Louis Briot. Monsieur le président, j'ai constaté que j'avais été porté comme ayant voté contre l'amendement de M. Collette, alors que je suis pour l'adoption de cet amendement.

La machine est à ce point détraquée qu'une seconde délibération me paraît s'imposer. (Mouvements divers et rires.)

M. le président. La parole est à M. Dupont-Fauville.

M. Hubert Dupont-Fauville. Monsieur le président, au nom de mon collègue M. Chambon, absent cet après-midi, et en mon nom personnel, je présente la même observation que les collègues qui m'ont précédé.

M. le président. La parole est à M. Bisson.

M. Robert Bisson. Monsieur le président, lors du scrutin intervenu ce matin sur l'article 17 bis nouveau, tendant à fixer le taux de la taxe sur les corps gras alimentaires de façon à procurer une recette de 120 millions de francs affectée au budget annexe des prestations sociales agricoles, j'ai été porté comme ayant voté « contre », alors que mon intention était de voter « pour », et cela pour deux raisons : d'une part, j'ai voté cet article en commission des finances ; d'autre part, il est conforme aux vœux des agriculteurs de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

En conséquence, je vous demande, monsieur le président, de me donner acte de cette mise au point.

M. le président. La parole est à M. Meunier.

M. Lucien Meunier. Sans doute à la suite d'une erreur de la machine, j'ai été, moi aussi, porté comme ayant voté contre l'amendement n° 25 présenté par MM. Sabatier et Collette, au nom de la commission des finances.

Je vous prie, monsieur le président, de bien vouloir rectifier mon vote ou, à tout le moins, de me donner acte de ma déclaration.

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon.

M. Charles Bignon. Monsieur le président, à notre grande surprise, je tiens à préciser que la machine a également connu des ennuis de ce côté-ci de l'hémicycle. (Rires.)

J'ai été porté comme ayant voté contre l'amendement n° 25 présenté par la commission des finances après l'article 17. Je tiens à affirmer que j'ai voté « pour » et appuyé sur le bouton qui convient.

M. le président. La parole est à M. Bouchacourt.

M. Jacques Bouchacourt. Par suite d'une erreur extrêmement regrettable, j'ai été porté comme ayant voté contre l'amendement n° 25 de la commission des finances après l'article 17. Je déclare avoir voté « pour ».

Je formule la même remarque en ce qui concerne l'amendement de M. Poncelet à l'article 23.

Je vous serais très reconnaissant, monsieur le président, de bien vouloir m'en donner acte.

M. le président. La parole est à M. Glon.

M. André Glon. Comme mes collègues, j'ai été victime d'un mauvais fonctionnement de la machine. Dans le scrutin sur l'amendement n° 25, j'ai été porté comme ayant voté « contre ». Or j'ai voulu voter « pour », car il y va de l'intérêt non seulement de notre agriculture mais aussi de nos finances.

En ce qui concerne l'amendement n° 62 de M. Poncelet, je déclare également avoir désiré voter « pour » et non « contre », car une réforme des patentes est, en effet, indispensable.

M. le président. La parole est à M. Marc Jacquet, président du groupe de l'union des démocrates pour la République.

M. Marc Jacquet. J'ai le sentiment que la machine électronique n'a pas fonctionné dans un certain nombre de nos travées et je demande que l'on excuse les incidents qui en sont résultés.

M. le président. La parole est à M. Bricout.

M. Edmond Bricout. En raison de la défaillance de la machine je demanderai à M. le président et au bureau de voir si le dispositif électronique doit ou non continuer de fonctionner. (Applaudissements.)

M. le président. Monsieur Bricout, le président de cette séance ne manquera pas de tenir informé le président de notre Assemblée.

La parole est à M. Catry.

M. Benjamin Catry. Même réclamation, même observation et même demande de rectification de vote.

Ayant voté « pour », j'ai été porté, par erreur, comme ayant voté « contre ». Je vous demande de bien vouloir enregistrer cette rectification.

M. le président. La parole est à M. Albert Bignon.

M. Albert Bignon. Je suis victime de la même erreur. J'ai été porté comme ayant voté contre l'amendement n° 25 alors que j'entendais voter « pour ».

J'interviens également au nom de MM. Gransart et Dehen, députés du même département que moi, qui sollicitent la même rectification. Représentants d'une région laitière, il n'est pas concevable que nous ayons pu voter contre cet amendement.

Mes collègues MM. Xavier Deniau et Thoraille m'ont également demandé de préciser leur position sur ce point.

M. le président. La parole est à M. Bousseau.

M. Marcel Bousseau. En tant que rapporteur de la commission de la production et des échanges, je tiens à dire que j'ai été parmi les premiers à suggérer que la recette indiquée par notre ami M. Collette soit inscrite au budget.

Vous savez comme moi, mes chers collègues, qu'une différence de 45 millions a été constatée cette année dans le produit de la taxe en question. J'avais demandé que la recette de 120 millions prévue au budget de 1969 soit reconduite. Je n'ai donc pas pu voter contre l'amendement n° 25.

Je vous prie, monsieur le président, de bien vouloir rectifier mon vote. J'ajoute que M. Mauger et plusieurs autres de mes collègues m'ont chargé d'intervenir en leur nom. (Mouvements divers et rires.)

M. le président. La parole est à M. Lebas.

M. Bernard Lebas. Je fais la même remarque que mes collègues.

M. le président. La parole est à M. Delong.

M. Jacques Delong. Monsieur le président, j'ai été porté comme ayant voté contre l'amendement n° 25 présenté par MM. Sabatier et Collette au nom de la commission des finances, et tendant à taxer les corps gras alimentaires, en particulier la margarine. Je déclare avoir voté pour cette taxation et je demande que mon vote soit rectifié. Peut-être, est-ce le système de graissage de la machine qui est à incriminer. Sans doute, à la suite d'une erreur, a-t-elle été graissée à la margarine et non au beurre. (Exclamations et rires.)

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Si j'ai été porté comme n'ayant pas pris part au vote, c'est certainement parce que l'impulsion que j'ai donnée au bouton « pour » n'a pas été transmise. (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Favre.

M. Jean Favre. Pour les mêmes raisons, je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir rectifier mon vote.

M. le président. La parole est à M. Hamelin.

M. Jean Hamelin. Si j'étais dans l'armée, je dirais : « même punition, même motif ». (Rires.) Je vous demande de noter que j'ai été déclaré ayant voté « contre » alors que j'ai voté « pour ».

M. le président. La parole est à M. Baudouin.

M. Henri Baudouin. Monsieur le président, j'ai été porté comme ayant voté contre l'amendement n° 25 après l'article 17. Ayant voulu voter « pour », je vous demande de bien vouloir rectifier mon vote et m'en donner acte.

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin.

M. Hubert Martin. Malheureuse victime expiatoire supplémentaire, je déclare avoir voté pour l'amendement n° 25. (Rires.)

M. le président. La parole est à M. Arnould.

M. Léon Arnould. Je présente la même remarque que mon prédécesseur et je déclare avoir voté pour.

M. le président. La parole est à M. Mourot.

M. Jean-Paul Mourot. Ma remarque a exactement le même objet que celle formulée par les députés qui ont pris la parole avant moi.

M. le président. La parole est à M. Carpentier.

M. Georges Carpentier. J'ai la même observation à présenter à propos de l'article 23. J'ai été porté comme n'ayant pas pris part au vote. Or j'ai voté comme mes amis, c'est-à-dire contre cet article.

M. le président. La parole est à M. Halbout.

M. Emile Halbout. Monsieur le président, j'ai bien été porté comme ayant voté pour l'amendement en question ; je n'ai donc pas de rectification de vote à demander. (Exclamations et rires.)

Je tiens seulement à faire observer que, le règlement interdisant toute rectification de vote par la voie du *Journal officiel* — ce qui était possible jadis — le spectacle assez désagréable auquel nous venons d'assister risque de se reproduire en d'autres circonstances. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur de nombreux bancs.)

J'insiste donc pour que la conférence des présidents se saisisse de la question et examine de quelle manière les rectifications de vote pourraient intervenir hors séance, afin que nous ne perdions pas ainsi notre temps tout en conservant cependant le droit de procéder à de telles rectifications. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur Halbout, je prends acte de votre déclaration.

La parole est à M. Marc Jacquet, président du groupe de l'union des démocrates pour la République.

M. Marc Jacquet. Monsieur le président, je demande une suspension de séance.

M. le président. Il est d'usage de l'accorder à la demande d'un président de groupe.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures quinze minutes, est reprise à seize heures dix minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le président, je m'associe aux observations qui ont été déjà présentées par plusieurs de mes collègues et je déclare avoir voulu voter pour l'amendement n° 25.

M. le président. La parole est à M. Bégué.

M. Guy Bégué. Monsieur le président, dans le scrutin intervenu après l'article 17 sur l'amendement n° 25 de la commission des finances, j'ai été porté comme ayant voté contre cet amendement. Je signale que mon intention était de voter pour.

M. le président. La parole est à M. Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le président dans le même scrutin j'ai été porté comme ayant voté contre alors que mon intention était de voter pour.

M. le président. La parole est à M. Cazenave.

M. Franck Cazenave. Monsieur le président, il est fort possible que des erreurs matérielles se soient produites hier. J'ai d'ailleurs signalé à M. le président que les voyants lumineux étaient restés allumés pendant dix minutes.

M. le président. Mes chers collègues, la présidence vous a entendus. Vous le constatez.

Elle se permet toutefois de vous rappeler qu'aux termes de l'article 68 in fine de notre règlement « aucune rectification de vote n'est admise après la clôture du scrutin ».

En application du règlement, je ne peux donc que vous donner acte de vos déclarations.

Mais bien entendu, puisqu'un problème se pose, le bureau de l'Assemblée nationale en sera saisi.

Je rappelle, en outre, que notre règlement prévoit implicitement l'erreur matérielle. Car le Gouvernement ou un président de groupe peut demander une seconde délibération des projets ou propositions de loi en discussion. Il a paru bon au président de séance de vous le rappeler.

La parole est à M. Marc Jacquet.

M. Marc Jacquet. Vous avez tout à fait raison, monsieur le président.

Quoi qu'il en soit, la confusion a été trop grande pour que je ne demande pas, au nom de mon groupe, une seconde délibération sur l'amendement n° 25, dont l'adoption a introduit un article 17 bis.

M. le président. La présidence vous a entendu.

— 2 —

AMENAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'avec l'accord de M. le ministre des transports, l'examen du budget de la marine marchande, qui était prévu pour la séance de demain matin, commencera ce soir à vingt-deux heures.

Sur plusieurs bancs. Très bien ! Très bien !

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre (section II. — Jeunesse, sports et loisirs).

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 50 minutes ;

Commissions, 25 minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 1 heure ;

Républicains indépendants, 15 minutes ;

Socialiste, 20 minutes ;

Communiste, 15 minutes ;

Progrès et démocratie moderne, 15 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Souchal, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la jeunesse, les sports et les loisirs.

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, ce premier budget, comme ceux qui suivront, se ressent tout naturellement de la politique de redressement, mais aussi, s'agissant des budgets de dépenses, de la politique d'austérité suivie par le Gouvernement.

C'est ainsi que le montant global des crédits accordés au secrétariat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs s'élève à la somme de 1.067.465.730 francs contre 1.024.010.887 francs en 1969 — soit une légère augmentation de 4,24 p. 100.

Je dois cependant ajouter que, compte tenu du transfert du budget du ministère de l'éducation nationale à celui de votre secrétariat d'Etat, des 353 postes d'inspecteur de la jeunesse et des sports — ce qui représente un transfert de 19 millions de francs environ — votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, enregistre seulement une augmentation de quelque 2,5 p. 100.

C'est pourquoi vous avez dû, si je puis m'exprimer ainsi, vous livrer à une sorte de gymnastique entre les titres III et IV pour nous présenter un budget quelque peu ordonné.

Cette austérité se fait tout d'abord sentir sur les crédits d'équipement.

J'appelle votre attention, mes chers collègues, sur le fait que les autorisations de programmes sont en diminution de 67.268.000 francs puisqu'elles ne s'élèvent plus dans le budget qu'à 341.947.000 francs.

Je tiens aussi à signaler que figure au fonds d'action conjoncturelle en autorisations de programme, mais avec de très faibles crédits de paiement, une somme de 38.920.000 francs.

J'indique en outre qu'une part importante des crédits — environ le tiers — avait été bloquée au mois de septembre lors des mesures décidées par le Gouvernement.

Les crédits de paiement sont en diminution de 41.815.000 francs, leur montant global pour 1970 étant de 375 millions. Je sais qu'un effort important — et l'on pourra en discuter — a été accompli au cours des années précédentes. Mais, de toute évidence, l'année 1970 marque une rupture avec ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne s'agisse que d'une pause. Car il semble presque impossible de diriger le secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et même aux loisirs — puisque ce terme a été ajouté — avec les crédits dont vous disposez.

J'espère cependant qu'en ce qui concerne l'équipement, l'étude des coûts continuera à être faite par vos services. Un important effort a été accompli par la direction de l'équipement de votre secrétariat d'Etat, pour abaisser le coût des équipements sportifs réalisés en France, lesquels étaient beaucoup trop onéreux. La commission des finances l'a d'ailleurs reconnu.

D'autre part, vous avez lancé des concours qui doivent permettre de réaliser pour un million de francs environ une piscine couverte et chauffée comportant un bassin de vingt-cinq mètres et pour un prix voisin de deux millions une piscine améliorée, si j'ose dire, toujours couverte et comportant deux bassins, l'un de vingt-cinq mètres et l'autre — un bassin d'apprentissage — de douze mètres. Mais, renseignements pris, il semble que ces coûts puissent encore être abaissés.

Pour ce qui est des bassins portatifs, il m'est difficile de porter un jugement à leur égard : je n'en ai pas vu. Certains critiquent ces bassins de quatre-vingt-dix centimètres de profondeur qui, transportés de commune en commune, permettraient aux enfants d'apprendre à nager. Ils parlent de « bassins à roulettes ».

J'estime, pour ma part, que vous devez lancer cette opération. Ceux qui vous félicitent aujourd'hui seront sans doute heureux de vous féliciter demain, de même que ceux qui critiquaient hier les « mille clubs », sont aujourd'hui les premiers à reconnaître que l'opération s'est révélée excellente. Il n'est sans doute pas un membre de cette Assemblée qui ne fasse votre siège pour avoir de tels clubs dans sa circonscription.

Ma deuxième remarque est capitale. Elle a d'ailleurs l'approbation unanime de la commission des finances. Il importe au plus haut point que la réalisation d'équipements sportifs accompagne toute construction d'équipements scolaires. Il est, en effet, inadmissible de construire des groupes scolaires sans que l'aménagement de gymnases et de terrains de sport suive automatiquement. Ou alors ce n'est plus une politique de la jeunesse, ce n'est plus une politique des sports. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Guy Ducloné. Il faut payer ces installations !

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. On pourrait en discuter ; mais je ne veux pas engager de conversations particulières. Je me contenterai de vous citer les chiffres.

Entre 1960 et 1970, les crédits ont été multipliés par quatre ; c'est tout de même important. J'émets, certes, des critiques sur le budget qui nous est soumis. Il n'en reste pas moins que, depuis dix ans, de nombreux équipements ont été réalisés et qu'un nombre important de professeurs a été nommé. C'est une bonne base de départ, et nous partions bien bas en 1958. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la nouvelle République.)

M. Guy Ducloné. Qui paye ?

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. Qui paye ? Ceux qui votent le budget, à coup sûr, mais pas vous !

M. Maurice Nilès. Vous avez appris à nager !

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. On relève d'autre part — il faut le reconnaître — la marque d'une certaine austérité dans le fonctionnement. Mais auparavant, je veux revenir à l'exemple que j'ai déjà donné.

Le total des titres III et IV atteignait le montant de 172 millions 420.000 francs en 1960. Il est aujourd'hui de 692 millions 465.000 francs. Autrement dit, il a été multiplié par quatre.

Mais, pour le budget de cette année, les véritables mesures nouvelles nettes ne s'élèvent qu'à 14.397.624 francs. Car on ne saurait considérer comme des mesures nouvelles la prise en compte par votre département ministériel des 353 postes d'inspecteurs de la jeunesse et des sports et la revalorisation des rémunérations — le premier point pour 19.042.205 francs, le deuxième pour 48.550.860 francs.

Cependant, si je critique les crédits qui vous sont accordés, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais — une fois n'est pas coutume, surtout de ma part — vous adresser des félicitations, au nom de la majorité de la commission, laquelle a d'ailleurs adopté le projet de budget ; car vous nous avez, sur de nombreux points et malgré les restrictions de crédits, compris et entendus. (Applaudissements.)

Le premier point porte sur la pratique du sport et de l'éducation physique dans le secteur scolaire. Sur le problème du tiers temps, je laisserai la parole à mon collègue, M. Flornoy, qui en fut l'excellent avocat, car cette question relève plus de la compétence de sa commission que de la nôtre.

Le sport à l'école n'est pas une chose extrêmement coûteuse. Si, au cours des cinq prochaines années, il est possible de créer 2.000 postes de conseiller pédagogiques départementaux ou de circonscription, au lieu des 360 qui existent actuellement, on

pourra, avec l'aide du corps enseignant — qui semble réellement, d'après ce que je sais et que vous avez pu vous-même constater, vouloir jouer le jeu du sport à l'école — permettre aux élèves de l'enseignement primaire de pratiquer le plein air et le sport, les leur faire aimer, et éviter peut-être ainsi, lorsqu'ils accéderont à l'enseignement secondaire, qu'ils ne traînent dans les rues.

Il n'est pas besoin d'équipements extrêmement coûteux pour ce faire. Il suffit de disposer d'une forêt, voire d'un champ.

Les difficultés, vous les rencontrerez dans le secteur urbain, pour lequel vous devez prévoir des crédits importants de ramassage sportif. Nous nous refusons à tout transfert de charges sur le compte des collectivités locales. (Très bien, très bien ! sur divers bancs.)

Vous devez prévoir des crédits relativement importants pour le ramassage sportif, dans les communes rurales et, surtout, dans les communes urbaines, pour pouvoir, par exemple à Paris, amener les jeunes, disons au bois de Boulogne, ou, dans d'autres villes, sur des terrains situés en banlieue. C'est absolument indispensable.

Naturellement, toutes ces activités devront être regroupées sur des après-midi, afin d'éviter les pertes de temps.

J'insiste particulièrement sur cet aspect du problème.

Une telle action est possible. Elle pourrait être prévue dans votre budget, car elle est, en réalité, peu coûteuse.

M. Jacques Bouchacourt. Très bien !

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. Reconnaissons que, dans l'enseignement secondaire, en dépit de l'austérité, un effort est consenti. Il est certainement insuffisant, mais il est réel : 916 postes de professeurs et moniteurs d'éducation physique ont été créés, dont 299 au 1^{er} janvier et le reliquat, c'est-à-dire 617 postes, au 15 septembre. Ces créations favoriseront la pratique de l'éducation physique et du sport dans l'enseignement secondaire.

Je tiens également à vous remercier et à vous féliciter d'avoir obtenu les crédits nécessaires. Nous avions tous réclamé le plein emploi des installations. Vous désiriez obtenir, si je ne me trompe, une dizaine de millions de francs pour y parvenir ; vous avez obtenu 6 millions de francs pour les frais de transports, de location, de fonctionnement et d'entretien, dont le détail figure dans mon rapport écrit.

Cela dit, je me permets d'insister auprès de vous sur le point suivant : il devrait y avoir, à mon avis, plus de moniteurs de sport que de professeurs d'éducation physique, et ces moniteurs devraient être affectés aux centres d'entraînement — piscines, terrains, gymnases — et s'occuper des élèves en dehors des heures de classe et des heures qu'eux-mêmes doivent consacrer aux clubs.

Il n'est pas normal que les éducateurs sportifs cessent de travailler lorsque les enfants partent en vacances. Je le dis comme je le pense.

Il faudra trouver une équipe, et je pense surtout à des moniteurs. J'en ai rencontré un grand nombre ; ils sont prêts, comme cela existe déjà sous la forme du bénévolat dans les clubs, à enseigner à la jeunesse la pratique des sports dans le cadre des clubs. C'est en les affectant à cette tâche, où ils rendront autant de services qu'au collège, au lycée, au C. E. G., ou au C. E. S., que vous réussirez cette transformation des esprits.

D'autre part nous vous avons demandé une révision des subventions et, étant donné la gérontocratie de certaines fédérations ou associations, la transformation des subventions-pensions en subventions-incitations.

Je dois dire que vous êtes allé — mais peut-être y avez-vous été contraint par les services du ministère de l'économie et des finances — au-delà de ce que nous pensions, car nous constatons, au titre IV, une moins-value de 9.590.500 francs. Certes, je comprends fort bien que cette moins-value vous permettra de gager les quelques mesures nouvelles qui figurent au titre III.

Sur ce point, je voudrais qu'il fût bien entendu entre vous et nous que, si nous vous demandons de réexaminer ce problème des subventions, de n'attribuer celles-ci, dans le secteur socio-éducatif comme dans le secteur sportif, qu'après un contrôle et en vertu des services rendus — à cet égard, nous sommes sans doute d'accord — il faudrait cependant éviter de les diminuer d'une somme aussi considérable que celle de un milliard d'anciens francs. Par exemple, le chapitre 43-52, relatif à l'éducation populaire, comporte une diminution de 6,5 millions de francs.

Lors de votre récente conférence de presse, vous avez souligné que, dans certaines maisons de jeunes, un adolescent coûtait 1.300 francs, alors que, pour un « mille clubs », la subvention globale, pour tous les enfants, était de 500 francs. Mais vous vous expliquerez certainement sur ce point tout à l'heure.

Vous avez eu quelques difficultés avec la fédération. Vous avez voulu imposer un plan de financement et une régionalisation. Vous n'avez pas été très bien compris au début, mais il semble que les difficultés s'estompent maintenant. D'ailleurs,

le nombre des fédérations régionales de maisons de jeunes s'est encore accru de deux unités depuis quinze jours.

Tout de même, la ponction que subit le titre IV est, à mon sens, beaucoup trop forte pour que vous puissiez mener une politique normale, une politique d'incitation, une politique d'aide aux fédérations ou aux associations qui accueillent les jeunes.

Je vous demande surtout — car, sur ce point, des craintes s'étant manifestées, je suis obligé de m'en faire l'écho — de ne pas essayer d'engager trop d'actions directes en ce domaine. Accordez des subventions, certes, mais maintenez le bénévolat, que ce soit sur le plan du sport ou sur celui de l'éducation populaire, car je crois qu'il n'est rien de tel qu'un bénévole, lorsqu'il est à la disposition d'un club et s'occupe de la jeunesse.

D'ailleurs, en y regardant de plus près, si un montant plus élevé de crédits vous était attribué, les crédits que le ministère de la justice affecte à la rééducation des jeunes délinquants, ou les crédits prélevés sur les charges communales à titre d'apport à la sécurité sociale s'en trouveraient réduits.

Qu'on le veuille ou non, dans 999 pour 1.000 des cas, les gosses qui font partie d'un club de sport ou d'éducation populaire ne sont pas des pré-délinquants et ne seront jamais des délinquants. J'en ai acquis la certitude en tant qu'avocat auprès des tribunaux pour enfants. Il en résulte donc une économie, puisque ces enfants n'auront pas à être confiés à des centres de rééducation.

Après avoir examiné les mesures d'ordre général, j'évoquerai, pour terminer, ce que j'ai appelé, dans mon rapport écrit, votre « enfant chéri », c'est-à-dire le centre d'information et de documentation pour la jeunesse.

Il est vrai que, pour les bâtiments qui ont été installés, la somme de 862.000 francs n'est pas exagérée, et je tiens à saluer l'effort qui a été fait par votre administration, à cet égard, de même qu'en ce qui concerne les frais de fonctionnement.

Il faut reconnaître que, contrairement à beaucoup de musées nationaux, ce centre est ouvert sept jours sur sept, et même entre midi et quatorze heures. La jeunesse inorganisée peut donc y c tenir tous les renseignements qu'elle désire.

Mais je ne voudrais pas que ce centre devienne un concurrent des associations socio-éducatives existantes. Il doit être un centre de renseignements pour la jeunesse inorganisée, mais aussi permettre de diriger celle-ci vers les associations auxquelles les jeunes désirent s'incorporer.

Je me résume, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je regrette la faiblesse des crédits. Je ne suis pas le seul à la regretter, et vous aurez d'ailleurs l'occasion d'entendre la litanie des doléances qui seront exprimées par mes collègues.

Mais je dois vous féliciter, et la majorité de la commission vous félicite également pour le sérieux des contacts fructueux que vous avez eus avec le Parlement. Je souhaite que des relations du même ordre se nouent avec les associations et avec les fédérations.

D'autre part, je désire fermement que les subventions soient accordées en fonction des services rendus.

Enfin, je vous demande d'étudier le principe de l'affectation des moniteurs aux équipements communs aux scolaires et aux clubs.

Au nom de la commission des finances, je demande à l'Assemblée d'adopter le projet de budget qui lui est soumis. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse, les sports et les loisirs. (Applaudissements.)

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, il est difficile pour le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en dix minutes, de donner l'opinion des divers membres de cette commission et d'analyser complètement ce budget.

Je me permettrai donc de ne pas entrer dans le détail, d'autant que le rapporteur de la commission des finances a déjà répondu à beaucoup des préoccupations de nos collègues.

Dans mon rapport écrit, je me suis permis de souligner qu'il s'agissait ici d'un budget de conjoncture. C'est là une évidence, et les raisons en sont connues. Aussi je me bornerai à le définir en quelques chiffres.

Le projet de budget pour 1970 s'élève à un total de 1.067 millions, en augmentation, sur le budget de 1969, de 2,38 p. 100, pourcentage calculé en tenant compte des dépenses ordinaires et des crédits de paiement en ce qui concerne les dépenses en capital.

Si le pourcentage était calculé sur la base des dépenses ordinaires et des autorisations de programme, nous arriverions à un pourcentage un peu plus faible, de l'ordre de 1,77 p. 100. Mais il ne s'agit pas, pour nous, d'engager une querelle de chiffres.

Les dépenses concernant le personnel et les services sont en augmentation de 14 p. 100. C'est la majoration la plus forte depuis dix ans, puisqu'elle dépasse 85 millions de francs.

Les interventions publiques, c'est-à-dire l'aide financière de l'Etat aux associations et mouvements de jeunesse, sont en diminution de près de 10 millions de francs par rapport à l'an dernier.

Pour l'équipement, les dépenses en capital subissent une baisse qui affecte tant l'exécution de la loi de programme, c'est-à-dire le secteur non scolaire, que l'exécution du V^e Plan dans son ensemble, même si l'on tient compte des restrictions imposées en 1969 et aussi de la dotation éventuelle du fonds d'action conjoncturelle. Comme vous le voyez, nous sommes toujours dans la conjoncture.

Cependant, nous ne voulons pas considérer ce budget isolément. Dans l'ensemble de la politique de jeunesse, nous le considérons comme une halte. Il faut avoir la loyauté de le considérer comme la promesse d'une politique de jeunesse plus ouverte sur les réalités d'aujourd'hui et de demain.

De fait, M. le secrétaire d'Etat, malgré des contraintes financières que lui imposait son budget, a pu préciser ses intentions.

Quelles sont-elles ?

Telles qu'elles apparaissent à la lecture du fascicule budgétaire, c'est d'abord, à mon sens, l'action directe de l'Etat. Il est bon, sans doute, de structurer l'organisme responsable de la jeunesse et des sports, afin d'assurer, dans l'avenir, des initiatives plus vastes. Un personnel de base et des moyens de services adaptés sont indispensables. Ce personnel, nous ne cessons de le réclamer. Nous réclavons davantage d'enseignants d'éducation physique et sportive, qui relèveront du chapitre des moyens des services, chapitre qui représente plus de 50 p. 100 de l'ensemble du budget, proportion très forte, on l'admettra.

Dans les mesures intéressant le personnel, nous trouverons précisément une mesure qui nous satisfait en partie, monsieur le secrétaire d'Etat : la création de 916 postes d'enseignants, professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive. L'année dernière, nous en étions réduits à la portion congrue. Réjouissons-nous de l'effort accompli cette année, tout en sachant fort bien — M. le secrétaire d'Etat le sait mieux que personne — que ce nombre est encore insuffisant et qu'un très grand effort reste à faire dans les prochaines années.

Le tiers temps — M. le rapporteur spécial vient d'en parler — est une mesure très importante, qui répond à notre attente et qui permettra efficacement de développer l'action en faveur de la jeunesse, des sports et des loisirs. Comme il est normal, s'agissant de l'école primaire, la décision a été prise par le ministère de l'éducation nationale.

Mais une telle mesure pose des problèmes à M. le secrétaire d'Etat, tout d'abord en ce qui concerne le recyclage des instituteurs, qui devront consacrer davantage de leur temps à l'éducation physique et sportive.

Pour le recyclage des instituteurs, 2 millions de francs sont prévus. Notons les crédits pour la formation de certains cadres et la mise à la disposition du secrétariat d'Etat, par le ministère de l'éducation nationale, de 300 conseillers pédagogiques de circonscription. Leur nombre s'élèvera bientôt à 2.000, représentant 1 p. 100 des instituteurs.

L'application du tiers temps est, certes, difficile.

Vous savez dans quelles conditions a été prise cette décision du tiers temps, après les expériences de Marçais, de La Ferté-Alais et celles réalisées à l'académie de Lille. Ces expériences ont été probantes. De même, on notera la progression des classes à horaire aménagé dans l'enseignement primaire, qui, de 136 en 1961-1962, sont passées à 1.473 en 1968-1969.

Il ne s'agit donc plus d'une expérience. Nous en arrivons maintenant à la réalisation d'une formule excellente, qui ne sera peut-être pas appliquée de façon parfaite dans la première ou dans les deux premières années. Sans doute manquerons-nous alors de certains éléments. Des instituteurs ne seront peut-être pas formés à cette pédagogie, mais il fallait bien commencer, et nous pouvons féliciter le ministère de l'éducation nationale et votre secrétariat d'Etat d'avoir fait front à cette nécessité nationale.

Je demande à ceux qui s'intéressent à ce projet de se reporter à mon rapport écrit. Ils y trouveront, dans une annexe, la ventilation pédagogique hebdomadaire du tiers temps : quinze heures pour les disciplines traditionnelles, sept heures pour les activités d'éducation intellectuelle et artistique, sept heures trente pour l'éducation physique, les sports, la natation, les jeux, etc.

Mais, je le répète, nous ne devons pas juger ce budget isolément. Je n'insiste donc pas.

Pour souligner l'effort fait depuis dix ans par le département de la jeunesse et des sports, je ne citerai que quatre chiffres.

En 1958, ce budget s'élevait à 242 millions de francs et intéressait 5.700.000 jeunes Français de quinze à vingt-quatre ans ; en 1969, il a dépassé un milliard de francs, et il intéresse 7 mil-

lions 900.000 Français. La progression budgétaire a donc été beaucoup plus forte que celle des effectifs de jeunes. On ne pourra manquer de reconnaître la bonne volonté du Gouvernement sur ce point.

Cependant, ce budget nous déçoit quelque peu et j'expliquerai pourquoi.

Depuis 1936, c'est-à-dire depuis que Léo Lagrange s'est intéressé, sur le plan gouvernemental, aux problèmes des jeunes, il semble que la conception d'une politique de la jeunesse n'ait guère évolué. Les structures restent à peu près ce qu'elles étaient à l'origine. Ceux qui s'intéressent à ces problèmes savent que, si le vocable des organismes d'Etat ont changé — ils se sont appelés les loisirs, les sports, les arts et lettres, l'éducation populaire, l'enseignement technique — on n'est pas encore parvenu à bien délimiter, à bien définir la politique de la jeunesse.

Le pays malthusien, où les classes sociales étaient isolées et où le rassemblement des jeunes était difficile, ne posait évidemment pas les mêmes problèmes qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, tout a changé. Les organismes mis en place en 1936, en 1946, ne répondent plus — qui en douterait ? — à la situation de la jeunesse dans la société actuelle. Les structures anciennes sont dépassées.

Bien sûr, depuis 1958, l'Etat s'est préoccupé davantage de la jeunesse, et nous avons connu la création d'un haut commissariat, puis d'un secrétariat d'Etat, puis d'un ministère de la jeunesse et des sports, redevenu, il est vrai, secrétariat d'Etat, mais rattaché au Premier ministre, avec la responsabilité des loisirs.

Votre département, monsieur le secrétaire d'Etat, ne peut prétendre résoudre tous les problèmes, qui se posent à la jeunesse d'aujourd'hui. L'éducation nationale est la grande voie d'accueil pour les jeunes.

Il est certain, cependant, que la situation des jeunes, en France, impose aujourd'hui des structures complémentaires, et je ne parle pas seulement de nouvelles dotations budgétaires. Certes, il faut envisager une augmentation considérable des crédits de ce budget.

Il faut surtout reconsidérer certaines structures, dans le domaine des sports, dans celui de la jeunesse, et surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le domaine de l'éducation populaire.

Les lecteurs du rapport de la commission des affaires culturelles y consulteront un graphique évocateur qui leur fera constater à quel point l'éducation populaire, par rapport aux autres budgets, a « flanché », et combien ses crédits ne répondent plus aux besoins.

Il est sans doute difficile d'établir une politique d'éducation populaire. Mais, quelle que soit son exacte définition, c'est bien d'éducation populaire, de formation culturelle populaire que nous sentons aujourd'hui la nécessité, surtout si nous pensons qu'il n'y a pas plus de 15 p. 100 de jeunes Français encadrés — l'expression n'est pas choisie, mais elle est traditionnelle — c'est-à-dire de Français qui appartiennent à des mouvements ou à des associations de jeunes. Cette indifférence nous oblige à élaborer une grande politique culturelle pour les jeunes, pour l'ensemble des jeunes.

Il est regrettable de dire que l'on n'a pas conçu de politique culturelle pour les jeunes. Certes, on a créé des maisons des jeunes et de la culture, et même, à un autre niveau, quelques maisons de la culture, mais ce n'est pas l'essentiel. On donne un cadre, mais qu'y met-on ? Des activités très souvent marquées par la politique. Chacun de nous le sait, à quelque tendance qu'il appartienne, pour peu qu'il ait le respect de la liberté. Ce n'est pas cela une politique culturelle pour les jeunes.

Si on ne l'a pas pensée, c'est que, probablement, les adultes les plus attentifs ne sont pas convaincus du fait actuel jeunesse, le fait le plus lourd de notre temps, nous dit sauvy.

Nous n'avons pas à intervenir, c'est vrai, dans l'évolution de la pensée des jeunes, et — c'est précisément un des phénomènes de l'évolution des jeunes — ils doivent collaborer à l'élaboration de la nouvelle société. Notre rôle est de les aider à y entrer de plain pied, à égalité avec nous.

Il faut les amener à participer à l'élaboration de ce que seront la forme et l'esprit de cette société que nous souhaitons tous.

Nous avons un rôle à jouer.

Il ne suffit pas de rechercher les moyens financiers pour améliorer un budget. Il s'agit, dans les vastes domaines qui dépendent de votre département, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intégrer les jeunes, de leur donner toutes les responsabilités qu'ils veulent acquérir. Il importe aussi — et c'est le rôle des adultes — en plus des moyens de cette action, de protéger les jeunes contre certaines agressions dont ils sont l'objet.

Ce n'est peut-être pas le jour d'en discuter, car cela ne concerne pas directement votre budget. Mais vous pouvez, auprès des autres ministres, être le porte-parole d'un très grand nombre de parlementaires que préoccupe ce grave problème.

Il est en effet inadmissible que les agressions contre les jeunes, contre leurs légitimes espérances, se développent sans frein, qu'il s'agisse des spectacles, des films, des livres, des revues. Tous les moyens d'information sont actuellement à la disposition de ceux qui, pour des raisons qui sont presque uniquement d'ordre commercial, et fort peu souvent d'ordre philosophique, se livrent à un travail d'aviilissement vis-à-vis des jeunes dont nous prétendons assumer la responsabilité de l'accueil dans notre société.

Ayons le courage, au moins, d'assumer notre responsabilité dans ce domaine !

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je voulais vous dire en commentaire de votre budget.

J'exprime mon espoir dans l'avenir, sachant que la lutte sera difficile. Ce que nous attendons, ce ne sont plus seulement des budgets comme celui qui nous est aujourd'hui présenté, et qui est un budget de conjoncture, ni même, seulement, de meilleurs budgets. Ce que nous voulons, ce sont des initiatives nouvelles, des conceptions nouvelles, capables d'affronter les véritables problèmes d'aujourd'hui, ceux de la jeunesse française.

Nous n'oublions pas ce que M. le Premier ministre a déclaré à cette même tribune, le 16 septembre dernier. M. Chaban-Delmas disait alors : « C'est la transformation de notre pays que nous recherchons, c'est la construction d'une nouvelle société fondée sur la générosité et la liberté ». Tel est aussi notre vœu.

Pour atteindre cet objectif, la jeunesse française devra être associée à notre effort. Telle est l'œuvre commune que le secrétariat d'Etat peut entreprendre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord rendre hommage aux deux rapporteurs qui se sont succédé à cette tribune. Leurs exposés, solides et documentés, me dispensent d'analyser en détail le budget qui est soumis à votre appréciation.

Le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs s'inscrit dans la perspective générale dont M. le ministre de l'économie et des finances vous a exposé avant-hier les orientations.

C'est un budget de rigueur : la marge des crédits supplémentaires alloués à mon département ministériel a été inférieure à celle des années précédentes. Comme vous tous, je le regrette. Comme vous tous, je dois m'incliner devant l'impérieuse nécessité de la défense du franc, c'est-à-dire de l'avenir de notre pays, donc de sa jeunesse.

Mais ce n'est pas un budget d'immobilisme : à l'intérieur l'« enveloppe » qui m'a été attribuée, j'ai opéré des aménagements qui marquent clairement non seulement des priorités à court terme, mais encore une volonté d'action et de réforme.

Les déclarations de M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale ont affirmé la volonté du Gouvernement de promouvoir le sport à l'école en instituant le tiers temps. M. le ministre de l'éducation nationale a confirmé cette orientation.

Responsable du sport et de l'éducation physique, j'ai résolu de tout mettre en œuvre pour assurer, dans le domaine qui est le mien, le succès d'une réforme tant attendue.

Ainsi que l'ont démontré les expériences nombreuses et concluantes, le tiers temps adapte l'enseignement au rythme physiologique de l'enfant, développe ses capacités physiques, améliore sa réceptivité intellectuelle et assure — pardonnez-moi ce terme médical — une véritable « potentialisation » de ces divers facteurs.

Un autre effet heureux du tiers temps sera le développement, dès l'enfance, du goût pour les activités physiques. La projection, hors de l'école, du besoin de la pratique des sports fera cesser la querelle du sport d'élite et du sport de masse. Du grand nombre des pratiquants se dégagera naturellement une élite sportive. Le sport de haute compétition ne se justifie, à mes yeux, que dans la mesure où il a une valeur d'exemple.

Conscient de l'importance de la réforme, j'ai tenu, aussitôt après la publication de l'arrêté du 7 août, à associer le département ministériel dont j'ai la charge à l'organisation du tiers-temps pédagogique, qui, ne l'oublions pas, concerne plus de quatre millions d'enfants et 250.000 instituteurs.

Le principe de l'unicité du maître étant la règle fondamentale à l'école élémentaire, la charge de l'éducation physique et sportive incombe aux instituteurs et à eux seuls.

Ils seront aidés par cent conseillers pédagogiques départementaux et 370 conseillers pédagogiques de circonscription et ce, dès 1970. Une doctrine a été définie par une concertation nationale de tous les intéressés. Un programme est en cours de publication. Des stages sont et seront organisés sur tout le territoire.

A tous les échelons nous avons pu constater un esprit de coopération et une volonté de réussir qui constituent pour moi le meilleur des encouragements. Les premières observations montrent que les instituteurs et les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale ont adhéré à cette réforme, ce qui est le gage de sa réussite.

Le budget de 1970 du secrétariat d'Etat manifeste cette volonté de donner la priorité au sport à l'école élémentaire. Une première dotation de 2 millions de francs permettra d'assurer le perfectionnement des instituteurs.

D'autre part, pour donner au plus grand nombre d'élèves la possibilité d'apprendre la natation, j'ai décidé la construction de cinquante bassins d'apprentissage mobiles. Un concours d'entreprises, dont les résultats seront connus dans les prochaines semaines, permettra d'implanter ces équipements dès le printemps 1970 dans les zones urbaines et rurales insuffisamment pourvues en piscines.

Cette action sera prolongée par la mise en place de piscines transformables, construites en séries industrialisées, pour lesquelles un concours est également sur le point d'aboutir.

D'une manière plus générale, j'estime avec les instituteurs et les conseillers pédagogiques que, dans l'enseignement élémentaire, nous devons mettre en place des équipements simples, légers et adaptables, au lieu de créer systématiquement des gymnases de grandes dimensions. J'ai prescrit aux services techniques du secrétariat d'entreprendre des études en ce sens.

Dans l'enseignement secondaire, nous avons à faire face aux besoins croissants à la fois en enseignants et en installations sportives.

En ce qui concerne les enseignants, je tiens à rappeler les efforts déployés au cours du premier semestre de l'année écoulée pour combler l'insuffisance des postes ouverts au budget de 1969. Grâce à ces efforts, 1.400 postes ont pu être mis au concours en juin dernier.

Je m'efforcerais de parvenir à des résultats du même ordre en 1970, mais je suis le premier à reconnaître que ces résultats demeurent insuffisants. En moyenne, sur les cinq heures réglementaires d'éducation physique, deux heures et demie sont effectivement assurées.

Je noterai en passant qu'en application du protocole signé en juin 1968, et par lequel le Gouvernement a tenu à honorer les engagements pris par ses prédécesseurs, les horaires hebdomadaires maxima de services des maîtres d'éducation physique et sportive, déjà réduits de deux heures en 1968-1969, ont été abaissés d'une heure supplémentaire pour la présente rentrée.

Mais je manquerai à la vérité si je vous dissimulais les graves insuffisances de cette mesure sur le nombre des heures d'éducation physique dispensées chaque année et, il faut bien le dire, sur le coût de l'heure d'enseignement.

Tout cela doit nous inciter à un effort de réflexion objective. Un usage constant dans l'éducation nationale est que le nombre d'heures de cours assurées est inversement proportionnel au niveau de formation des maîtres. La valeur des enseignants d'éducation physique est aujourd'hui — et nous devons nous en féliciter — d'une telle qualité que le temps de travail d'un professeur est de vingt heures par semaine. Pour l'année 1969-1970, les professeurs d'éducation physique et sportive seront effectivement présents dans les établissements 184 jours ou encore 524 heures.

Nous nous attacherons donc à étudier l'avis émis par M. Souchal, sur l'intérêt qu'il y aurait à utiliser des moniteurs attachés aux équipements. Les professeurs dispenseraient l'éducation physique pendant deux heures par exemple, et les trois heures de sport et de plein air seraient assurées par des moniteurs spécialisés sous la surveillance d'un professeur.

En vue d'harmoniser la formation des enseignants d'éducation physique avec celle des autres disciplines, en application du décret du 5 juin 1969, j'ouvrirai, dès le début de 1970, une première section de la nouvelle école normale supérieure d'éducation physique, chargée de dispenser un enseignement de degré supérieur.

Les unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique destinées à remplacer progressivement les centres régionaux d'éducation physique et sportive et les instituts régionaux d'éducation physique et sportive, prépareront, au sein des universités, aussi bien au professorat qu'aux carrières d'amateur et de responsable, dont le secteur « civil » a tant besoin, ce que soit dans le domaine du sport ou dans ceux de l'éducation physique et du plein air.

Nos professeurs d'éducation physique recevront un enseignement plus ouvert, mieux adapté à leur mission vis-à-vis des jeunes. Ils pourront ainsi remplir leur tâche, soit purement pédagogique, soit d'animation sportive dans les séances de plein air, qui doivent de plus en plus être le lien indispensable avec le sport civil et la compétition.

Parallèlement, l'organisation du sport scolaire devra évoluer. L'A. S. S. U. dont les structures seront modifiées pour tenir

compte de la nouvelle organisation du sport dans l'enseignement supérieur, poursuivra sa mission d'animation par les compétitions et accentuera son action vers le public scolaire. Les réductions de crédits opérées sur le titre IV épargneront l'A. S. S. U.

Dans l'enseignement supérieur, nos efforts tendront à mettre en œuvre les dispositions de la loi d'orientation concernant la pratique du sport. Un décret consacrera prochainement la création, au sein de chaque université, d'un service commun du sport, doté d'une large autonomie administrative et financière. Ce service sera chargé de l'organisation des activités sportives, de la gestion des installations, de l'organisation des compétitions et de la liaison avec le sport civil. Il travaillera en étroite collaboration avec les associations sportives étudiantes et avec les clubs universitaires.

J'en arrive maintenant à l'action menée par le secrétariat d'Etat dans le domaine du sport civil. Dans le budget qui est soumis à votre approbation, des moyens nouveaux ont été affectés à la préparation des jeux olympiques de Munich. Si j'ai tenu à dégager ces crédits, c'est parce que le Gouvernement a pensé que la France ne pouvait être absente d'une manifestation qui se tiendra chez nos voisins d'Outre-Rhin. C'est aussi parce que tous les Français, quelle que soit leur condition, avaient ressenti comme une humiliation notre piètre figuration aux Jeux olympiques de Rome.

Le montant des crédits destinés à la préparation des équipes chargées de représenter la France a pu paraître élevé à certains. Il tient, en fait, au grand nombre de disciplines sportives représentées. L'expérience des jeux de 1964 et de 1968 a montré que, pour obtenir des résultats honorables dans la compétition internationale, la France ne pouvait limiter son effort aux grands sports de base : athlétisme, gymnastique, natation ou ski, et qu'elle devait préparer ses athlètes à concourir dans d'autres disciplines.

Il est clair, d'autre part, que les crédits mis en place pour la préparation des Jeux olympiques auront des effets indirects qu'on ne peut passer sous silence. L'augmentation du nombre des stages et la multiplication des rencontres ont, en effet, des conséquences bénéfiques pour le développement de l'ensemble de la pratique sportive.

Dans les délais qui me sont impartis, je ne puis aborder ici, de manière détaillée, les problèmes propres aux différents sports. Je me bornerai à dire que, tout en respectant les pouvoirs reconnus aux dirigeants des fédérations sportives, je multiplierai les efforts en vue d'inciter certains de ceux-ci à réformer les organisations dont ils ont la charge.

Je m'emploierai, d'autre part, à faire aboutir les projets de textes tendant à aménager la fiscalité applicable aux manifestations sportives ; le projet de loi sur l'assurance sportive sera prochainement soumis à vos délibérations.

Les résultats des championnats d'Europe, à Athènes, ont manifesté la vitalité de notre athlétisme, qui recueille aujourd'hui les fruits d'une préparation s'appuyant systématiquement sur la jeunesse et lui faisant confiance.

Les médailles remportées au championnat du monde de canoë-kayak ont récompensé les efforts d'une fédération dynamique, mais symbolisent également le succès de plus en plus grand, parmi notre jeunesse, des sports de plein air qui allient l'audace, l'effort physique et l'amour de la nature. Nul doute que les résultats de Bourg-Saint-Maurice ont montré une orientation nouvelle dans la pratique des sports dans notre pays.

Cette année, marquée également par les succès de notre représentation aux jeux du Pacifique, a manifesté l'ascension constante du sport féminin en général, ascension qui nous a valu des satisfactions dans de nombreuses disciplines.

J'en viens aux problèmes de jeunesse et d'éducation populaire. S'agissant des réductions de crédits opérées au titre IV du budget, je m'expliquerai avec la grande franchise.

Le programme d'économies qui vous est soumis s'explique, certes, par la conjoncture budgétaire que nous traversons actuellement ; mais je ne saurais vous dissimuler qu'il marque un certain dégagement du secrétariat d'Etat dans le financement des associations privées et un souci de sélection plus rigoureuse des activités qui méritent effectivement l'aide de l'Etat. Je rappellerai à cet égard le principe fondamental selon lequel les subventions ne constituent pas un droit : personne ne peut compter sur l'assistance automatique et indéfinie des pouvoirs publics.

Je constate d'ailleurs avec satisfaction que nombre d'associations privées de jeunesse volent de plus en plus de leurs propres ailes. C'est dire que la valeur de leurs activités est reconnue par un nombre croissant de jeunes et que la qualité de leur gestion s'est améliorée. Elles peuvent ainsi prendre — quoi de plus légitime ? — une indépendance grandissante à l'égard de l'Etat. Jeunesse a toujours été pour moi synonyme de responsabilité.

Dans l'effort d'économies opéré sur le budget des subventions, j'ai tenu à épargner le secteur des centres et colonies de

vacances. Les mesures que j'ai décidées entraîneront une certaine réduction des aides destinées à couvrir les dépenses administratives des associations nationales ; mais l'aide aux centres et colonies eux-mêmes sera intégralement maintenue.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer à cette tribune l'action que j'entends mener à l'égard des maisons de jeunes et de la culture. Je serai donc bref.

Invités à réformer les structures de la fédération française des maisons de jeunes et de la culture, pour lui permettre de remplir réellement sa mission d'éducation populaire, les dirigeants de cette organisation se sont jusqu'à présent figés dans une attitude d'immobilisme hargneux.

Afin que les maisons adhérentes pâtissent le moins possible d'une telle situation, j'ai pris les mesures nécessaires. Près de dix fédérations régionales ont été agréées par mon département. Un nouveau départ pourra être ainsi donné à l'animation des maisons de jeunes et de la culture dans un esprit de laïcité renouée. Votre rapporteur, M. Flornoy, a écrit, je le cite, « nous ajouterons, et sous notre responsabilité, que la politisation à sens unique dont nous avons de nombreux exemples doit être définitivement et impérativement exclue des maisons de jeunes et de la culture. La révolution ou la subversion n'ont pas à être subventionnées, sous le couvert de la culture, par les contribuables français. » Cette opinion, je la fais mienne. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Je suis profondément convaincu qu'une solution peut être trouvée à la crise actuelle. Mais ce conflit ne pouvant se prolonger indéfiniment sans être préjudiciable à l'institution elle-même, je me suis fixé comme date limite le 31 décembre 1969, pour y mettre fin d'une façon ou d'une autre.

Je rappelle de façon solennelle les principes sur lesquels je ne saurais transiger : laïcité, ouverture, régionalisation effective, séparation entre les instances qui ont à connaître des revendications corporatives du personnel et celles qui sont responsables de l'animation proprement dite. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

L'office franco-québécois pour la jeunesse a connu en 1969 le plein épanouissement de ses activités. La récente réunion de son conseil d'administration m'a personnellement permis de constater qu'il donnait entière satisfaction aux deux parties : près de deux mille jeunes Français, dont plus de la moitié engagés dans la vie professionnelle, ont pu franchir l'Atlantique grâce à l'office pour y effectuer des voyages d'études et des stages professionnels.

Nous nous sommes attachés particulièrement à ce que, dans les échanges organisés par l'office, soient représentées toutes les classes sociales françaises, non seulement la jeunesse étudiante, mais la jeunesse ouvrière et la jeunesse paysanne. C'est pour nous une préoccupation majeure.

L'office franco-allemand pour la jeunesse a poursuivi de manière non moins satisfaisante son action, en s'attachant à organiser des échanges massifs.

Conformément au vœu exprimé par le conseil d'administration de cet organisme, je m'emploierai, en accord avec mon collègue allemand, coprésident de l'office, à parfaire des méthodes qui, au terme de six années d'activité, doivent faire l'objet d'une rénovation.

L'opération « mille clubs », tant critiquée à l'origine par certaines associations très traditionnelles, voire par certaines formations politiques non moins traditionnelles, et dont le mérite revient à l'un de mes prédécesseurs, se poursuit avec un succès grandissant, tant par la qualité des équipements que par la valeur de l'animation. Les demandes ne cessent d'affluer de la part des groupes de jeunes et des municipalités : 260 implantations nouvelles seront réalisées au cours de l'année 1970 ; la fin du programme devant se situer au début de l'année 1971, je me préoccupe dès maintenant de l'action qui devra être poursuivie à cet égard dans le cadre du VI^e Plan.

Dans le domaine de l'information des jeunes, je suis heureux de pouvoir dresser ici un premier bilan de l'activité du Centre d'information et de documentation - jeunesse. Ce centre, réalisé avec des moyens réduits, et fonctionnant en fait tous les jours, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, a rencontré un vif succès auprès des jeunes qui, à raison de plusieurs centaines par jour, s'adressent à lui par téléphone, par lettre ou en se rendant sur place. Les questions le plus souvent posées ont trait à l'activité professionnelle, aux loisirs et aux voyages. Des études sont actuellement entreprises pour déterminer selon quelles modalités l'importante documentation accumulée par le centre pourrait être rendue accessible aux jeunes des différentes régions de France.

A ce sujet, je voudrais dire à M. Souchal que nous sommes loin de penser que le centre d'information et de documentation - jeunesse puisse un jour se substituer aux diverses associations. Au contraire, c'est par ce centre que nous informons la jeunesse inorganisée, notamment sur la multiplicité des

associations où ils peuvent venir s'inscrire et déployer leur activité. Mais l'expérience nous a montré que c'est surtout à propos de l'orientation professionnelle que les jeunes viennent s'informer auprès de ce centre.

Je voudrais maintenant évoquer une action nouvelle de première importance que le budget de 1970 permettra de financer. Il s'agit de l'instauration d'un système de formation des animateurs socio-éducatifs appelés à œuvrer dans le secteur extra-scolaire, au service tant d'associations privées que de collectivités publiques, notamment les collectivités locales, qui se soucient fort légitimement et de plus en plus de l'animation des milieux jeunes et de l'éducation permanente.

Ainsi, dans le cadre du diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire établi en 1963, nous substituons à un examen sanctionnant les résultats d'une formation supposée acquise, mais non organisée, un système reposant sur la mise en place et le contrôle continu d'une formation permanente de candidats méthodiquement détectés, socialement et professionnellement promus, progressivement orientés vers les tâches auxquelles les destinent leurs aptitudes, leur travail et les besoins variés de l'animation dans une perspective résolument moderne.

L'organisation proposée sera mise en place dès le début de l'an prochain et largement décentralisée au niveau tant du département que de la région. Elle associera aux fonctionnaires de mon département des représentants d'associations et des personnalités qualifiées.

Elle permettra d'atteindre notamment des animateurs bénévoles exerçant déjà un autre métier et qui, ainsi formés, pourront se consacrer professionnellement à l'animation pour une durée plus ou moins longue; ils recevront, pendant la période de leur formation, des bourses ou des indemnités compensatrices de perte de salaire.

La formation sera dispensée aux candidats déjà animateurs bénévoles et dont l'aptitude à suivre le cycle de promotion socio-éducative aura été reconnue sur titres et sur le terrain. Le cycle, d'une durée minimale de deux ans, comprendra, d'une part des stages et des épreuves théoriques conduisant à un large éventail d'unités de valeurs, d'autre part une expérience pratique contrôlée d'au moins neuf mois.

Grâce à cette action créant un véritable instrument souple de formation permanente et concertée, prise en charge directement par le secrétariat d'Etat, celui-ci pourra exercer une des responsabilités essentielles qui lui incombent, tout en répondant à une aspiration souvent exprimée par les animateurs et leurs employeurs, associations privées ou collectivités publiques.

Cette action se double d'une autre visant à promouvoir, par les moyens appropriés à chaque secteur concerné, les éléments d'un « statut » des animateurs donnant toutes les garanties désirables tant aux animateurs eux-mêmes qu'à leurs employeurs ou utilisateurs et à l'Etat.

Pour faire face à l'ensemble de ses attributions, l'administration que j'ai l'honneur de diriger doit disposer d'hommes et de moyens.

Il lui faut disposer d'hommes qui allient compétence et dynamisme. Je voudrais à ce propos rendre hommage à l'ensemble des personnels groupés sous mon autorité. Malgré des conditions de travail difficiles, ces femmes et ces hommes, qu'ils travaillent dans l'administration centrale, les services extérieurs ou les établissements, apportent à l'accomplissement de leurs tâches le meilleur d'eux-mêmes. Je pense plus précisément au corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports, dont nombre d'entre vous ont apprécié les qualités et dont le statut particulier devra être mis en harmonie avec l'ampleur des tâches qui sont les siennes.

M. Christian Poncelet. Très bien!

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Après les hommes, les moyens administratifs.

Au cours des dernières années, les missions du secrétariat d'Etat ont été considérablement accrues, sans que ses moyens aient été augmentés en proportion. Ce budget présente certes quelques améliorations à cet égard. Je signalerai notamment des augmentations de crédits au profit d'établissements nationaux et régionaux, dont nous avons le devoir d'assurer le bon fonctionnement.

Enfin mes efforts tendent à mieux insérer le secrétariat d'Etat au sein de l'organisation gouvernementale. De par les missions qui lui incombent, notamment dans le domaine de la jeunesse, le secrétariat d'Etat est appelé à collaborer avec un grand nombre de ministères. Les responsabilités qu'il exerce en matière d'éducation physique le conduisent, d'autre part, à se concerter étroitement avec le ministère de l'éducation nationale. Dans cette concertation, M. Olivier Guichard m'a toujours apporté aide et compréhension.

Pour mener à bien toutes ces tâches, l'administration dont j'ai la charge doit disposer de moyens qui lui soient propres. C'est

la raison pour laquelle j'ai obtenu du ministère de l'éducation nationale le transfert à mon budget de certains des crédits qui se rapportaient au fonctionnement de mes services. C'est dans ce même esprit que nous examinons, pour tenir compte des modifications des structures gouvernementales, une réforme tendant à mieux asseoir l'autorité des inspecteurs de la jeunesse et des sports au sein des administrations régionales et départementales.

Mieux armé pour assumer ses nouvelles tâches, mon département pourra se consacrer avec une efficacité accrue à la préparation de l'avenir, dans les perspectives du VI^e Plan.

Certes, en raison des restrictions imposées par le redressement financier, les objectifs de la deuxième loi de programme pourraient n'être atteints qu'en 1971; j'ai dû en effet reporter à l'année 1970 le financement d'une grande partie des opérations inscrites au programme de l'année 1969, en demandant cependant aux autorités départementales de donner la priorité aux équipements à usage scolaire. Mais j'ai l'espoir que la libération des crédits bloqués au fonds d'action conjoncturelle permettra de rattraper le retard pris par rapport aux prévisions.

Quoi qu'il en soit, la pause à laquelle nous contraignent les circonstances doit nous inciter à définir de nouvelles orientations et à revoir nos méthodes.

Grâce au vote des deux lois de programme, la construction des équipements sportifs et socio-éducatifs a fait l'objet d'une planification dont les résultats ne sont contestés par personne. A l'avenir, il faudra compléter cet effort par une programmation méthodique de tout ce qui concourt à l'utilisation des équipements — animation, entretien, exploitation — en vue de tendre au plein emploi des installations financées à l'aide de fonds publics. L'accent mis, dans le budget de cette année, sur les crédits destinés à assurer un meilleur emploi des installations montre la voie à suivre.

L'expérience tentée dans l'académie de Caen a permis d'accroître de manière très sensible le taux d'utilisation des équipements. Je citerai à cet égard l'exemple de ces villes normandes où, en un an, la fréquentation de la piscine municipale s'est accrue très sensiblement, l'augmentation ayant atteint dans certains cas 50 p. 100. Cette action sera poursuivie et amplifiée.

Dans le même esprit, il nous faudra réexaminer, à la lumière de l'expérience, les normes d'équipement actuellement en vigueur, en vue de les simplifier et de les alléger.

Enfin, il m'apparaît chaque jour plus clairement que, la contribution de l'Etat ne pouvant s'accroître autant qu'il serait nécessaire, force nous sera de faire appel à de nouvelles techniques de financement.

Pour définir ces nouvelles « règles du jeu », je compte beaucoup sur les travaux de la commission des activités sportives et socio-éducatives du VI^e Plan, dont la composition va être incessamment publiée au *Journal officiel*. Pour la première fois en effet dans l'histoire de la planification française, le Gouvernement a décidé de créer une commission dont le champ d'action correspond aux missions qu'il m'a confiées. J'y vois une preuve supplémentaire de l'importance attachée par les pouvoirs publics aux problèmes de la jeunesse.

Telles sont, mesdames, messieurs, les caractéristiques essentielles d'un budget sans doute difficile et à certains égards décevant, mais qui n'est en aucune manière un budget de reconduction du passé.

Les orientations qu'il esquisse — priorité donnée au sport à l'école, plein emploi des installations sportives, coordination de la formation des animateurs, renforcement des moyens du secrétariat d'Etat, préparation du VI^e Plan — constituent les fondements de l'action que je mènerai dans l'avenir avec des moyens qui, je l'espère, seront supérieurs à ceux dont je pourrai disposer en 1970.

L'esprit dans lequel j'entends travailler au service de la jeunesse française sera, soyez-en assurés, un esprit de dialogue et d'action constructive.

Ainsi, je suis en mesure d'annoncer la mise en place prochaine d'un haut comité consultatif, qui succédera aux deux anciens hauts comités de la jeunesse et des sports. Dans cette instance de réflexion et de concertation, chacun pourra s'exprimer en toute liberté et participer à des travaux qui orienteront l'action future du secrétariat d'Etat.

Pour permettre à cette action d'atteindre ses objectifs, j'ai besoin du concours de tous et de toutes.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, je vous demande de m'apporter votre soutien en votant le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Nilès, premier orateur inscrit.

M. Maurice Nilès. Vos nombreuses déclarations, monsieur le secrétaire d'Etat, avaient peut-être fait naître quelques illusions dans l'esprit des Français. L'indigence du budget que

nous examinons aujourd'hui se chargera de les dissiper car les chiffres soumis à notre examen montrent la profondeur du fossé qui sépare vos actes de vos paroles.

Vous avez fait de belles déclarations sur le sport à l'école, sur le tiers temps, sur la natation scolaire obligatoire, et j'en passe. Nous devrions donc retrouver dans ce budget les crédits indispensables à l'amorce des importantes réformes que vous annoncez. Or nous n'en trouvons nulle trace.

Avec ses 1.067 millions de francs, votre budget est en augmentation de 4,24 p. 100 par rapport à celui de 1969, mais cette augmentation est inférieure au taux de croissance de l'économie nationale prévu pour 1970. C'est une augmentation qui ressemble singulièrement à une diminution puisque le budget de la jeunesse et des sports, qui représentait 0,78 p. 100 du budget national en 1967, n'en représentera plus en 1970 que 0,65 p. 100. C'est donc un budget de restriction, un budget de régression qui nous est proposé.

À l'exception des moyens des services, tous les crédits sont en diminution. Les interventions publiques, c'est-à-dire l'aide de l'Etat aux mouvements de jeunesse, aux fédérations sportives, aux colonies de vacances, aux organismes d'éducation populaire, sont réduites de 7,76 p. 100. Les investissements subsistent également une baisse considérable : 14,43 p. 100 sur les autorisations de programme, 10,03 p. 100 sur les crédits de paiement. Seuls les crédits du titre III, moyens des services accusent une augmentation de 20,52 p. 100. Encore faut-il préciser que les 95 millions supplémentaires ne constituent pas des mesures nouvelles puisque 71 millions correspondent à l'extension en année pleine des mesures acquises en 1969 et que les traitements des 353 inspecteurs de la jeunesse et des sports sont transférés de l'éducation nationale à votre budget.

Monsieur le secrétaire d'Etat, lors d'un récent débat, vous avez déclaré, à cette tribune, que les députés de l'opposition étaient le frein grinçant du progrès. Nous constatons aujourd'hui que le véritable frein au progrès, dans ce domaine, c'est votre budget, qui tourne le dos à une véritable politique de développement des activités physiques, sportives et socio-éducatives, politique qui exige d'importants moyens en personnel mais aussi en équipement.

En ce qui concerne les moyens en personnel, la situation est telle qu'il est pratiquement impossible, dans la plupart des établissements scolaires, d'appliquer vos décrets.

Dans le secondaire, et d'après les chiffres de vos propres services, l'horaire hebdomadaire moyen en 1969 est de deux heures un quart, en baisse d'un quart d'heure sur l'an dernier, au lieu des cinq heures obligatoires. Je pourrais à ce sujet multiplier les exemples.

Dans l'académie de Lille, deux heures d'éducation physique par semaine ; au C. E. S. de Montélimar, une heure ; à Antony, trois heures ; au lycée de Massy, trois professeurs pour 1.800 élèves ; aux C. E. S. de Ville-d'Avray et de Saint-Cloud, la moitié des classes sans éducation physique.

Voulez-vous d'autres exemples ? Il manque 15.000 professeurs dans le second degré, et le retard sur le V^e Plan est de 5.000 postes budgétaires. Ce même V^e Plan prévoyait la création de 2.600 postes d'enseignants en 1970. Nous sommes loin du compte.

Votre budget fait état de 1.417 créations — dont 800 au 1^{er} janvier 1970, et 617 au 15 septembre — mais le nombre de postes réellement créés est bien inférieur à ce chiffre qui comprend la transformation de 501 postes de maîtres-auxiliaires instituteurs de C. E. G. et 183 postes déjà pourvus par anticipation en 1969. En fait, 733 nouveaux postes d'enseignants au maximum seront créés !

Ce chiffre dérisoire n'est pas le fruit du hasard. Vous vous orientez délibérément vers la suppression de la fonction de professeur d'éducation physique. Vous n'en faites d'ailleurs pas mystère puisque, dans une déclaration publiée dans *Le Provençal* du 4 octobre, vous affirmez : « Je suis partisan d'un monitorat de formation plus rapide ».

Cette orientation, vous l'avez d'ailleurs, bien qu'en termes plus voilés, confirmée récemment à cette tribune. Elle est lourde de conséquences pour l'avenir du sport et des activités physiques. Elle se limite au sport — jeu et au sport — loisir, qui sont certes nécessaires, mais doivent s'appuyer sur une véritable éducation physique moderne et scientifiquement fondée, ce qui n'exclut pas des formes attrayantes.

Ces problèmes de la plus haute importance ne peuvent être résolus qu'avec l'aide d'hommes et de femmes ayant reçu la formation nécessaire. A cette fin, il faut des maîtres qualifiés. Pensez-vous que 300 conseillers départementaux, hâtivement formés, seront en mesure, au cours de brefs stages de recyclage, de donner aux 250.000 instituteurs de France la formation indispensable ?

Et puis se pose le grave problème des installations. Je citerai quelques exemples pris parmi des milliers.

Un grand nombre d'établissements n'ont aucune installation : 30 C. E. S. dans l'académie de Lyon, 50 établissements dans l'académie de Paris. Au lycée de Provins, on attend un gymnase depuis six ans. Et je pourrais citer d'autres exemples. On assiste aussi à la liquidation de quelques terrains de volley-ball, de hand-ball et basket-ball existant dans notre capitale et à leur remplacement par des courts de tennis.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'administre dans la région parisienne une commune de 70.000 habitants qui possède trois stades, sept gymnases, une piscine. Elle n'est pas l'une des plus défavorisées sur le plan des installations sportives, installations qui, soit dit en passant, n'ont pas coûté cher à l'Etat. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe communiste.*)

Pourtant ces installations se révèlent insuffisantes pour répondre aux besoins des 15.000 élèves des différents établissements scolaires et des 3.000 adhérents des clubs sportifs.

La question du plein emploi ne s'y pose plus : il y a longtemps qu'elle est résolue ! Or, depuis la rentrée scolaire, on peut voir chaque après-midi de 300 à 500 enfants sur chacun de nos stades. Dans ces conditions, on comprendra qu'il ne peut être question, pour les maîtres qui accompagnent les élèves, de faire autre chose que de la garderie, et cela quelles que soient leur bonne volonté et leur qualification. On voudrait inspirer à toute une génération le dégoût de la pratique du sport que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

A moins qu'on ne veuille obliger les jeunes à se tourner, pour pratiquer le sport, vers ceux pour qui loisirs, sport et culture ne sont que marchandises et qui investissent dans ces branches de l'activité nationale des capitaux considérables.

Vous parlez aussi de natation obligatoire ! Nous aimerions trouver dans votre budget la trace des crédits indispensables au démarrage de ce programme dont l'organisation exigerait d'importants moyens.

Si faible que soit le prix de revient des bassins mobiles dont vous avez parlé, les bassins représentent — vous le savez — un investissement considérable. Nous aimerions connaître le montant des crédits que vous consacrez à cette opération, ainsi que l'importance des charges qu'auront à supporter les collectivités locales utilisatrices de ces bassins.

La disparité entre l'ampleur des projets que vous affichez et l'absence de moyens dont vous disposez nous laisse à penser que vous masquez sous un flot de promesses une politique de liquidation pure et simple du sport et de l'éducation physique.

L'absence totale d'éducation physique dans des centaines de C. E. S., la diminution des horaires dans les autres établissements, la diminution de la subvention à l'Association du sport scolaire et universitaire, montrent que, sous couvert de sport à l'école, vous visez, en fait, à sortir le sport de l'école, et ce, pour le plus grand profit du secteur privé.

Vos intentions, dans le domaine socio-éducatif, ne nous rassurent pas davantage ! Quand on constate, d'une part, la réduction des crédits d'interventions publiques, l'amenuisement de l'aide aux mouvements de jeunesse, associations sportives, maisons familiales, colonies de vacances, et organismes d'éducation populaire, que vous voulez obliger à recourir au seul encadrement bénévole, et, d'autre part, l'augmentation relative des moyens de service, on comprend que vous vous orientez vers des réalisations d'animation directe, et en particulier vers la prise en charge par l'Etat de la formation des animateurs.

Faute de pouvoir vous assurer le contrôle des mouvements et associations, vous voulez les condamner à l'asphyxie financière !

Vos intentions sont apparues au grand jour dans le conflit qui vous oppose à la fédération des maisons de jeunes et de la culture : arbitraire, excès de pouvoir, ingérence dans le fonctionnement des associations, ont été les armes de votre politique.

Vous reconnaissez la nécessité de régler le conflit avant la fin de l'année. J'ai pris acte, avec le groupe communiste, de votre déclaration. Je vous rappelle la proposition de l'union des maires tendant à réunir une commission tripartite. Nous sommes nombreux à penser que ce conflit doit être réglé d'urgence.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le sport, les activités physiques et socio-éducatives ne constituent pas seulement une détente ayant une fonction d'évasion et de compensation. Leur développement exige des moyens importants en personnel et en équipements. Une politique d'ensemble impliquerait des changements profonds.

Cette politique a été définie par la proposition de loi déposée par le groupe communiste. Fondée sur les besoins du peuple, dans l'intérêt national, promue et contrôlée par un grand ministère de l'éducation nationale, elle suppose l'intervention décisive de l'Etat dans la création des bases matérielles et dans l'aide aux mouvements sportifs, qui doivent avoir leur autonomie de gestion.

Dans le cadre d'une pédagogie moderne, les activités physiques doivent, durant toute la scolarité, s'intégrer au processus général

d'éducation, pour s'intégrer ensuite dans l'activité professionnelle.

La charge d'organiser le sport, activité volontaire, doit être dévolue à une confédération sportive, démocratique et indépendante, résultant de la nécessaire coordination de l'activité des différentes organisations composant actuellement le sport français.

Les études des enseignants d'éducation physique et sportive, refondues et réorganisées sur une base universitaire, doivent répondre aux besoins diversifiés des différents secteurs de la vie nationale.

Les subventions doivent être réparties équitablement et sans exclusive entre les fédérations, les clubs sportifs, les associations de jeunesse, proportionnellement au nombre d'adhérents, et compte tenu de leur activité.

Le financement d'une telle politique, qui permettrait de répondre aux aspirations de la jeunesse et aux besoins de la nation, pourrait être assuré par une contribution spéciale prélevée sur les grandes entreprises commerciales et industrielles.

Cela, vous ne le voulez pas ! Vous voulez, par vos propos, dissimuler la carence gouvernementale et masquer vos tentatives de mettre la jeunesse sous tutelle. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Votre politique tourne fondamentalement le dos aux besoins de la jeunesse et du peuple français. Votre budget en est la preuve évidente.

C'est pourquoi le groupe communiste ne l'approuve pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a quarante-huit heures, le ministre des finances précisait à cette même tribune qu'il serait nécessaire, dans l'avenir, de reprendre en profondeur le budget de l'Etat, qu'il faudrait passer d'un budget de moyens à un budget d'objectifs, autrement dit que chaque ministère aurait à se prononcer sur ses actions prioritaires. Combien nous aimerions, pour le budget de la jeunesse et des sports, que cet avenir soit proche !

Alors que nous souhaitons, l'an dernier, que des efforts importants soient faits et que vous puissiez nous soumettre un budget dynamique correspondant aux besoins réels, nous nous devons de constater qu'à l'image de votre ministère rue de Châteaudun, votre budget n'a guère changé, qu'il est pratiquement le même en 1970 qu'en 1969.

M. le Premier ministre, qui considère que la formation physique est inséparable de la formation intellectuelle, a jeté les bases d'une nouvelle société, laissant entendre qu'elle ne saurait s'instaurer sans l'aide efficace de la jeunesse elle-même. Je crois de mon devoir de dire qu'une telle espérance ne se réalisera qu'en fonction de nos efforts, qu'il est urgent de répondre aux nécessités qui s'imposent pour éviter de décevoir ces générations montantes qui attendent tant de nous.

En un mot, monsieur le secrétaire d'Etat, le secteur dont vous avez la charge est prioritaire. Il nous faut tous en être conscients.

Pour être précis, il est vrai que votre budget augmente légèrement par rapport à celui de l'année dernière, que la baisse des crédits d'équipement est sans doute compensée par l'augmentation des crédits de fonctionnement, qu'il est nombre de raisons résultant de la conjoncture qui ne peuvent autoriser de plus tangibles améliorations. Souhaitons que les prochaines années nous permettent, tout en comblant le retard, de reprendre un taux de croissance suffisant pour suivre l'élévation des besoins.

Je me dois d'ailleurs de reconnaître, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'avec d'aussi faibles moyens vous avez su pallier les urgences — sans doute, en réalisant certaines conversions pour éviter des déséquilibres sur lesquels je me permettais d'attirer votre attention l'an dernier — et qu'il serait par conséquent injuste, de ne pas voter le budget que vous nous présentez.

Les différentes remarques que je vais me permettre de faire porteront sur la nécessité d'orienter votre action sur l'animation des jeunes, sur la pratique généralisée du sport à l'école, ainsi que sur la définition d'une politique de loisirs, et ce aux fins de préparer la jeunesse à son insertion dans la vie sociale.

En effet, si les solutions à apporter aux préoccupations de la jeunesse sont nombreuses et doivent, de ce fait, toujours être envisagées par le Gouvernement, il en est une qui, dans notre époque de crise de civilisation — ou de désespoir — peut aider les jeunes à retrouver confiance : c'est incontestablement une véritable politique du sport et des loisirs.

La jeunesse, état fugitif donc difficilement saisissable, cherche dans notre société actuelle une espérance que nous lui avons parfois refusée. De là les conflits de générations, voire l'esprit de révolte menant parfois à la violence.

Il est vrai que les gouvernements de la V^e République se sont efforcés de répondre aux mieux aux sollicitations immédiates des jeunes quant à leur avenir en définissant une politique qu'il faut poursuivre. Mais de tels efforts ne sauraient à eux seuls répondre aux aspirations, disons d'ordre moral, des jeunes qui ont besoin d'idéal pour éviter de sombrer dans une sorte de désespoir qui les éloignerait définitivement des réalités.

Le sport m'apparaît comme l'élément d'équilibre de la jeunesse, équilibre de plus en plus nécessaire à notre époque où les mutations, dans leur rapidité, sont la cause de trop nombreuses inadaptations.

Les sports, individuels ou d'équipe, dont il est inutile de rappeler les vertus éducatives comme les valeurs morales, doivent permettre, en donnant le goût du risque, de l'effort, l'esprit de solidarité, le sens de la lutte par la compétition, de libérer l'individu de ses contraintes quotidiennes.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, combien vous essayez de résoudre le difficile problème de la jeunesse et que vous vous orientez, comme vous venez de nous le préciser, vers la formation d'éducateurs. Je souhaite que vous arriviez à offrir aux jeunes un véritable corps d'animateurs qui, auprès des collectivités locales, pourrait, par son sens de la pédagogie, répondre aux besoins qui se font de plus en plus pressants.

Il faut de véritables vocations pour s'intéresser aux jeunes, surtout pour les préparer à s'insérer dans une société qu'ils retrouvent, souvent parce qu'elle ne répond pas toujours à certaines de leurs espérances.

Corps d'éducateurs qui, du fait de leur nombre et de l'importance qui leur est désormais reconnue, exigera que soit tracé un cadre précis de la profession ; corps d'éducateurs différent de ce qui s'est instauré dans les maisons de jeunes et de la culture où, jusqu'à ce jour, les discussions politiques parfois devenues la seule activité sont sans doute les raisons de leur trop grande désaffection.

Vous ne serez pas étonné si je vous dis, monsieur le secrétaire d'Etat, que pour moi le sport est essentiel. J'ai souvent eu l'occasion d'en exposer les raisons. Disons que la jeunesse de notre pays trouvera dans les activités physiques certains des dérivatifs nécessaires à son équilibre.

La pratique du sport de l'école à l'université comme durant les périodes de loisirs, et éventuellement, pour les plus doués, la haute compétition, sont la clé de voûte d'une véritable politique de la jeunesse, politique dont la réussite est liée à la coordination parfaite de vos services avec ceux de l'éducation nationale.

C'est en effet en étroite collaboration avec la rue de Grenelle que l'éducation physique doit être sérieusement assurée dans le primaire, développée dans le secondaire et introduite — comme d'ailleurs la loi d'orientation de l'enseignement supérieur l'impose — dans l'université.

Si les crédits d'équipement sont en baisse sensible par rapport à l'année précédente — ce qu'il faut regretter — je vous demande, reprenant en cela le vœu de la commission des finances, que ces mêmes crédits servent, en toute priorité, à l'édification d'ensembles sportifs auprès de tout nouvel établissement scolaire ou universitaire.

La grande innovation, point de départ d'une politique réaliste pour l'avenir du sport en France, est incontestablement la généralisation du tiers temps pédagogique dans l'école primaire et cela consécutivement à l'arrêté ministériel du 7 août dernier, tiers temps dont le recteur Gauthier disait que, passé dans les textes, il fallait maintenant qu'il passe dans les habitudes.

Certes, l'application du tiers temps ne saurait avoir immédiatement deux conséquences qui pourraient cependant paraître évidentes. Je veux dire qu'il n'est naturellement pas concevable de construire des équipements pour chaque école, de même qu'il ne saurait être question d'affecter un professeur ou un maître d'éducation physique dans chaque établissements du premier degré.

Dans vos mesures nouvelles, vous avez pu prévoir une dotation spéciale pour la formation ou le recyclage des instituteurs ; de même pour l'augmentation du nombre des conseillers pédagogiques départementaux. Elle est sans doute de la plus grande utilité, mais encore faut-il que cette formation soit complète pour être totalement profitable.

Pour réaliser, j'allais dire sur le terrain, le tiers temps, il y a lieu d'organiser le transport des élèves, afin de leur permettre d'utiliser les équipements existants. De même faut-il obtenir des instituteurs qu'ils animent personnellement les séances éducatives, ce qu'ils ont d'ailleurs toujours fait, considérant que leur profession les conduit toujours à assurer la formation complète de leurs élèves.

Dans le secondaire, où je souhaite qu'un jour, à l'exemple de certains pays étrangers, le tiers temps soit aussi une réalité, le problème est d'une acuité considérable ; et cela d'autant plus

que la pratique du sport est une véritable nécessité pour l'enfant physiquement en plein développement.

Il manque, il est vrai, un très grand nombre de professeurs et de maîtres, et les créations d'emploi, pour cette année, sont manifestement insuffisantes. Vous disposez d'environ 17.000 postes pour assurer l'éducation physique et il en faudrait deux fois plus en l'état actuel des choses.

L'excellent rapport de notre collègue M. Flornoy précise les incidences budgétaires dans les années à venir, compte tenu des horaires et des emplois qui seraient et devraient être exigés.

Il y a là un problème qu'il vous faut examiner avec beaucoup d'attention et surtout de réalisme.

Les enseignants représentent 40 p. 100 de votre budget et il vous est impossible, nous le comprenons bien, d'en augmenter le nombre sans qu'ils absorbent à eux seuls la totalité des crédits ; et cependant, les heures de sport et de plein air prévues doivent être assurées.

Est-ce un vrai dilemme ou un faux ?

Pour y parvenir, rien n'étant en fait inconciliable, je pense que, dans l'intérêt même des professeurs et des maîtres d'éducation physique, l'ensemble de la profession doit être redéfini dans le cadre des nouvelles structures de l'enseignement du second degré.

A ces circonstances nouvelles, il faut savoir s'adapter. Le corps enseignant, soucieux de sa mission et conscient de ses devoirs, comprendra, j'en suis convaincu, la nécessité de cette adaptation, entreprise déjà par un très grand nombre de ses membres.

Sachant que le rythme de création des postes prévu au V^e Plan est malheureusement impossible à suivre dans la conjoncture actuelle, peut-être faudrait-il envisager de réduire le nombre de vos établissements d'enseignement, laissant, en ces années difficiles, certains centres régionaux d'éducation physique et sportive à la disposition des fédérations pour y prévoir leurs stages de préparation olympique, par exemple, car il serait navrant de voir ces mêmes établissements ne pas tourner à plein.

M. Jean-Marie Dupont, journaliste au *Monde*, a estimé, dans un article paru il y a un mois, que le problème des professeurs ne pouvait avoir de solutions immédiates. J'ose cependant croire que ces solutions existent et que la concentration des équipements — au chef-lieu de canton, par exemple, pour les zones rurales, par quartier dans les milieux urbains — ainsi que le règlement des horaires en faciliteraient bientôt l'application.

Dans le secteur universitaire, un effort est fait. Une augmentation sensible des crédits traduit votre volonté de concrétiser nos souhaits de l'an dernier. J'espère que vous pourrez poursuivre en ce sens dans les années à venir, considérant comme primordial de doter les unités d'enseignement, elles aussi, d'équipements et de professeurs.

La loi d'orientation adoptée à l'unanimité l'a prévu, le sport à l'université doit, en effet, permettre à l'étudiant de trouver un équilibre nécessaire que le genre de vie actuel qui lui est offert, comme je le disais dans un débat récent auquel vous assistiez, monsieur le secrétaire d'Etat, a trop tendance à lui retirer.

Puis-je d'ailleurs me permettre, à cette occasion, d'exprimer de nouveau à votre collègue M. le ministre de l'éducation nationale le vœu qu'un jour certaines de nos universités deviennent, sans doute du fait de leur décentralisation, les pépinières, aussi bien des futurs responsables de la nation que de véritables champions, comme c'est le cas des collèves anglais ou américains ?

M. le Président de la République, lors de la récente inauguration de l'école centrale de Châtenay-Malabry, a insisté sur l'importance des équipements sportifs dont pourraient disposer les futurs ingénieurs et en a souligné les bienfaits sur le déroulement des études.

Lorsqu'on parle du sport scolaire et universitaire, on se doit d'aborder le problème des clubs qui en sont, en quelque sorte, le complément. Une liaison nécessaire, une osmose, dirai-je, s'impose entre le club, l'université et les autres établissements socio-éducatifs.

Or les clubs, monsieur le secrétaire d'Etat, sont les parents pauvres, je pourrais dire les miséreux de votre budget. C'est là une erreur grave car nous nous devons de soutenir les bénévoles qui, au prix de multiples difficultés, font vivre leurs associations sans autre moyen qu'une volonté tenace d'aider la jeunesse en laquelle ils croient profondément.

Le club, s'il était aidé, compléterait dans telle discipline sportive l'éducation physique scolaire et, comme cela est déjà fréquent, le professeur de lycée serait aussi l'animateur de l'association.

Le club d'ailleurs a d'autres vertus : les jeunes s'y rencontrent, un lien est créé et la contestation, quand elle a lieu, se manifeste sur le stade dans un esprit de compétitivité.

Pour reprendre une formule de votre directeur technique de l'athlétisme national, le club est une cellule sociale. En tant

que tels, il faut développer les clubs, les encourager, en leur fournissant les moyens nécessaires.

On s'est engagé, depuis les tristes jeux de Romc, non seulement à participer aux grandes épreuves, mais à y paraître en bon rang. Ce fut chose faite pratiquement dans toutes les disciplines, et plus particulièrement en ski et en athlétisme. Nous devons poursuivre dans cette voie, certes fort coûteuse, et préparer Munich. Votre budget prévoit une dotation importante ; il faudra la maintenir dans les prochains exercices car de nos réussites dans les grandes compétitions dépend en partie la pratique du sport : les athlètes réalisant des performances sont incontestablement des exemples.

Certes — et c'est là une question sur laquelle je me permets à nouveau d'appeler votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat — cette préparation olympique ne doit pas être faite au détriment du sport de masse dont je viens de vous montrer l'impérative nécessité en traitant de la liaison indispensable entre le sport scolaire et civil.

Vous remarquerez volontiers qu'il est difficile, avec un budget d'une telle étroitesse, de concilier ces deux objectifs. Je vous répondrai qu'une partie de la dotation prévue pour l'office franco-allemand, par exemple, pourrait être ici plus utilement employée.

Reste un dernier problème, sans doute le plus irritant, parce que sans solution apparente : celui du plein emploi.

Je souscris totalement à la règle des trois unités posée par le rapporteur de la commission des finances, notre collègue M. Souchal : un centre d'enseignement commun à plusieurs écoles, des professeurs y étant directement affectés, des horaires groupés, par demi-journées.

A quoi bon construire, en effet, si l'on ne rentabilise pas les équipements par une animation permanente ? Tout plan d'équipement paraîtra déraisonnable s'il n'est suivi du nombre d'éducateurs nécessaires.

Il est des piscines, des stades nouvellement réalisés qui sont inutilisés. Une coordination entre les municipalités et l'Université est indispensable et c'est ici que doivent porter vos efforts. L'objectif de toute politique sportive qui se veut réaliste est de rationaliser les équipements en fonction de leur emploi constant pendant l'année entière.

Si on ne peut toujours admettre les critiques adressées au Gouvernement pour le manque d'équipements, on est obligé de reconnaître qu'un stade vide les autorise parfois.

Parvenir au plein emploi, c'est admettre le principe de la fréquentation des équipements par tous les usagers, de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de l'aménagement des horaires, de la coordination des conditions d'accès, également de l'information de tous les utilisateurs.

Nous comptons sur vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour faire admettre ces principes et surtout leur application.

Reste le secteur des loisirs. On constate avec regret qu'aucune politique n'est encore définie. Les travaux du haut comité des sports, qui doit retrouver son rôle de grande assemblée consultative du sport français, devraient servir de base pour y parvenir car il est vrai que les loisirs sont bien le complément des activités physiques comme des activités intellectuelles. Laisser cette question sans solution, c'est assurément aggraver les problèmes déjà bien inquiétants que pose la jeunesse, notamment dans les grands centres urbains.

C'est, par exemple, à l'instar des classes de neige pour les écoliers qu'il faut faciliter la venue des jeunes au ski, à la montagne ou à la mer, pendant leurs périodes de vacances. Les centres de plein air — dont il faut augmenter le nombre, notamment autour des grandes cités urbaines, et prévoir la spécialisation suivant les régions — doivent être aidés, de telles subventions étant plus profitables aux jeunes que celles qui, parfois, sont consenties à des mouvements au sein desquels il est difficile d'en surveiller l'emploi.

J'avais essayé, l'an dernier, de définir les orientations qui me paraissent essentielles. Je voudrais, en concluant, rappeler que la révision de vos subventions dans le secteur de la jeunesse doit être poursuivie, le plein emploi des installations et la pratique du sport à l'école et à l'université, en liaison avec les clubs, doivent devenir une réalité.

Pour ce faire — et vous aurez notre plein accord — il faut préparer la troisième loi de programme d'équipement, à laquelle le général de Gaulle attachait une importance particulière, mais également envisager une loi de programme d'animation qui en sera le complément. Ces textes devraient faire partie d'un ensemble, véritable loi d'orientation de la jeunesse, du sport et des loisirs.

Utilisant au mieux les moyens dont vous disposez actuellement, à peine 20 p. 100 des jeunes peuvent réellement bénéficier d'éducateurs et d'équipements. Il s'agit d'augmenter ce pourcentage, condition de l'avenir de notre pays.

S'il est évident que la pratique du sport et le développement des loisirs ne sont pas les seuls éléments d'une politique de

la jeunesse, il n'en est pas moins vrai que de tels pôles d'attraction, dans les vicissitudes de la vie quotidienne, permettront aux jeunes de découvrir, avec le sens des réalités, celui de la justice et de la liberté.

Je sais bien que votre tâche est particulièrement difficile, mais vous avez conscience de l'enjeu. Ici, au Parlement, nous sommes décidés à vous aider, étant persuadés que la nouvelle société se fera en fonction des motivations que nous saurons préparer à la jeunesse d'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai votre budget.

Vous me permettez, je pense, une dernière remarque qui me tient à cœur. Certes, c'est toujours le député qui parle, mais c'est également l'alpiniste.

A la suite des graves accidents dont furent victimes cet été de stagiaires — accidents mortels qui complètent une liste déjà trop longue — il est urgent de revoir dans son intégralité le fonctionnement de l'école nationale de ski et d'alpinisme.

Certaines solutions s'imposent et je vous les ai exposées dans une question écrite.

L'importance de ce problème n'est pas seulement fonction de l'émotion soulevée dans les milieux alpins ou de la situation dramatique des familles des disparus, mais encore de la nécessité de comprendre les changements à opérer.

Je souhaite que vous en saisissiez l'urgence dans l'intérêt de l'école elle-même qui ne répond plus, hélas ! à sa véritable vocation et j'aimerais que vos réponses nous montrent que vous vous attacherez à cette grande réforme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Lavielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Lavielle. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté avec un même intérêt l'exposé que vous avez bien voulu présenter devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et celui que vous venez de faire à l'instant.

Je trouve dans l'un comme dans l'autre le même mérite, car il faut convenir qu'avec bien peu de matériaux et des moyens financiers insuffisants, vous avez quand même voulu broser le tableau de l'espoir. Il est vrai que dans ce pays, depuis dix ans, on a l'habitude de vivre d'espoir et de promesses.

Dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui, je ferai volontiers référence à des voix particulièrement autorisées, celle du Premier ministre, par exemple, qui disait récemment : « Il faut relancer vigoureusement le sport à l'école », ou celle de M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale, proclamant que « l'organisation du tiers temps met en évidence les priorités : la finalité de l'éveil, l'éducation du corps ».

Enfin vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit, et cela procède d'une bonne volonté évidente, que l'enseignement du sport dans le primaire ne peut subir de mauvais départ.

Au-delà même de ces promesses, vous allez jusqu'à prendre des engagements, prétendant que vous ferez encore mieux que par le passé.

En vérité, vous essayez par l'artifice du verbe de faire croire au pays que tout sera mis en œuvre pour donner à notre jeunesse la place prépondérante qui doit lui revenir. Mais hélas ! il ne s'agit encore que de mots et, si l'arbre se juge à ses fruits, l'arbre de votre ministère n'est qu'un roncier et, dans tous les cas, le figuier stérile de l'Écriture !

Car les réalités sont malheureusement bien différentes !

D'abord, nous déterminerons le temps réellement consacré à l'éducation physique et sportive. Dans l'enseignement du premier degré déjà, les deux heures prévues n'étaient pas faites, en raison notamment du manque de moyens, du défaut de préparation et, par surcroît, d'un certain état d'esprit, selon lequel, très facilement, les élèves concernés cherchaient à échapper à cette discipline et transformaient, quelquefois avec l'amicale complicité des maîtres, ces heures de « gymnastique » en moments de plein air ou de détente.

Les municipalités, qui sentaient la nécessité d'une telle formation, réclamaient des spécialistes, au moment même où dans la Seine, par exemple, des postes d'enseignants spéciaux d'éducation physique étaient supprimés.

On peut estimer, sans risque de se tromper, que les enfants du premier degré pratiquaient en moyenne moins d'un quart d'heure d'éducation physique par semaine.

Dans le second degré, de 1958 à 1968, le temps réel d'enseignement est passé de trois heures quarante-cinq à deux heures quinze, d'après les anciens horaires officiels qui variaient de deux heures dans les C. E. G. à cinq heures dans les lycées, en passant par trois heures dans les écoles normales d'instituteurs et quatre heures dans l'enseignement technique.

Après unification de ces horaires à cinq heures, sans avoir pris préalablement les mesures nécessaires, la moyenne nationale est maintenant inférieure à 40 p. 100 des horaires officiels, soit moins de deux heures.

Enfin, force nous est de constater que nous disposons dans l'enseignement supérieur de 300 professeurs et maîtres disponibles pour 600.000 étudiants, ce qui revient à dire qu'un centième d'heure par semaine est offert à chaque étudiant ou que, si tous les étudiants suivaient effectivement cet enseignement, chaque professeur aurait la charge de 2.000 élèves. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans ces conditions, il est facile de comprendre pourquoi il y a moins d'un dixième de pratique et si, d'aventure, l'assiduité était plus importante, l'ensemble de l'enseignement sportif serait remis en cause.

De plus, depuis quelque temps, se développe la pratique de faire payer les étudiants pour qu'ils puissent se consacrer à l'activité physique de leur choix.

Deux exemples suffiront pour illustrer mon propos. Le premier concerne un étudiant qui veut pratiquer la natation, mais qui, pour ce faire, doit acquitter un droit d'entrée dans une piscine universitaire. Le second est celui d'une étudiante désireuse de faire de la danse dans une salle appartenant à l'Etat, entretenue par l'Etat, avec des professeurs rémunérés par l'Etat et qui doit d'abord verser un droit d'inscription à une association sportive privée.

Ces exemples, qui pourraient être multipliés à l'infini, montrent l'impuissance du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports dans ce domaine. Cette impuissance, totale au niveau de l'enseignement supérieur et du premier degré, plus relative au niveau du second degré, n'est pas, tant s'en faut, le fait du hasard.

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports dépend du Premier ministre ; il est, en réalité, coupé de plus en plus de l'éducation nationale. Ce clivage provoque à coup sûr une dualité de compétences, des conflits d'autorité, cependant qu'au plan administratif il précipite une dégradation qui rend aujourd'hui la situation, sinon désespérée, du moins particulièrement inquiétante.

Je n'en veux pour preuve, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'irritant problème qui se pose aujourd'hui dans ma propre commune. Nous venons, en effet, avec le concours du ministère de l'éducation nationale, de construire un collège d'enseignement secondaire qui reçoit 800 élèves. L'opération est incontestablement une réussite. Mais parce que l'ensemble de l'infrastructure sportive relève du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, il n'a pas été possible d'établir la liaison indispensable entre ces deux ministères pour une programmation concomitante, si bien qu'aujourd'hui les 800 élèves du C. E. S. ne disposent d'aucune infrastructure sportive susceptible de les recevoir.

En revanche, si une véritable symbiose avait existé entre le ministère de l'éducation nationale et votre secrétariat d'Etat, nous aurions pu mener à bien un projet rationnellement organisé qui aurait globalement résolu tous les problèmes posés par cette nouvelle population scolaire.

C'est pourquoi je comprends, dans le rapport de notre collègue M. Souchal, cet appel lancé par la commission des finances, qui demande de façon pressante qu'il ne soit plus procédé à des constructions de lycées, de C. E. S., C. E. G. ou C. E. T. sans l'édification concomitante d'un ensemble sportif : gymnase, plateau sportif, etc.

A cet égard — et ce n'est pas un mince paradoxe — il faut bien constater que, seule, la résistance des enseignants d'éducation physique et sportive à leur coupure de l'éducation nationale a jusqu'à présent évité le pire.

Puisqu'il me vient de parler d'infrastructures et d'équipements, je voudrais rapidement rappeler à cette tribune qu'il nous est arrivé de saluer, en son temps, le premier effort réalisé par la promulgation de la première et de la deuxième loi de programme.

Le malheur, c'est que, malgré ces textes qui autorisaient l'espoir, nous nous trouvons aujourd'hui en pleine régression.

A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes très inquiets et je crois qu'il est de mon devoir de vous poser quelques questions auxquelles, j'en suis persuadé, la plupart de mes collègues, y compris ceux de la majorité, souhaitent obtenir des réponses précises.

Dans le cadre du VI^e Plan, y aura-t-il une troisième loi de programme pour l'équipement sportif et socio-éducatif ?

M. Georges Carpentier. Très bien !

M. Henri Lavielle. Appliquera-t-on ou non la troisième tranche d'un plan de redressement, que vos prédécesseurs avaient annoncé « comme devant se développer sur une génération tout entière » ?

Abordera-t-on enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, le problème de l'équipement des 37.000 communes rurales ?

Dotera-t-on les écoles primaires des installations indispensables à tout enseignement rationnel et, au-delà de ces problèmes, pensera-t-on enfin aux crédits de fonctionnement, car le plein emploi des installations que vous réclamez à juste titre — je dirai, pour ma part, le meilleur emploi — ne sera qu'un leurre si, parallèlement, et en même temps que les

locaux et les matériels éducatifs, ne sont pas mis en place les agents chargés de leur entretien et ne sont pas ouverts les crédits nécessaires à la bonne marche et à la conservation de ces installations ?

Sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, opposerez-vous à mon propos la conjoncture économique actuelle. Vous avez, bien entendu, utilisé cet argument au cours de vos diverses interventions, qui peuvent se résumer ainsi : « Notre volonté est d'accroître l'effort et de remplir pleinement notre tâche, mais il nous faut d'abord sauver le franc ». On ne peut donc pas faire face à tous les problèmes, et M. le rapporteur, traduisant votre pensée, estime pour sa part que l'heure est venue d'accepter une année de pause.

En ce qui nous concerne, c'est surtout d'options qu'il s'agit, d'options fondamentales, concernant des investissements sûrs pour assurer le développement complet de notre jeunesse.

C'est pourquoi vous me permettez de rappeler que depuis plus d'un an j'ai déposé, avec plusieurs de mes collègues du groupe socialiste, une proposition de loi qui dort bien sagement sur le bureau de l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi contient des dispositions précises que je ne peux rappeler dans le temps qui m'est imparti.

Vous avez justifié, monsieur le secrétaire d'Etat, votre indépendance à l'égard de l'éducation nationale en prétendant qu'elle vous permettait d'obtenir des moyens accrus. Nous aurions volontiers souscrit à cet argument, mais l'indigence de votre budget, conséquence inéluctable de la parcimonie avec laquelle les crédits vous ont été distribués, démontre surabondamment que vos espoirs dans ce domaine ont été déçus.

Notre satisfaction, monsieur le secrétaire d'Etat, serait au moins de vous l'entendre dire. Ce sera la seule satisfaction que nous pourrions trouver dans ce débat sur un budget qui ne laissera dans notre esprit que le souvenir de la résignation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle qu'à la demande d'un grand nombre d'entre vous, le nécessaire a été fait pour éviter une séance demain soir.

Mais pour vous donner satisfaction, il faudrait naturellement que les orateurs qui monteront désormais à la tribune veuillent bien respecter leur temps de parole. La présidence qui, je crois, est à tous égards bienveillante, avait le devoir de vous le rappeler.

M. Henri Lavielle. Comme nous avons le devoir de rappeler qu'il n'est pas très courtois de faire durer une demi-heure ou trois quarts d'heure une suspension de séance prévue pour un quart d'heure (Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Ollivro.

M. Edouard Ollivro. Mieux que quiconque, monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez les imperfections, les insuffisances et les lacunes de votre budget. Il s'agit, on l'a répété tout à l'heure, d'un budget d'austérité, mais il est dommage que la jeunesse soit victime, elle aussi, elle surtout, des difficultés que la France traverse.

Il est impossible de ne pas partager l'anxiété de notre rapporteur M. Souchal quand il déclare : « On peut dès lors se demander comment le secrétariat d'Etat pourra faire face à ses nombreuses obligations », et qu'il ajoute : « Ne soyons pas trop pessimistes, souhaitons que 1970 ne soit qu'une pause ». C'est le souhait de tous.

Une autre année comme celle-ci aurait des suites dramatiques. Vous n'avez pas, aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, les moyens de votre politique. Il faudra qu'ils vous soient accordés dès l'année prochaine.

Aux U. S. A., un écolier passe 969 heures par an à l'école, en Angleterre 1095 heures, en France 1153 heures. Il en résulte chez nos enfants une insuffisance de formation physique conduisant parfois à des troubles graves.

Passé dans l'enseignement secondaire, l'écolier n'aura en moyenne que deux heures un quart d'éducation physique alors que les programmes en prévoient cinq.

Devenu étudiant, le jeune Français ne trouvera à l'Université qu'un enseignant d'éducation physique pour 1.400 étudiants. Entré enfin dans la vie active, il trouvera surtout des clubs sportifs s'intéressant aux plus doués.

Un travail gigantesque est à réaliser. Bien sûr, des progrès ont été obtenus mais la tâche est à peine ébauchée. Je ne crois pas qu'il soit bon, monsieur le secrétaire d'Etat, d'annoncer des réformes avant d'avoir les moyens de les réaliser.

L'opération « tiers temps » a été accueillie avec intérêt et a suscité des espoirs. Or, dans la réalité, la mise en place de cette opération est souvent impossible, faute d'installations ou d'enseignants.

Les instituteurs ne sont guère préparés pour dispenser l'éducation physique. Ce n'est pas en huit heures, tel que cela est prévu, que les conseillers pédagogiques pourront former dans

chaque arrondissement des conseillers chargés de former eux-mêmes 250.000 enseignants.

La pénurie des professeurs est aussi redoutable. Le rapporteur signalait tout à l'heure que dans le seul enseignement secondaire, il faudrait 52.000 postes contre 17.000 actuellement.

Ces insuffisances criantes atteignent au vif les collectivités locales. Là où l'Etat se récuse, la ville ou le département sont souvent obligés de prendre le relais. Il ne s'agit pas de dire que les collectivités locales n'ont pas de devoirs précis à l'égard de la jeunesse et des sports ; elles en ont et, en général, y font face.

Beaucoup de sociétés sportives, de clubs divers, de foyers ne pourraient exister si la subvention municipale ne venait à leur secours. Mais, peu à peu, les collectivités se voient dans l'obligation d'assumer des tâches qui n'entrent pas dans leur mission.

Connaissant bien les problèmes, vivant près des jeunes et avec eux, les maires, conseillers municipaux et conseillers généraux ne peuvent pas rester indifférents à leur situation. C'est ainsi que certains conseils généraux viennent de créer des postes de moniteurs départementaux, initiative valable mais qui va susciter des difficultés, comme en provoque toujours la création d'un corps parallèle. Le budget du département va s'en trouver alourdi.

D'autre part, comment introduire ces moniteurs dans le circuit des traitements, de l'avancement, des retraites ?

Je voudrais signaler à cet égard combien les collectivités locales souffrent également, dans l'exécution de différents travaux pour la jeunesse, de la fixité du taux des subventions. En cours d'exécution, ce taux est immuable comme est immuable également le plafonnement de ces mêmes subventions.

Il n'est pas normal que les collectivités locales supportent seules les aléas d'une conjoncture économique lorsque celle-ci se trouve défavorable.

Donc budget insuffisant en face de besoins de plus en plus urgents et nombreux puisque dans certaines villes, la mienne par exemple, qui compte 13.000 habitants, la population scolaire représente plus de la moitié de la population. Mais ce n'est pas pour autant une raison de se croiser les bras. Des tâches précises sont possibles, voire urgentes.

Il existe, on le sait, un haut comité de la jeunesse. Or, jusqu'à présent il n'a guère fonctionné et c'est regrettable. C'est un organisme qu'il faut revivifier et qui pourrait devenir, sous l'autorité du Premier ministre et sous la vôtre, une sorte de carrefour permanent des problèmes des jeunes. On a dit que ce comité pourrait fusionner avec celui des sports, mais il faudra, à n'en pas douter, créer deux sections différentes car jeunesse et sports sont deux préoccupations indépendantes. Dans les divers contacts que j'ai eus ces derniers jours avec les responsables de jeunes, ceux-ci m'ont fait part de leur déception : « on nous met à l'écart, on ne nous consulte pas, les décisions qui nous concernent sont prises sans que nous soyons consultés ».

Il y a là sûrement un progrès à faire dans le sens d'une vraie collaboration au sein de ce haut comité. Une ouverture, un élargissement sont également nécessaires sur le plan de l'office franco-allemand. Tout le monde reconnaît que cet office fait de l'excellent travail. Je connais plusieurs groupes de jeunes qui depuis des années se rendent dans le Palatinat et en Bavière. Ils se sont indéniablement enrichis sur le plan intellectuel aussi bien que sur le plan humain. Beaucoup ont appris une langue, tous ont appris à connaître un autre peuple, à donner de leur originalité tout en recevant l'originalité de l'autre.

D'innombrables témoignages prouvent le succès de cet office. Mais il y a aussi les jeunes Italiens, les jeunes Hollandais, les jeunes Belges, les jeunes Anglais. Pourquoi ne pas élargir l'office à l'Europe de l'Ouest ?

Des expériences aussi concluantes, sur un autre plan, que celle de la communauté de Taizé montrent que les jeunes veulent se retrouver sans barrière de frontière. Un office européen répondrait sans aucun doute à l'attente de la jeunesse. Son succès est d'avance assuré. L'un de ses objectifs serait facile à définir : l'étude du tiers monde, de ses besoins, de la réponse à ses besoins, etc.

Il serait bon de retenir ce genre d'initiatives, comme il serait bon aussi de régionaliser davantage le problème de la jeunesse. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est l'un de vos soucis.

En même temps qu'il veut déborder les frontières, le jeune aspire à la dimension régionale. C'est facile à comprendre. En face d'institutions lointaines et abstraites, la région est un cadre à la dimension humaine. Dans le domaine intellectuel et culturel, à notre époque de nivellement et d'uniformisation, la dimension régionale peut aussi être celle de la diversité, de la mesure à préserver, en fin de compte, celle de l'humanisme. Lorsque seront mises en place les institutions régionales, il faudra veiller de près à ce que les jeunes y soient représentés.

Enfin, nous devons nous montrer de plus en plus exigeants lorsque se construisent de nouveaux quartiers, de nouveaux lotissements, de nouvelles cités. Les parkings y sont indispensables, mais les centres de sport ou de loisirs le sont au moins autant. Je verrais volontiers ces terrains à la manière anglaise : ouverts, sans grilles ni barrières, intégrés au paysage et constituant une structure d'accueil tellement naturelle que les jeunes en prennent tout naturellement le chemin.

Notre mentalité nationale a longtemps été l'inverse : une surface protégée par des murs, des grilles, un cadenas et parfois, même souvent, le célèbre écriteau « interdit de marcher sur les pelouses ». Le terrain de sport ne doit pas rebuter, mais attirer les jeunes.

Jamais sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, autant de livres n'ont été écrits sur la jeunesse que pendant ces derniers mois. Je voudrais citer un texte plus ancien qui fut écrit par Mac Arthur :

« La jeunesse n'est pas une période de la vie ; elle est un état d'esprit, un effort de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort... On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années ; on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. »

La jeunesse pose évidemment des problèmes financiers. Mais elle représente un but, une direction, un effort. Une question capitale se pose, que je ne ferai qu'effleurer : à quelle cause se donneront nos enfants ?

Cette question est d'autant plus grave que la jeunesse, autrefois minoritaire, tenue en laisse, et durement, par une majorité d'adultes, est aujourd'hui le nombre, avant d'être demain le pouvoir.

Bien entendu, il n'est pas question de tomber dans le travers qui consiste à dire : la jeunesse n'a pas de but, la jeunesse ne sait pas où elle va. Ce n'est pas exact pour le grand nombre. Mais il est vrai que certains ne voient pas le but.

Quel emblème ceux-là vont-ils mettre sur leur drapeau ? L'action révolutionnaire ? Les paradis artificiels ? La violence sans but ? Le dépassement en faveur d'une construction plus humaine ?

En ce domaine, graves sont nos responsabilités, vos responsabilités. D'abord, et je tiens à dire combien j'approuve les propos de M. Flornoy, nous n'avons pas le droit de laisser pourrir cette jeunesse. La jeunesse est aujourd'hui la majorité et l'argent s'en est aperçu, cette sorte d'argent que Giovanni Papini appelait « l'excrément du démon ». Une entreprise de démolition morale est mise en place. Il y a des mesures énergiques, impitoyables à prendre pour assainir le climat public.

Mais c'est là, si je puis dire, l'aspect négatif de la question. Il y a en face un aspect créateur. A ces jeunes, il faut proposer un projet concret, une entreprise à la mesure de leurs forces neuves et de leur volonté d'enracinement en même temps que de leur vision élargie de l'univers.

Dans l'avis présenté par M. Bertrand Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, je lis ceci : « aider les associations et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire à moderniser leurs structures, leurs méthodes de travail et mieux adapter leurs efforts aux besoins réels... ».

C'est excellentement dit, mais il faut ajouter autre chose. Il faut entraîner les jeunes à se dépasser eux-mêmes : tout d'abord dans le cadre de leur rue, de leur quartier, de leur ville ; il faut les aider à assumer de bonne heure des responsabilités civiques sur le plan de la région ou de la nation. Il faut ensuite, à travers l'Europe, les amener aux responsabilités planétaires, à la notion de responsabilité, à la notion de dépassement.

Il est impossible, monsieur le secrétaire d'Etat, de juger votre politique à travers les propositions d'aujourd'hui ; nous savons que vous ferez tous vos efforts pour que le prochain budget donne au Gouvernement les moyens de faire face aux vrais problèmes de la jeunesse. Nous serons à vos côtés pour répondre aux exigences de la justice et de l'efficacité. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Destremau. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. Bernard Destremau. Mesdames, messieurs, « La France a trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement » écrivait, il y a un siècle, le contestataire Henri Rochefort.

Ces trente-six millions de sujets sont devenus cinquante millions de citoyens à part entière, mais les motifs de mauvaise humeur, les occasions de grogner, de maugréer et de maudire se sont multipliés.

Certes, nous sommes un peu fatigués de cette indignation plus encore que de nos courses sur les terrains de jeu et il n'est pas équitable que cette « ralerie » chronique s'adresse

sans arrêt au Gouvernement qui, dans bien des domaines, ne peut faire plus que ce que le portefeuille des Français lui permet de faire.

Il nous semble que les responsables de la jeunesse et des sports se sont adonnés avec acharnement et férocité à leurs missions successives pour s'efforcer de donner aux jeunes Français des raisons de vivre et d'espérer.

Mais si cette jeunesse contemple d'un œil morne une existence qui lui paraît noyée de fadeurs, si elle discerne mal les terrains sur lesquels elle pourrait utiliser ses forces contenues, c'est peut-être parce que la politique de paix, si nécessaire à notre pays, a retiré aux facultés combattives des adolescents la possibilité de s'exercer. « La guerre tue moins d'âmes que la paix » disait Louis Veuillot.

Dans le même temps, la retraite des idéologies ou leur enterrement dans les sourires, privait également les jeunes d'objectifs susceptibles de fixer leur désintéressement ou d'absorber leur générosité.

Nous leur proposons de mieux gérer les ressources du pays. Mais les exercices de gestion répondent-ils aux passions ? Et les jeunes sont-ils prêts à mourir pour le taux de l'expansion ? Nous ne le croyons pas. Le sentiment de frustration, le sentiment d'être tenu à l'écart des missions élevées, des missions de sacrifice auxquelles aspirent nombre d'adolescents, n'est pas nouveau dans l'histoire de notre pays.

Il a déjà affecté la jeunesse de France. Ainsi, au lendemain de l'épopée napoléonienne, les enfants du siècle voyaient-ils se retirer d'eux les vagues écumantes contre lesquelles ils avaient préparé leurs bras. Ce fut une dénégation de toutes choses du ciel et de la terre, qu'on peut, disait Musset avant Giscard d'Estaing ou Edgar Faure, nommer désenchantement.

Comme ceux d'hier, les jeunes d'aujourd'hui ont démolì leur maison pour en bâtir une autre. Les décombres gisent sur le boulevard ou dans les rues. Ils attendent des pierres nouvelles pour bâtir un édifice nouveau. Si nous venons leur dire que les pierres manquent et qu'il faut reblanchir les anciennes pour en tirer parti, ils se contenteront d'errer à la recherche d'eux-mêmes s'ils n'ont pas la drogue à portée de la main.

Si nous pouvions offrir des combats, Dieu merci ! à cette jeunesse anxieuse de se dépenser autant que de dépenser, proposons lui l'effort physique, les jeux athlétiques et sportifs dont on apprend et respecte les règles, ces jeux qui préfigurent la vie.

Plus que jamais apparaît comme la médecine préventive des temps modernes le sport qui forme, endurcit et apaise, qui substitue l'esprit d'équipe à l'esprit de chapelle, encourage l'association mais écarte la complicité, suggère l'acceptation en condamnant l'amertume, oppose le rebondissement à l'inertie, et surtout développe la faculté d'enchaîner l'espoir à la déconvenue.

Jamais le vrai sportif ne se décourage car il sait que l'échec se limite souvent aux péripéties qui se sont déroulées sur un terrain de football pendant quatre-vingt-dix minutes. Il sait également que la disposition naturelle à prendre toujours de nouveaux départs est le propulseur d'une vie bien emmenée.

Mais à côté des bienfaits classiques du sport, de ses aspects formateurs, il en est d'autres, parfois négligés, sur lesquels je mettrai particulièrement l'accent : le sport peut être la pierre angulaire du rapprochement social et le stimulant d'une certaine forme de poésie dont les âmes se trouvent sevrées.

Il y a en effet un terrain sur lequel on se trouve naturellement avec des êtres de qui nous sépare tout ce qui fait les séparations dans ce monde : différence d'instruction, d'éducation, de soucis, d'ambition, de sphère de mouvance, d'argent.

Nul besoin de « se mettre à la portée », de « minimiser les distances », de ces laborieux efforts qui introduisent un artifice, une gêne, une réserve et finalement une caducité dans tant d'essais de pénétration des classes. Tout est aplani par une passion commune. C'est cette passion commune qui fait que l'intellectuel et le manœuvre, l'enfant de 14 ans et l'homme de 40 ans peuvent vivre ensemble, causer ensemble, sans jamais être bloqués par la question : « Que se dire ? » qui est la forme — du moins la forme la plus douce — de l'incompatibilité sociale.

Et ce qui a été décrit il y a plus de 40 ans par Montherlant sur la poésie du sport nous paraît aussi vivant :

« S'il y avait en France une Révolution digne de ce nom, à savoir une révolution dans les façons de sentir, de penser, de juger et d'agir, un de ses traits devrait être que l'homme cherchât, éprouvât la poésie dans sa vie et non dans les formes depuis longtemps périmées où l'abrutissement officiel s'obstine à la lui offrir. Il serait infiniment plus important pour le petit Français de prendre conscience de ce qu'il y a de poésie dans l'ensemble d'un après-midi où il a joué au ballon que de s'évertuer à découvrir sous les anonnements et bavotements de l'auto-suggestion collective et du gréganisme héréditaire, la poésie qui se trouve, ou ne se trouve pas, dans tel vers de Racine. »

Il n'est aucune sorte de jeunesse vers laquelle un homme mûr, ou sur son déclin puisse se retourner avec autant d'approbation heureuse que celle qu'il passa dans les stades sous le sourire de ces trois divinités, celle de la gymnastique, celle de la poésie et celle de l'amitié.

Les joies et les malheurs du sport, les remuements du corps et de l'âme qu'il suscite sont en effet l'affaire de toute une vie. Et ce serait une erreur de croire que le sport est une fantaisie de jeunesse. Dans la civilisation moderne, l'homme adulte, l'homme vieillissant, éprouve plus que par le passé le besoin physiologique de ne pas « déteiler ». Le sport est l'un des sept piliers de la santé publique.

Mais au point où nous en sommes, c'est évidemment par le sport à l'école qu'il faut cerner le problème. A cet égard, nous nous demandons si pour quelques années encore et aussi longtemps que la projection du sport dans l'avenir n'aura pas atteint le point de non-retour, ce ne serait pas au ministère de l'éducation nationale qu'il conviendrait d'associer plus étroitement le secrétariat à la jeunesse et aux sports.

S'agit-il d'équipement? Un collège d'enseignement général vient d'être terminé, mais il n'y a pas de terrain de sport aux alentours, malgré une circulaire ministérielle assez ancienne qui prescrit que les établissements scolaires doivent disposer d'un terrain d'exercice à proximité. On nous répond : la construction d'un terrain, c'est l'affaire du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

On perçoit les ratages qui résultent des séparations budgétaires.

S'agit-il du personnel? Celui-ci serait peut-être moins susceptible, moins inquiet s'il se savait admis dans la grande famille des cadres de l'éducation nationale. Au demeurant, si les 193 postes supplémentaires que vous nous aviez annoncés à l'automne dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, sont devenus près de 1200, c'est bien parce que le ministre de l'éducation nationale a donné un sérieux coup de main à son collègue.

Enfin, ce rattachement du personnel de l'éducation physique à l'éducation nationale se situerait dans une perspective de polyvalence des éducateurs. Ne pourrait-on en effet encourager ces derniers à se mettre en mesure d'enseigner, hormis l'éducation physique, une ou deux matières optionnelles : histoire, géographie ou sciences naturelles par exemple?

D'abord l'éducateur, que ses élèves ne pourraient plus considérer comme n'étant bon qu'à museler, en retirerait un surcroît d'influence puisqu'il disposerait d'un terrain d'éducation supplémentaire. Ensuite, cette nouvelle corde à son arc prendrait de l'amplitude à mesure que la puissance de son enseignement physique diminuerait au fil des ans.

Telles sont les raisons pour lesquelles je crois que pour un temps encore le sport aurait avantage à faire cause commune, sur le plan budgétaire, avec le ministère de l'éducation nationale.

Mais je ne voudrais pas tomber dans le travers qui consiste à se livrer au jeu des organigrammes ; on perd souvent beaucoup de temps à se demander comment coiffer par tel ou tel département ministériel les aspirations ou les activités de nos concitoyens. Etatiser tout, cela signifie en fin de compte subventionner tout. Et, à cet égard, nous devons nous orienter vers un désengagement de l'Etat.

L'effort devra également porter sur les économies à réaliser par l'industrialisation des constructions sportives et le plein emploi des installations, par la recherche de financements plus pragmatiques, par la diminution des interventions financières publiques dans l'administration des différents sports, afin de consacrer l'essentiel aux équipements et à la formation des éducateurs.

Or, le secrétariat s'occupe activement de l'industrialisation des équipements et de leur plein emploi. Nous espérons que l'on n'entendra plus citer des chiffres aussi disparates sur le coût des piscines et que l'on ne pourra plus montrer autant de terrains vides à ceux qui ne cessent de se plaindre du manque de stades.

Au sujet de la politique de prestige, j'estime qu'après les jeux de Rome il fallait consentir un effort exceptionnel. Il a été effectué et a conduit, en natation, en athlétisme et en ski, à des résultats indéniables.

Qu'il faille continuer à consacrer des sommes importantes en faveur du vedettariat me paraît plus discutable. Les Russes s'y sont engagés à fond, à la différence des Américains, des Anglais et des Allemands, beaucoup plus réservés et économes que nous à ce sujet. Après tout, faire un champion n'est pas toujours affaire d'argent : à côté de quelques rares élus, combien de déchets la politique de l'argent facile à l'aspirant champion n'a-t-elle pas provoqués?

Si toutefois il faut disposer réellement de plus de moyens que ne le tolère le contribuable, si celui-ci, pour des raisons compréhensibles, refuse la carte forcée, pourquoi alors ne pas faire appel à son concours volontaire, pourquoi ne pas examiner des modes de financement tels que les concours de pronostics,

par exemple, sous réserve d'un emploi judicieux de leurs bénéfices?

Ne serait-il pas naturel que la préparation des vedettes puisse être financée grâce aux sommes ainsi recueillies, après en avoir réservé une partie à une pérennisation des ressources entre les sports qui font recette et ceux qui n'ont pas de public, tout en présentant un intérêt éducatif certain.

Plutôt que de toujours tendre la schille à l'Etat — donc au contribuable — c'est au libre arbitre de celui-ci que je souhaiterais que l'on s'adressât. Dans les temps difficiles, il convient de faire flèche de tout bois.

Des formules pragmatiques doivent sortir des imaginations. C'est dans cet esprit qu'après le problème du financement j'aborderai celui du recrutement. Pour appliquer les directives gouvernementales, les syndicats réclament plus d'éducateurs, donc plus d'argent. Le Gouvernement voudrait bien les leur accorder, mais son escarcelle est à moitié vide.

Bien sûr, si l'on pouvait engager 10.000 éducateurs garantis par tous les statuts désirés, ce serait, certes, préférable. Nous ne le pouvons pas. Essayons de faire face avec les moyens du bord. Paisons dans cette immense armée de pratiquants parmi lesquels se lrouvent des fanatiques auxquels on demanderait, moyennant une rémunération de leurs vacances, d'enseigner les rudiments de tel ou tel sport.

Ce système est en vigueur dans plusieurs pays anglo-saxons que je connais bien, et il fonctionne parfaitement.

Il nous faut désengager l'Etat dans toute la mesure du possible. Il n'est pas souhaitable que certaines fédérations dépendent du bon vouloir de la Rue de Châteaudun, ni que des subventions soient dispensées selon des critères quelquefois variables, qu'elles soient doublées d'une année sur l'autre ou amputées brutalement.

Il est souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous soyez informé dans le détail de l'usage de vos fonds.

Enfin, il est un sport où vous êtes intervenu très publiquement, c'est le football professionnel. A ce sujet, vous avez sans doute éprouvé le sentiment du nageur qui a un océan à franchir à la nage.

Il y a l'aspect sociologique du problème. Il est capital, je ne fais que le mentionner. Mais j'ai le devoir de souligner la gravité des incidences financières de nos échecs, car nombre de collectivités publiques y sont allées du denier de leurs administrés pour que l'équipe de la cité brille de mille feux. Que de déceptions ont suivi!

Des sommes importantes ont été réunies. Elles ont été mal employées, gaspillées et se sont volatilisées. Cela provient en partie de ce que les responsabilités financières des associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 sont bien souvent mal définies, variables et imprécises vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Je crois que nous touchons là une faiblesse profonde du cadre juridique-financier du sport. Il y aurait lieu d'y remédier non seulement à propos du football professionnel mais à propos de tout l'édifice juridique du sport français.

La loi en question a été conçue essentiellement à l'origine comme un cadre approprié aux congrégations religieuses, puis étendue à diverses associations, sportives notamment. Elle correspondait à une époque, à celle du sport désintéressé, en un temps où l'on engageait pour son développement des moyens financiers chichement mesurés ou dispensés par un mécénat qui ne demandait aucun compte.

Ces temps sont révolus. L'argent roule au travers du sport, mais il arrive également que les comptes doivent un jour être présentés. Aussi ne devrait-on plus désormais fonder un budget sportif sur des subventions à fonds perdus, pas plus sur des concours illimités du Gouvernement ou des collectivités publiques.

Il est essentiel de placer les organismes de développement du sport dans un cadre juridique et économique moderne. Ne pourrait-on pas encourager la constitution de sociétés sportives régionales qui recueilleraient des souscriptions, distribueraient éventuellement des bénéfices, mais qui seraient soumises à un régime fiscal approprié aux objectifs visés?

Après tout, le sport lancé et géré par le secteur privé, ce serait autant de moins que l'on demanderait au Gouvernement!

Les suggestions que je vous présente, monsieur le secrétaire d'Etat, ont ceci de commun : elles visent toutes à alléger l'intervention de l'Etat, financièrement et administrativement. Je crois que c'est là à la fois un impératif d'opportunité et une orientation : c'est l'orientation naturelle des peuples qui prennent eux-mêmes en charge leur destin et se dégagent peu à peu d'un certain paternalisme — ce terme, dans mon esprit, n'est pas du tout péjoratif — nécessaire à l'origine mais devenu à la longue pesant et coûteux.

Nous croyons que c'est en agissant dans ce sens, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est-à-dire en instaurant un plus grand libéralisme, en laissant une plus grande latitude à l'initiative privée et en lui accordant une plus grande confiance que vous pourrez améliorer encore vos entreprises.

Jusqu'à présent, vous les avez menées avec un certain bonheur, peut-être, mais surtout avec beaucoup d'enthousiasme et de courage ! (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Philippe Madrelle. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Philippe Madrelle. Mesdames, messieurs, au moment où des déclarations ministérielles prônent le développement du sport à l'école, ce qui serait excellent, au moment où l'on affirme que nous sommes sortis de l'abîme dans le domaine de l'équipement sportif, il est tout de même paradoxal, voire aberrant, de constater que le budget de la jeunesse et des sports marque une régression sans précédent pour 1970.

Il représentait, en effet, 0,78 p. 100 du budget total en 1967, 0,77 p. 100 en 1968, 0,69 p. 100 en 1969, et n'en représentera plus que 0,65 p. 100 en 1970.

Les augmentations de crédits concernent presque uniquement les chapitres du titre III, c'est-à-dire les moyens des services. Autrement dit, seule l'administration centrale reçoit des crédits en nette augmentation, par rapport à ceux de 1969, mais correspondant en fait à l'augmentation des traitements de la fonction publique — soit 95.260.343 francs — ce qui correspond à une majoration de 20,52 p. 100 dont il faut déduire 20 millions de francs de transferts du ministère de l'éducation nationale.

En revanche, le titre IV — interventions publiques — subit des coupes particulièrement sombres puisqu'il accuse une régression de 9.590.500 francs, ce qui est éminemment grave et lourd de conséquences.

Ainsi que le précisera mon ami M. Carpentier, tous les chapitres auxquels sont affectés les crédits pour subventions aux associations d'éducation populaire, d'activités physiques ou de jeunesse et à divers centres de vacances, subissent des restrictions considérables que l'on peut évaluer à près de 20 millions de francs et qui conduiront l'éducation péri, para et post-scolaire à l'asphyxie complète alors que l'Etat devrait y consacrer en priorité ses efforts. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

En dépit des circonstances atténuantes conjoncturelles que vous voulez vous accorder, nous prétendons que ce budget est l'expression d'une politique rétrograde.

C'est ainsi que pour les installations appartenant à l'Etat, les autorisations de programme passent de 105 millions à 89 millions 047.000 francs, et que les crédits de paiement régressent, quant à eux, de 108.600.000 à 95 millions de francs.

Le montant des subventions d'équipement aux collectivités locales subit également des coupes sombres. Les autorisations de programme passent de 304.215.000 francs en 1969 à 252 millions 900.000 francs en 1970, les crédits de paiement de 308.215 millions à 280 millions de francs.

Mon ami M. Lavielle a eu l'occasion de dénoncer une fois de plus le scandale de la politique gouvernementale, qui consiste à faire prendre en charge par les collectivités locales ce qui incombe normalement à l'Etat. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Cette substitution est de plus en plus accélérée et tend à devenir maintenant systématique.

Vous avez inscrit un crédit de 3.825.000 francs pour le fonctionnement de l'office franco-québécois. Cela n'est peut-être pas dénué d'intérêt, mais quand on dispose d'un aussi maigre budget et que les besoins sont grands, d'autres choix pourraient être retenus en faveur de notre jeunesse.

J'aborderai maintenant, très brièvement, le problème des créations de postes de professeur d'éducation physique et sportive. En ce domaine aussi, nous constatons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'avez pas tenu vos promesses. En effet, vos premières négociations avec les représentants des professeurs d'éducation physique portaient sur 774 créations de postes de professeur certifié au 15 septembre 1969. Vous aviez, par ailleurs, annoncé 1.400 créations pour 1970.

Le premier engagement résultant, paraît-il, d'un arbitrage du Premier ministre, n'était pas tenu : les 774 postes n'étaient plus des postes de certifié mais devenaient : 413 postes de professeur, 90 postes de professeur-adjoint, 271 postes de maître.

Or, même ce deuxième engagement est démenti par le « bleu » de 1970. Pourquoi ?

Au premier janvier 1970, ne seront créés que 299 emplois se répartissant ainsi : 183 postes de professeur, 22 postes de professeur-adjoint, 94 postes de maître. En outre, 491 postes d'instituteur seront transformés.

Pour les postes budgétaires de professeur, on peut dire que le point critique est dépassé, puisque il y a eu plus de nominations que de postes budgétaires créés. En effet, 510 postes budgétaires manqueront du 15 septembre au 31 décembre 1969.

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne peut payer les professeurs en exercice que grâce à ceux qui sont

au service militaire — 1.000 environ — ou détachés — 600 environ.

Au 1^{er} janvier 1970, en dépit des 313 postes nouveaux — 183 créés et 130 transformés — il manquera toujours 197 postes budgétaires de certifié en éducation physique.

Ainsi, des fonctionnaires de la catégorie A détachés du service extérieur de la jeunesse et des sports n'ont plus de poste de réintégration, alors que, normalement, un fonctionnaire de cette catégorie doit avoir un poste budgétaire.

Je voudrais dire maintenant quelques mots au sujet des postes de professeur mis en concours au 15 septembre 1970.

Hormis des mesures nouvelles, ou de nouvelles entorses administratives, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne devrait pouvoir mettre régulièrement en concours, en 1970, dans le respect du statut de la fonction publique, que 370 postes de professeur certifié d'éducation physique et sportive dans l'ensemble de la France, ce qui est notoirement et ridiculement insuffisant pour qui connaît les besoins immenses de notre pays. De plus, il y a actuellement près de 2.000 élèves professeurs en fin d'études, lesquelles s'étendent sur quatre ou cinq années après le baccalauréat.

En définitive, nous estimons que le budget de 1970, pas plus que les précédents et malgré la conjoncture, ne permet de mettre en œuvre la politique sportive et socio-culturelle que notre jeunesse est en droit d'espérer.

Je le répète, la politique définie par ce budget conduira à l'asphyxie la plupart des associations et rendra pratiquement impossible l'éducation physique et sportive, matière d'enseignement obligatoire dont tout le monde semble pourtant reconnaître le caractère indispensable et fondamental pour la santé et l'équilibre humain.

Nous ne sommes, quant à nous, guère surpris, car vous persistez, envers et contre tous, à vouloir accorder une priorité au prestige, bien que les équipements sportifs et socio-culturels aient atteint un retard de 30 à 35 p. 100 par rapport aux prévisions du V^e plan. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Rickert.

M. Ernest Rickert. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il a fallu la mort, cet été, de plusieurs adolescents pour que les Français prennent soudain conscience avec quelque stupeur de l'emprise de la drogue et de ses ravages sur une certaine frange de notre jeunesse.

Des enquêtes, des recherches, des poursuites, des aggravations de peine — que sais-je encore ? — ont été brandies un peu comme on brandit un épouvantail à moineaux pour, paraît-il, faire reculer le fléau. Est-ce là tout ce qu'attend le pays de nous ? Qui peut croire à l'efficacité de tels remèdes, même s'ils ne sont pas inutiles ?

Le mal est profond et touche toutes les couches de notre société. Il ne cessera de s'étendre, si nous n'allons pas au fond des choses.

Or de quoi s'agit-il ? Les études entreprises révèlent un malaise chez de nombreux jeunes qui ne savent pas utiliser leurs loisirs, car on ne leur a pas appris le goût de l'effort et la saveur de la victoire sur soi-même. J'enfoncerai incontestablement des portes ouvertes si je vous disais que le sport est aussi un loisir, mais avant tout une école de volonté et d'effort. Il constitue donc, à coup sûr, le meilleur antidote contre les tentations de la drogue. Mais voilà, tout le monde le sait et personne n'en tire les conséquences qui s'imposent.

Je ne veux pas être long, aussi me contenterai-je d'évoquer un problème qui ne vous est pas inconnu mais auquel on s'obstine à ne pas vouloir donner de solution. Qui sait ? Peut-être un jour, à force de prêcher dans le désert... Souhaitons seulement qu'il ne soit pas trop tard.

Je veux parler des associations sportives régies par la loi de 1901, qui sont soumises, pour leurs recettes extra-sportives, au paiement de la T. V. A. au taux de 15 p. 100, laquelle a remplacé la taxe locale de 8,25 p. 100 qu'elles acquittaient autrefois.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous ferai pas l'injure de vous dire que vous ignorez la grande misère de nos sociétés sportives dont je parle en connaissance de cause. Vous savez que le régime général est celui du déficit et vous voyez leurs dirigeants défiler dans votre bureau et venir tendre la main pour ramasser quelques miettes de subventions.

Ne serait-ce pas plus simple et plus équitable de leur accorder, comme le prévoit l'article 19 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, la décade ou la franchise au titre des sociétés régies par la loi de 1901 ?

A l'un de mes collègues qui avait posé une question écrite dans le sens de mon intervention, il fut répondu, en toute innocence, par le ministre de l'économie et des finances d'alors que les activités des associations sportives régies par la loi de 1901 pouvaient être assimilées à des activités commerciales, notamment quand il s'agissait de la vente de programmes ou de boissons, ne

tendant pas à la réalisation d'un profit. Dans cette réponse, il était même question de les astreindre à l'impôt sur les sociétés, s'il y avait profit.

On voudrait tuer le sport en France qu'on ne ferait pas mieux. Quand il s'agit d'un problème de cette importance, on ne répond pas par un article de loi !

C'est pourtant ce qui vient de m'arriver encore tout récemment. Ayant en tête le problème que je vous expose, j'avais, en vue de la discussion de la loi de finances, proposé, en mon nom et au nom de mes collègues de la région d'Alsace, deux amendements qui constituaient des additifs aux articles 282 et 302 du code général des impôts et auraient permis de parvenir à une solution.

Le croirez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'a même pas été question d'étudier au fond les raisons qui avaient motivé ma proposition. La seule réponse à laquelle j'ai eu droit fut la citation de l'article 40 de la Constitution qui interdit toute suppression de recettes non compensée par des recettes équivalentes.

On en est resté là. Le problème des sociétés sportives qui est celui du sport et concerne tout particulièrement notre jeunesse, n'intéressait visiblement pas mon interlocuteur, tout heureux de s'en être tiré par une pirouette.

Je vais être bon enfant et jouer le jeu. Puisqu'il faut compenser et qu'il semble que l'imagination manque à certains, voulez-vous me permettre, monsieur le secrétaire d'Etat, de plaider en faveur d'une idée qui ne vous est assurément pas inconnue ? D'autres, il y a quelques années, l'avaient lancée, un peu à la manière d'un ballon d'essai. Je crois qu'il est temps d'y revenir, et notre collègue M. Destremau y a fait allusion.

Tout comme existe le tiercé pour les sports équestres, on pourrait instaurer des concours de pronostics sur lesquels l'Etat prélèverait une taxe. Son produit compenserait largement — je n'en doute pas — les pertes résultant de l'exonération de la T. V. A. dont on ferait bénéficier les sociétés sportives. Je suis même convaincu qu'un surplus serait dégagé qui pourrait être utilisé pour la lutte contre le cancer, par exemple.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'êtes pas très favorable à une telle formule, mais j'ai peine à croire, connaissant votre sens du réalisme, que vous vous refusiez à reviser votre position au moment où l'on recherche une solution. Le concours de pronostics en est une, la seule, à ma connaissance, qui ait été proposée.

Elle ne présente même pas l'inconvénient d'être contraire à l'esprit du sport. D'ailleurs, parmi les auteurs de cette idée et ses défenseurs, figurent de fervents adeptes du sport qui ne sauraient être soupçonnés de vouloir y attenter.

Au contraire, je vois à cette formule deux avantages : un surcroît de recettes pour l'Etat et le développement du sport. On se passionnera davantage pour les compétitions et, par voie de conséquence, on se rendra plus souvent sur les stades, non seulement en spectateur, mais aussi pour la pratique du sport. Les sociétés rencontreront moins de difficultés et pourront ainsi se développer et étendre leur rayonnement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si je me suis permis de plaider une nouvelle fois, et si longuement, le dossier de l'exonération de la T. V. A. en faveur des sociétés sportives — bien que ce problème ne relève pas directement de vous — c'est pour vous demander de prendre l'engagement de vous battre avec qui de droit pour l'obtenir.

Depuis que vous êtes à la tête du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, vous avez montré, en maintes circonstances, que vous aviez le désir d'apporter des solutions aux difficultés de nos sociétés sportives et que, le cas échéant, vous saviez vous battre courageusement pour vos idées. C'est pourquoi nous vous faisons confiance.

Enfin, je voudrais vous demander un effort supplémentaire, tant sur le plan du personnel que sur celui des équipements sportifs qui font encore gravement défaut dans notre pays.

Dans le Bas-Rhin, pour prendre l'exemple d'une région que je connais bien puisque j'ai l'honneur d'être ici l'un de ses représentants, l'éducation physique n'est assurée, m'a-t-on dit, qu'à 61 p. 100 dans les lycées techniques et à 40 p. 100 dans les collèges d'enseignement secondaire. Dans votre déclaration, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez donné quelques apaisements à ce sujet et je vous en remercie.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, mais ils prennent un relief tout particulier dès lors qu'on les confronte avec le malaise d'une partie de notre jeunesse, qui engendre et nourrit les ravages de la drogue que j'évoquais dans mon introduction.

Je sais que votre budget, comme ceux de vos collègues, est soumis à la politique d'austérité du Gouvernement, que nous avons acceptée en raison des circonstances. Mais ne croyez-vous pas que l'on pourrait souvent mieux utiliser ce qui existe déjà ?

L'œuvre à réaliser ne saurait être cataloguée dans les dépenses improductives, loin de là. Il s'agit pour le pays d'un investissement qui conditionne la santé physique et morale de notre

jeunesse. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le secrétaire d'Etat, tout au long de cette discussion, il aura été question de budget conjoncturel, de budget d'austérité, et je ne peux, à mon tour, que reprendre ces termes. Je pense que vous ne m'en voudrez pas puisque, devant notre commission, vous avez exprimé vos inquiétudes en face des mesures d'austérité que comporte ce budget.

La presse a presque reproché à l'Assemblée d'avoir discuté du problème de la drogue, vendredi dernier, d'abord devant un hémicycle relativement peu garni, mais surtout en ne retenant que l'aspect proprement pratique du traitement et de la prévention. On souhaiterait que le budget de la jeunesse et des sports soit l'occasion de montrer au pays que le problème de la jeunesse est vraiment examiné d'une façon positive.

Cependant, il convient de reconnaître — et ce sera ma première observation — que vous avez eu, monsieur le secrétaire d'Etat, en ces temps d'austérité, le souci de ne pas trop sacrifier le sport à l'école, en tout cas de faire le moins de mal possible, encore que le nombre des postes de professeur d'éducation physique créés reste bien limité par rapport aux besoins.

M. Madrelle a cité des chiffres très précis qui nous montrent que certains ajustements budgétaires dissimulent quelquefois la vérité.

Est-il nécessaire de dire combien est essentiel un effort dans ce domaine ? Il est inutile, en effet, de déclarer devant le pays que l'on va valoriser le sport si, au sein de l'éducation nationale, le sport n'est pas un élément très important de la formation des jeunes. La nation, le Gouvernement et le Parlement doivent en prendre conscience. L'éducation nationale, qui ne saurait se priver de professeurs de mathématiques malgré les restrictions budgétaires, ne doit pas se priver non plus de professeurs d'éducation physique. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur divers autres bancs.)

Mais la deuxième observation, qui est l'objet essentiel de mon intervention, concernera le problème de l'éducation populaire.

L'année dernière déjà, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous avais confié nos inquiétudes devant la politique, à nos yeux quelque peu dépassée, pratiquée à l'égard des associations d'éducation populaire. Je voudrais que notre pensée soit claire sur ce plan-là, que nous les aidions à innover et à se situer au sein de la société présente.

Mais je vous avoue que votre budget nous paraît imposer à ces associations des sacrifices non seulement très importants, mais encore mal répartis.

Je ne citerai que quelques exemples. Il est prévu, au chapitre 43-52, une réduction de 30 p. 100. Sur quoi devra-t-elle porter ? sur les postes du Fonjep ? Je ne vois pas la possibilité de les réduire. Elle portera donc probablement sur les moyens accordés aux associations.

De même, au chapitre 43-54, nous relevons une diminution de crédit de cinq millions. Elle ne frappera certainement pas l'office franco-allemand, ni l'office franco-qubécois, mais plus vraisemblablement certaines subventions aux associations. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne conteste pas votre volonté, que M. Flornoy soulignait tout à l'heure, d'exiger des associations un effort de rénovation et, peut-être, qu'elles se lient par contrat à votre département.

Mais seront-elles à même de se réformer si on ne leur permet pas aujourd'hui de poursuivre leur activité ? Devant cet aspect de votre budget, notre inquiétude est très grande. Je ne parlerai plus de budget d'austérité mais de détresse pour les associations d'éducation populaire, tandis que le Centre information-dialogue est doté de crédits supplémentaires et que nous vous voyons engager une action en faveur de la formation des animateurs. Je ne conteste pas le bien-fondé de cette action, mais n'aurait-elle pu être ajournée quand, dans le même temps, les associations d'éducation populaire sont si douloureusement frappées par les mesures d'austérité ?

Le secrétariat d'Etat souhaite-t-il leur disparition ? Dans l'affirmative, qu'envisage-t-il à la place ? N'oublions pas que ces associations sont nées dans les heures les plus claires qui ont suivi la Libération.

Peut-être ne correspondent-elles pas parfaitement aux besoins mais, dans nombre de cas, elles ont fait la démonstration de leur générosité, de leur souci de faire participer la jeunesse. Le coup que nous pouvons leur porter risque d'être fatal.

C'est là une question de philosophie, et je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous attachez à ce que la politique de la jeunesse ne soit pas une politique imposée d'en haut aux jeunes, mais une action d'incitation à l'expression spontanée de leurs aspirations.

Le problème de la jeunesse est de se dépasser elle-même. Rien ne vaut un petit groupe de jeunes s'intéressant spontanément au tiers monde et s'engageant véritablement dans le cadre d'un

mouvement de jeunesse. Au-delà de la distraction et du divertissement, cet engagement apporte alors une solution beaucoup plus durable au malaise de la jeunesse.

En conclusion, ce budget conjoncturel me semble assez mal venu à une heure où nous sentons plus que jamais une certaine crise sociale dans notre pays. Comme le disait notre collègue Destremau, la jeunesse n'est pas nécessairement sensible au taux d'expansion. On lui parle d'un budget conjoncturel. Mais la conjoncture, c'est peut-être l'équilibre économique de notre balance des comptes, c'est peut-être aussi le déséquilibre de certains d'entre nous, le déséquilibre quotidien né d'une inadéquation de la société.

Gageons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous saurez apporter une réponse au problème de l'éducation populaire et aux problèmes des associations populaires, dont l'avenir est en cause.

Gageons aussi que l'an prochain, bien que cela ne dépende pas entièrement de vous, mais plutôt de nous, de la nation et du Gouvernement tout entier, vous nous présenterez un de ces vastes budgets dont rêvait tout à l'heure M. Flornoy, un budget à la mesure de l'attachement que la nation doit porter à sa jeunesse pour ne pas courir le risque de la perdre et de se perdre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jacson.

M. William Jacson. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, parce que je suis médecin, je ne voudrais pas extraire du placard des vieux poncifs l'adage : *mens sana in corpore sano*.

Les conceptions modernes sur l'évolution de l'être humain nous incitent à dégager l'importance et le réalisme que comporte l'éducation du corps au cours de son développement, depuis la naissance jusqu'à la mort.

Autrefois, des limites jalonnaient cette existence. Elles avaient pour noms : enfance, adolescence, maturité, vieillesse.

Les conclusions des diverses disciplines scientifiques ont aboli cette classification et permettent d'envisager l'épanouissement et le maintien harmonieux de l'homme à l'encontre du fléchissement physiologique. Je citerai, en marge, les remarquables résultats obtenus par le docteur Nyans avec des greffes organiques.

Plus proche des soucis de l'Assemblée, j'inscrirai mon propos dans la discussion générale, pour le centrer sur les problèmes généraux de l'enseignement de l'éducation physique.

Le fait d'élever ce débat n'est pas d'aborder une discussion philosophique, médicale ou littéraire ; il est de justifier les impératifs d'une politique fondamentale moderne et les conséquences financières qu'elle entraîne.

En exorde, je rappellerai, monsieur le secrétaire d'Etat, votre conférence de presse d'août 1969, dans laquelle vous définissiez le cadre des institutions destinées à mettre en valeur une révolution de l'enseignement.

D'abord, une part plus importante est réservée à l'éducation physique.

Dans ma jeunesse, personnellement, je fus celui qui profitait de la demi-heure accordée une fois par semaine pour « faire de la gymnastique », comme on disait alors.

Un tiers des élèves, parce qu'ils en avaient la force physique, se sentaient le goût de briller au cours de la leçon et, bien souvent, l'émulation était la conséquence d'un sentiment d'orgueil, mais rarement d'une recherche de perfectibilité.

Quant aux deux autres tiers, ils suivaient péniblement en traînant les pieds, n'accordant qu'un intérêt médiocre à des gestes qui les fatiguaient parce qu'ils rompaient l'harmonie d'une quiétude parfois paresseuse.

Aujourd'hui, ces données ont changé. Désormais, deux après-midi, soit six heures, seront consacrées à cette discipline.

En ce qui concerne l'encadrement, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez complété cette mesure par une politique de rénovation des cadres au premier échelon que représente l'école primaire.

Les disponibilités budgétaires ne permettant pas de satisfaire et la constitution d'un corps d'enseignants spécialisés en éducation physique et la création d'équipements sportifs, l'effort doit porter sur le premier objectif : les enseignants.

Pour résoudre ce problème dans l'immédiat, vous avez estimé qu'avec un supplément limité de ressources on peut, grâce à la participation active des instituteurs et des institutrices, réaliser de grands progrès.

Ainsi serait franchi l'obstacle du manque de maîtres spécialisés d'éducation physique.

C'est pourquoi, dans neuf départements, soixante-dix instituteurs volontaires ont d'abord suivi un stage de formation pour l'éducation physique ; puis, dans un second temps, ils ont pris en charge le recyclage de leurs collègues.

Ces conseillers pédagogiques de circonscription, assimilés à des maîtres itinérants d'école d'application, assurent le quadrillage des zones d'action qui leur ont été affectées.

Pour l'année 1969, vous avez obtenu du ministre de l'éducation nationale la mise à votre disposition de 300 postes d'instituteurs, dont 100 à la rentrée et 200 au 1^{er} janvier 1970.

Ces 300 conseillers pédagogiques de circonscription pourront guider au total 20.000 à 25.000 instituteurs par an, soit le dixième des maîtres des écoles primaires.

La rénovation dans le domaine du second degré et dans celui de l'enseignement supérieur sont les deux autres éléments de ce triptyque.

L'importance d'une telle politique subit sa contrepartie, que ce soit dans l'athlétisme pur ou dans les compétitions internationales.

Si nous comparons nos efforts à ceux des pays étrangers, nous constatons l'évidente supériorité — jusqu'à maintenant reconnue — de l'U. R. S. S. Cependant, l'on assiste à une remontée spectaculaire des athlètes d'Allemagne de l'Est, qui s'imposent à l'Europe sportive.

La République démocratique allemande n'est pas loin d'être la première nation dans les deux disciplines de base : la natation et l'athlétisme, que ce soit à Klagenfurt ou aux championnats d'Europe à Athènes.

On constate alors que cette supériorité n'est pas le résultat d'une sélection importante en rapport avec une population très dense, mais qu'elle est le fait d'une élite obtenue grâce à la généralisation de l'enseignement sportif.

M. Maurice Niles. Très bien !

M. William Jacson. En effet, en Allemagne de l'Est, le sport est intégré dans le programme scolaire au même titre que les disciplines intellectuelles, et cela depuis l'âge de sept ans.

L'enfant prend alors des habitudes sportives et peut être dirigé très jeune vers telle ou telle spécialité.

Cette option fondamentale est étayée par une discipline rigoureuse et traditionnelle, à laquelle s'ajoute un certain état d'esprit : le sport est partie intégrante de la vie.

Ces considérations incitent à se demander : pourquoi une politique éducative et sportive ?

M. René Maheu, directeur général de l'Unesco, a démontré les erreurs d'appréciation que subit le sport et combien il était utile de repenser et de rénover cet enseignement.

C'est parce que le sport n'est pas profondément et sérieusement intégré à l'école que tant de gens prennent, dès l'enfance, l'habitude de le considérer comme en marge de la vraie vie.

Porté par une vocation esthétique et morale, qui dépasse largement le domaine physique où il s'exprime, le sport devrait assurer, par l'équilibre de la personnalité et la formation du caractère, la défense de l'humain dans une civilisation mécanique de plus en plus oppressante.

A ces conceptions d'ordre de nature général s'ajoutent des conceptions propres à chaque individu.

Comme médecin, je suis persuadé que l'éducation physique permet l'épanouissement normal de l'individu tout entier parce qu'il est fait appel à la mise en œuvre de l'organisme tel qu'il a été prévu par la nature.

Chaque élément constitutif du corps participe à la production au transfert et à l'élimination des éléments indispensables aussi bien à l'activité cérébrale et intellectuelle qu'à l'activité génétique qui permet à l'homme d'accomplir sa mission envers la race. A cela s'ajoute la perfectibilité physique qui assure la qualité de l'être.

M. Pierre Parlebas, professeur d'éducation physique à l'école normale d'éducation physique de Châtenay-Malabry, dans une brillante étude, a stigmatisé les conceptions archaïques qui vont du label médical jusqu'au label philosophique, jugeant le sport comme exutoire, un dévouement, encore que je ne sois pas d'accord avec lui sur l'aspect médical, car je reste persuadé qu'une hypoventilation pulmonaire, une insuffisance cardiaque ou rénale ne peuvent qu'entraver la spéculation intellectuelle.

Je pense cependant qu'on peut admettre avec lui cette conception nouvelle où l'enseignement s'intitule : pédagogie des conduites motrices.

Il semble qu'il n'y ait pas d'antinomie entre ces deux conceptions, celle du médecin et celle de l'éducateur, surtout lorsqu'il est dit qu'agissant sur les conduites motrices, l'éducation physique intervient sur l'ensemble de la personnalité et exerce en conséquence une profonde influence.

Les conduites motrices représentant en effet une manière d'être et d'agir de l'individu et l'engagent autant qu'une conduite verbale.

De là, nous parvenons à la notion de personnalité, caractérisée par l'ensemble des aspects physiologiques, tels que l'émotion, l'affectivité, auxquels s'ajoute la volonté, par conséquent l'effort.

En approchant des conclusions de cet exposé, nous en arrivons à parler de la méthode. L'éducation physique a besoin pour se développer non d'empirisme, mais de recherche.

Il s'agit bien de la recherche scientifique dans l'éducation physique, qui est un véritable dégageant par rapport aux théories anciennes dont la médiocrité reste navrante.

Ainsi s'expliquent les amers ressentiments que nous avons éprouvés en France à la suite des résultats des équipes sportives françaises, notamment après les jeux olympiques de Tokyo et de Mexico et après les championnats d'athlétisme d'Athènes.

Quand je parle de recherche scientifique, c'est bien de cela qu'il s'agit, car elle comporte la recherche technique la plus marquante, la recherche biologique et médicale qui a permis à certains de résoudre les problèmes d'adaptation et de l'effort en l'altitude, comme l'imposèrent les jeux olympiques de Mexico et c'est ainsi que nous découvrons peu à peu cette notion de finalité et de mise en œuvre pédagogique et scientifique : l'éducation physique se définit comme une discipline originale et autonome.

Nous revenons ainsi au début de mon propos et, au travers des quelques notes que j'ai évoquées en citant vos chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat, j'espère traduire votre pensée tout entière en affirmant que les professeurs d'éducation physique doivent pouvoir prendre en mains, à tous les niveaux, leur propre discipline, tant dans l'enseignement que dans la recherche, et pouvoir assimiler les données nouvelles obtenues par des chercheurs plus spécialisés dans les différentes branches des sciences.

Nous souhaitons donc que l'école supérieure d'études physiques et sportives soit élevée au statut plein d'établissement supérieur.

De telles considérations m'incitent à vous dire combien je suis persuadé de l'absolue nécessité du développement de l'éducation physique scolaire, à condition qu'elle corresponde aux critères et aux motifs dont je me suis fait l'écho au cours de mon propos.

En conséquence, il est indispensable d'accorder au secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs le moyen financier de réaliser cette réforme. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Carpentier.

M. Georges Carpentier. Monsieur le secrétaire d'Etat, comme tous vos collègues chargés de responsabilités ministérielles, vous avez de la chance. Les rapporteurs se succèdent à cette tribune, les membres de la majorité également, pour déplorer bien des insuffisances, bien des défauts — M. Barrot a même parlé d'un budget de détresse — mais tous, ou presque, à la fin de leur intervention vous apportent leurs félicitations, et tous voteront votre budget.

M. Franck Cazenave. Vous n'avez pas le droit d'interpréter les paroles de M. Barrot.

M. Georges Carpentier. Je n'interprète pas les paroles de M. Barrot. Je dis que notre collègue a parlé de budget de détresse.

M. Franck Cazenave. Mais vous ne savez pas comment il votera.

M. Georges Carpentier. En tout cas, nous ne voterons pas ce budget.

En ce qui nous concerne, nous déplorons beaucoup de choses. Je vais les exposer.

Je n'insisterai pas longuement sur les problèmes des maisons de jeunes et de la culture, dont nous avons parlé ici même il n'y a pas très longtemps. Je me bornerai à présenter deux remarques.

La première, c'est que s'ouvre un jour — que je souhaite le plus rapproché possible — un large débat dans cet enceinte sur les problèmes de la jeunesse, qui débordent largement ceux des maisons de jeunes et de la culture. Car on ne peut les aborder que superficiellement par le biais de questions orales sans débat.

La seconde remarque, sur laquelle j'ai déjà mis l'accent, c'est qu'en ce qui nous concerne, nous n'admettrons jamais une quelconque mainmise sur les maisons de jeunes en particulier et sur la jeunesse en général.

Pour en venir à votre budget, mes observations, dans les cinq minutes qui me sont imparties, porteront sur le titre IV, celui qui concerne les crédits relatifs à l'action éducative et culturelle et à l'action sociale et de prévoyance.

L'ensemble des crédits affectés à ces chapitres était en 1969 de 143 millions de francs, en chiffres ronds. Nous avions signalé l'année dernière, à cette même tribune, l'insuffisance de ces crédits.

Par rapport à 1968, les dotations relatives aux activités physiques et de plein air, aux bourses et secours d'études, bien que déjà trop modestes, avaient été amputées. Celles qui concernaient les installations de colonies de vacances étaient inchangées. Les autres crédits n'avaient subi qu'une augmentation dérisoire par rapport aux besoins.

Or, il se trouve que le budget prévu pour 1970 s'élève pour les mêmes chapitres, à 133 millions de francs. Il est donc en diminution de 10 millions de francs sur celui — déjà insuffisant — de 1969.

Les économies réalisées affectent l'éducation populaire, les activités physiques et de plein air, les activités de jeunesse, les subventions d'entretien et d'amélioration des installations de colonies de vacances et du domaine de la jeunesse, les camps, les colonies, les maisons familiales de vacances, les communautés d'enfants.

Sans doute était-il difficile à votre budget d'échapper à la politique de rigueur financière qui est celle du Gouvernement. Cependant, s'il est un secteur qu'il fallait épargner par priorité — l'éducation nationale mise à part — c'était bien le vôtre.

Votre régime qui fait grand cas de la jeunesse avait là une occasion de montrer, plus qu'en paroles l'attention — dans le bon sens du terme — qu'il lui portait.

M. le ministre des finances a exhorté hier le pays à la patience. Jusqu'à quand durera cette patience ? Pensez-vous que les jeunes, justement parce qu'ils sont jeunes, ne s'impatienteront pas un jour ?

Pour conclure je ferai trois remarques.

La première reprend un propos que je tenais déjà l'année dernière à cette tribune. Les besoins sont très grands et ne cesseront de grandir dans le domaine que vous frappez. Or, vous accumulez les retards. Est-ce à dire qu'une fois de plus, les collectivités locales devront pallier les défaillances de l'Etat ?

La deuxième remarque concerne le transfert du chapitre 34-52 au chapitre 43-01 — celui des actions nouvelles en faveur de la jeunesse — d'un crédit de 350.000 francs, relatif à la publication d'une brochure éditée par le centre d'information et de documentation de la jeunesse. A notre connaissance, cet organisme est uniquement composé de fonctionnaires qui assument le contrôle de la gestion et de la rédaction. Quel est son objet ? Dans quel esprit est conçue cette publication ? Où se situent les responsabilités ?

La troisième remarque est beaucoup plus grave car elle concerne la politique du Gouvernement à l'égard de la jeunesse.

Si nous examinons les économies dans les seuls chapitres intitulés « éducation populaire » et « activités de jeunesse », nous constatons que les abattements portent exclusivement sur les subventions des associations volontaires : 30 p. 100 d'une part, 25 p. 100 de l'autre. M. Barrot a d'ailleurs signalé les chiffres. Ces abattements ne concernent pas l'office franco-qubécois ce que M. Barrot a également signalé.

Des réductions de cette importance, qui ne font qu'accroître la faiblesse de votre effort financier, mettent nécessairement en péril l'existence même de ces associations. Or, leur travail d'encadrement et de formation, qui concerne des millions d'enfants et d'adolescents, est immense. Il ne faut pas laisser déperir, faute de soins matériels et moraux, un secteur où s'exerce l'engagement volontaire et bénévole — dont d'ailleurs vous faites grand cas, monsieur le secrétaire d'Etat — de tant de citoyens français.

Notre crainte est grande que l'action que vous menez dans ce domaine n'aboutisse au résultat que je viens d'évoquer. S'il s'agit de votre part d'un changement radical de politique, il faut nous le dire.

Quand on considère vos démêlés avec la fédération des maisons de jeunes et de la culture, quand on songe à l'aide que vous apportez à la fédération dissidente parce qu'elle se situe dans la ligne de votre action, quand on constate que le budget de 1970 après celui de 1969 met en danger les organisations de jeunesse indépendantes, on est en droit de vous demander quel est le point d'aboutissement de votre politique et quel est l'objectif que vous vous proposez.

Pour notre part, nous pensons que rien ne pourra se faire au niveau des cabinets ministériels ou de l'administration, et que toute solution valable ne pourra intervenir qu'après un vrai dialogue avec les responsables des associations, et non par l'élimination, par l'asphyxie de ces associations. Ou alors, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut dire clairement que vous n'envisagez la coopération qu'avec ceux qui auront votre agrément.

Il existe un haut comité de la jeunesse qui me paraît être un lieu de rencontres, de confrontations et d'échanges. Vous nous avez annoncé la constitution d'un haut comité consultatif qui serait aussi un lieu de dialogue, qui regrouperait à la fois le haut comité de la jeunesse et le haut comité des sports, mais dans le cadre et selon les critères que vous avez vous-même établis à l'avance. C'est-à-dire que le dialogue n'aura peut-être lieu qu'avec des invités privilégiés. L'avenir nous dira si nous nous trompons.

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — le F. O. N. J. E. P. — a été créé par un de vos prédécesseurs. Quel rôle joue aujourd'hui cet organisme, et quel rôle jouera-t-il demain ?

Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, notre peuple est très divers, du fait même de sa nature, de sa formation, de son évolution. Vous suivriez une mauvaise voie si, au nom d'une certaine « société nouvelle », même si celle-ci est fondée

sur ce que vous avez appelé la « laïcité rénovée », vous vous orientiez vers un encadrement plus ou moins rigide et plus ou moins dissimulé de la jeunesse.

S'il en était ainsi, nous serions les premiers à dénoncer votre action et à nous y opposer.

Vous avez une lourde responsabilité, il est vrai, car les jeunes et les mouvements qui les représentent vous observent et vous jugent.

Pour ce qui est de l'instant présent, et pour les raisons que je viens d'indiquer, nous ne voterons pas votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Tiberi. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Jean Tiberi. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma brève intervention portera sur un sujet apparemment local, mais d'intérêt national.

Tout d'abord, je dois dire que j'approuve pleinement votre politique et les moyens que vous mettez en œuvre pour la mener à bien.

Toutefois, en vous apportant mon appui, notamment à l'égard de la pratique du sport et du tiers temps dans les écoles, je voudrais attirer tout spécialement votre attention sur les difficultés que nous rencontrons à Paris même.

Dans ce centre urbain très dense, il est difficile de trouver des terrains et, quels que soient nos moyens financiers, il se pose un problème de crédits.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de faire étudier par vos services ce problème particulier et d'y apporter la plus grande attention.

Deux autres problèmes me semblent importants. C'est d'abord celui du transport des enfants. Certes, il faut prévoir le transport des enfants, le jeudi et le dimanche, pour la pratique du sport en général ; mais ce problème deviendra de plus en plus aigu lorsque sera totalement appliqué le tiers temps et je vous demande de l'étudier en liaison avec l'administration, avec la préfecture de Paris.

Il faudra notamment tenir compte de l'aspect financier de ce problème, car des dépenses supplémentaires devront être engagées pour l'achat du matériel et pour la rémunération du personnel d'encadrement, de surveillance.

L'autre problème qui me semble important est lié au premier : Sur ce point, je vous assure de mon entier concours. Je veux parler de l'utilisation à plein temps des établissements existants, que vous préconisez depuis longtemps.

On l'a dit tout à l'heure, et M. Mazeaud y a insisté, à Paris plus qu'ailleurs, le principe de l'utilisation des locaux à plein temps s'impose de plus en plus, qu'il s'agisse des écoles, des lycées ou d'autres établissements, tel le centre sportif Sarraill.

Sans en exagérer la portée, l'effort à faire est important si l'on veut parvenir à une utilisation complète.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je voulais présenter.

Je vous remercie par avance des précisions et des apaisements que vous voudriez bien nous apporter. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Delorme. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Claude Delorme. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans cette course contre la montre, je voudrais attirer votre attention sur deux questions.

Par suite de ce que j'appellerai une manipulation, dans votre budget, le chapitre 43-53 est amputé de 7 millions de francs et, si je comprends bien, cette somme s'ajoutera au crédit de 5 millions de francs qui est destiné à la préparation olympique.

Si j'admets volontiers que des crédits d'un montant suffisant doivent être prévus pour les jeux olympiques de Munich, je ne puis accepter cette amputation du chapitre 43-53, qui concerne plus spécialement l'activité d'un certain nombre d'organisations qui me paraissent être parmi les mieux adaptées à une politique de masse.

Je ne veux pas entrer dans la controverse qui oppose les partisans du sport d'élite et ceux de la politique du sport de masse, mais je dois constater que, de ce fait, que vous le vouliez ou non, les associations scolaires et universitaires, les clubs universitaires, l'A. S. S. U., l'U. S. E. P., l'U. G. S. E. L., l'U. F. O. L. E. P. et de nombreuses autres organisations se trouveront privées de crédits.

C'est la raison pour laquelle je vous lance un appel en vous disant que je ne comprends vraiment pas que la préparation olympique puisse être l'objet d'un transfert de crédits à l'intérieur de votre budget, alors qu'une ligne supplémentaire devrait être prévue pour la préparation olympique et pour les Jeux olympiques.

J'en arrive à ma deuxième observation.

J'ai relevé, dans votre discours, une assurance concernant l'A. S. S. U., c'est-à-dire l'Association du sport scolaire et universitaire, que nous connaissons bien. Sur ce point, malheureusement, je suis obligé de vous contredire.

En effet, d'après le compte rendu de la dernière séance du conseil d'administration de cette association, la subvention qui était accordée à l'A. S. S. U. sera diminuée de 100.000 francs. Si vous nous annoncez tout à l'heure que la subvention sera rétablie dans son intégralité, je m'en réjouirai, mais il n'en reste pas moins que, même dans ce cas, étant donné l'accroissement des effectifs, le prolongement de la scolarité et l'augmentation croissante des frais, résultant notamment de l'élévation des coûts de transport, nous serons dans une année de récession.

Je dois dire qu'il s'agit non pas d'un bilan sportif, mais d'un bilan de suppression, et vous êtes bien obligé d'admettre que, l'année prochaine, la réduction des crédits devra être supportée par le sport scolaire et universitaire.

S'agissant du sport scolaire, il convient de remarquer que sont suspendues, précisément dans une année où l'on parle d'un effort supplémentaire, toutes les rencontres inter-établissements, toutes les épreuves de propagande, toutes les rencontres internationales de sélection d'académies et, dans leur quasi-totalité, les compétitions scolaires internationales et nationales.

Pour ce qui est des championnats de France scolaires, seules seraient maintenues les rencontres d'athlétisme individuel, de natation et de gymnastique.

En matière de sport universitaire, les options sont pratiquement les mêmes et les suppressions sont identiques.

C'est pourquoi l'année prochaine sera encore, pour le sport scolaire et pour le sport universitaire, non pas une année de développement et de prospérité, mais, au contraire, une année de récession.

Et puis, monsieur le secrétaire d'Etat, il est une cause que vous auriez dû gagner, car c'est à votre poste que doit se trouver le défenseur, l'avocat : je veux parler de la coordination nécessaire avec le ministère de l'éducation nationale, quant aux constructions scolaires.

Combien de C. E. S. viennent d'être mis en service, mais ne comportent ni terrain de sport, ni piscine, ni stade ? Une magnifique faculté, celle de Saint-Maur, a été inaugurée la semaine dernière. Je vous pose la question : où sont la piscine, le stade, le gymnase ? Lorsque vous avez décidé cette construction, avez-vous pensé au sport qui est, selon nous, je le répète, un élément essentiel de la formation de l'homme, et surtout du jeune homme ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Pierre Mazeaud. Le sport est aussi un élément essentiel de la formation de la jeune fille !

M. Claude Delorme. Bien entendu, mon collègue.

M. le président. La parole est à M. Marie.

M. Bernard Marie. Monsieur le secrétaire d'Etat, le temps qui m'est imparti dans cette discussion ne me permet pas de louer comme il le mérite le programme indicatif, cohérent et imaginaire que vous avez présenté.

Programme indicatif, certes, car vous n'avez pas les moyens de votre programme. Mais l'on ne peut guère vous en faire le reproche.

Le budget de la jeunesse et des sports — et, cette année, il faut y ajouter les loisirs — n'est même plus le manteau mité auquel je l'avais irrévérencieusement comparé l'an passé. En effet, si l'on considère les autorisations de programme et les crédits de paiement, l'on peut penser aujourd'hui que, tel saint Martin, vous avez donné une partie de ce manteau à des ministres ou à des secrétaires d'Etat que vous avez dû considérer comme plus défavorisés que vous.

Ce paradoxe entre les intentions valables et le manque de moyens révèle parfois un certain aspect d'incohérence dont il n'est pas besoin d'aller chercher très loin des exemples.

Vous avez annoncé, et je m'en réjouis, la création de cinquante piscines mobiles qui doivent permettre en particulier aux enfants des populations rurales d'apprendre à nager.

Mais, ce matin même, j'ai appris, en ma qualité de membre du bureau de l'association des parents d'élèves d'un établissement secondaire de la région parisienne, que le contrat de location passé entre le service départemental de la jeunesse et des sports et le propriétaire de la piscine ne serait pas maintenu après le 23 novembre.

De ce fait, de 800 à 1.000 enfants du second cycle qui fréquentaient chaque année cette piscine ne pourront plus s'y adonner à la natation.

Les programmes d'éducation physique constituent également un paradoxe. Alors que, fort pertinemment, les deux rapporteurs ont souligné que, pour tenir compte des horaires et des emplois, il faudrait, en 1972, 52.000 professeurs, il n'y en a actuellement que 16.000, et l'on ne voit pas très bien comment pourrait être comblé ce déficit.

Je n'insisterai pas sur le point suivant de mon intervention, comme j'avais l'intention de le faire, puisque mon ami M. Mazeaud, en particulier, l'a fait avant moi.

Me résumant, je dirai que les programmes sont trop ambitieux, qu'il faudra en revenir à ce qui est raisonnable, parce que possible. Sinon, vous irez au-devant de déceptions, voire de récriminations, qui sont logiques lorsqu'on s'aperçoit que les promesses ne sont pas tenues ou sont mal tenues.

Vous avez enfin — et je m'en réjouis, car c'est une mesure que je réclame depuis près de trois ans — envisagé sous différentes formes l'utilisation des bénévoles.

A ce sujet, puisqu'on a beaucoup parlé du sport à l'école et de l'expérience du tiers temps qui a été tentée avec succès dans le Pas-de-Calais, je vais vous citer un exemple qui ne doit pas être le seul et que je ne suis pas non plus allé chercher bien loin, étant donné qu'il est celui d'une petite ville des Pyrénées-Atlantiques, où j'habite depuis six mois.

Je vais vous citer quelques anecdotes, sans pour autant dépasser mon temps de parole. Voici un article paru dans le journal d'un « Club des Mille », sous le titre « De l'école des sports au sport à l'école » :

« Toujours à l'avant-garde du bien être des jeunes, l'Anglet Olympique cherche constamment à satisfaire cette nouvelle vague bouillonnante qui ne demande souvent qu'à être bien comprise, et surtout que des bonnes volontés s'occupent d'elle. D'où son initiative de créer une école des sports.

« La presse avait laissé entendre, fin 1968, que les élèves des écoles primaires n'auraient plus classe le samedi après-midi. Que feraient alors ces jeunes ? Plutôt que de se poser des questions, l'Anglet Olympique prit rapidement une décision : faire convoquer par l'intermédiaire de l'office municipal des sports toutes les sociétés sportives angloises, afin d'organiser en commun une école de sports au coquet stade municipal.

« Cette école était à l'origine réservée à tous les enfants des écoles primaires d'Anglet, garçons et filles, désireux d'être initiés à un sport tel que : athlétisme, rugby, volley-ball, handball, football, basket. Cette initiative trouva un excellent accueil, mais fut contrariée par le fait qu'aucun changement ne se produisit dans le régime scolaire à la rentrée.

« Que faire ? Abandonner ? Ce n'est pas dans l'esprit de l'Anglet Olympique, et soutenu efficacement par l'office municipal des sports, l'on chercha les moyens de réaliser ce projet. Pour ce faire, il fallait avoir le consentement des directeurs d'école. Une nouvelle réunion eut lieu avec les membres de l'enseignement où l'on étudia la possibilité de rassemblement de jeunes de toutes les écoles au stade municipal, sous contrôle de professeurs qualifiés, avec l'aide des entraîneurs spécialisés et des différentes sociétés sportives angloises.

« L'accord se réalisa très rapidement, chacun faisant preuve évidente d'esprit constructif. Comment d'ailleurs aurait-il pu en être autrement ?

« Toutefois un problème nouveau se posa. Le stade municipal ne pouvait accueillir tous les jeunes...

« Il fut donc décidé de ne prendre, pour la première année, qui serait une année d'essai, que les garçons. C'est ainsi qu'après l'approbation des services académiques, l'école des sports pouvait démarrer. Les maîtres donnèrent le feu vert, l'office municipal des sports se chargea de mettre à la disposition des écoles un car qui assurerait le transport des élèves.

« Tous les points furent nettement définis ; notamment il fut décidé qu'après une séance de mise en train et de mouvements de culture physique, les jeunes seraient confiés à des éducateurs. »

Je répète que tout cela se passe dans une petite ville. Et voici quelques renseignements complémentaires.

Les séances avaient lieu les jeudis et samedis après-midi, le car de ramassage scolaire était, comme je l'ai dit, fourni par l'office municipal des sports. Les samedis après-midi, de 14 heures à 16 heures 30, les enfants étaient conduits au stade d'Anglet, encadrés par des enseignants. Après une mise en train collective, les jeunes étaient dirigés vers différents ateliers sous la responsabilité des éducateurs des sociétés sportives angloises.

Cent vingt à cent cinquante enfants étaient ainsi initiés par roulement aux différentes disciplines sportives.

L'Anglet Olympique avait, quant à lui, son école de rugby fonctionnant le samedi après-midi et le jeudi après-midi. Cent cinquante jeunes y étaient inscrits, qui étaient encadrés — retenir bien ce chiffre — par vingt-quatre éducateurs bénévoles.

Les dépenses supportées par le club pour son école de rugby se détaillent ainsi : 504 francs pour l'achat de douze ballons, 680 francs pour celui de trois jeux de maillots, 262 francs pour la fête du 4 mai — rassemblement des écoles de rugby — et 557 francs pour le lavage des maillots, soit, au total, pour une année, un peu plus de 2.000 francs.

Voilà un exemple de la manière dont des écoles, avec des moyens extrêmement réduits et grâce à l'aide de clubs et de leurs

éducateurs bénévoles, réussissent tous les jeudis et samedis après-midi à appliquer vraiment le tiers temps pour cent vingt à cent cinquante enfants, sans qu'il en coûte grand-chose à l'Etat.

Et il ne s'agit pas, monsieur le secrétaire d'Etat, seulement d'un cas particulier, puisqu'un inspecteur chef du service départemental de la jeunesse et des sports pouvait écrire ce qui suit dans une circulaire du 21 octobre 1969 adressée à tous les responsables des écoles de sport :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une réunion de tous les responsables des écoles de sports est prévue le 4 novembre, etc... à Bayonne, le 5 à Pau... »

« En raison de la multiplication des écoles de rugby, de basket, de football et d'athlétisme, et des récentes dispositions qui libèrent les élèves le samedi après-midi, il est indispensable de faire ensemble un tour d'horizon et de donner une orientation nouvelle à l'organisation de cette formule de sport chez les jeunes. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ajouterai rien à ce document suffisamment probant.

En conclusion, je vous adjure une dernière fois, dans l'intérêt bien compris des jeunes, de ne pas repousser cette force indispensable que constituent les clubs. Je viens de vous citer l'exemple de l'un d'entre eux et de ses réalisations. Et pourtant c'est un tout petit club qui ne reçoit pratiquement aucune aide. Alors que ne pourront faire les clubs lorsqu'ils disposeront de quelques moyens !

La jeunesse, sportive ou non, est en danger. Vous ne pouvez, par vos propres moyens, résoudre les problèmes qui se posent à vous. Alors, ayez la politique de vos moyens et n'hésitez pas à faire appel à ceux qui, par amour du sport, par amour de la jeunesse et parce qu'ils se rendent compte aussi qu'ils servent l'intérêt bien compris du pays, ne demandent qu'à œuvrer bénévolement dans le même sens que vous. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est M. Jean-Claude Fortuit, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Claude Fortuit. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, comme l'a fait M. le rapporteur, comme l'ont fait aussi nombre d'orateurs qui m'ont précédé, on peut certes regretter que le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs n'ait enregistré cette année qu'une progression bien modeste, puisqu'elle est inférieure à 2,5 p. 100, ainsi qu'on l'a précisé.

Je le regrette également, mais il convient aussi, me semble-t-il, d'apprécier, au-delà de la masse globale des crédits, les changements qui sont intervenus ou qui doivent intervenir dans tout ce qui touche à la répartition des crédits, à leur mise en œuvre et à leur utilisation.

De ce point de vue, le budget du secrétariat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, doit être considéré non pas seulement comme un budget d'équipement mais aussi comme un budget d'incitation et de formation dont l'objectif final est d'assurer la promotion de notre jeunesse.

A cet égard, trois catégories d'observations peuvent être formulées.

En premier lieu, l'effort d'équipement, entrepris depuis plusieurs années déjà, commence — c'est certain ! — à porter ses fruits. Cette année, plus encore que l'an dernier, les problèmes essentiels ne sont point ceux de l'équipement. Ils apparaissent déjà ceux de l'animation.

Pendant, il se révèle nécessaire de poursuivre les efforts entrepris pour utiliser au mieux les équipements existants et pour mieux les adapter aux besoins réels.

C'est ce que vous appelez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, une politique de plein emploi des équipements. Je suis d'ailleurs particulièrement sensible, non seulement à la vigueur avec laquelle vous avez mis en œuvre cette politique, mais aussi à l'insistance avec laquelle vous avez aujourd'hui rappelé son importance. Vous en connaissez les raisons, puisque c'est dans cette Assemblée, l'année dernière, au cours des travaux ouvrant la session budgétaire, que nous avons évoqué cette nécessité.

On ne doit plus voir, en tout cas, dans notre pays, des complexes sportifs demeurer pratiquement vides pendant la semaine, alors que leur capacité ne leur permet pas d'accueillir, le samedi et le dimanche, tous ceux qui voudraient les utiliser. Or, dans le même temps, on voit des équipements dont le rythme d'utilisation est à l'inverse de celui-ci.

Il est donc indispensable de pratiquer une politique rationnelle et cohérente pour l'utilisation complète des équipements existants. Mais il est aussi nécessaire de veiller à l'adaptation des équipements à créer, et peut-être même aussi de certains équipements existants, car il convient — vous avez eu raison de le souligner — de donner une priorité aux équipements légers et rustiques, et — pourquoi pas ? aux équipements mobiles. Ces équipements correspondent aux besoins des jeunes. Ils sont aussi les plus

faciles à adapter à des besoins et à des situations de plus en plus variés.

La deuxième catégorie d'observations touche à la nécessité d'une redistribution des méthodes d'intervention de l'Etat dans le domaine de l'éducation populaire.

En effet, l'utilisation qui est faite des crédits de l'éducation populaire consiste beaucoup trop souvent en une sorte de saupoudrage au bénéfice de multiples organismes, associations et sociétés, dont les activités n'ont parfois que de très lointains rapports avec les missions du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

N'y a-t-il pas là un risque évident de gaspillage, à la fois d'argent, d'énergie et, vous le dites et c'est vrai, de bonne volonté, ainsi que M. Barrot l'a justement rappelé ? Il semble, en tout cas, nécessaire de limiter l'intervention de l'Etat soit dans le temps, soit à certains types d'activité.

Dans le temps, cela signifie que l'intervention de l'Etat doit être le plus souvent conçue comme une action d'incitation en vue du développement ou de la création d'activités nouvelles dont l'utilité apparaît évidente, et qui ne pourraient exister si l'Etat n'en prenait au départ l'initiative. C'est le cas, par exemple, d'une auberge de jeunesse dont l'Etat devra faciliter la création. Mais une fois cette auberge créée, on ne voit vraiment pas pour quelle raison l'Etat continuerait à en assumer la charge, alors que cet établissement peut fonctionner dans des conditions de gestion tout à fait normales.

En revanche, il est des actions permanentes qui ne peuvent être le fait d'autres associations ou d'autres organismes et que l'Etat, par conséquent, doit prendre en charge. C'est ainsi que, dans le domaine de la prévention de la délinquance juvénile, il est bien évident qu'il appartient à l'Etat d'assumer la responsabilité pleine et entière des actions qui doivent être menées.

D'une manière générale, on peut donc considérer qu'il convient, en matière d'éducation populaire, de bien distinguer les actions d'incitation, pour lesquelles l'Etat ne doit jouer qu'un rôle limité, et les actions de caractère permanent, dont il doit assumer la charge et la responsabilité.

La dispersion des aides de l'Etat ne peut avoir que des résultats décevants. Elle représente d'ailleurs une tradition déplorable avec laquelle il faut rompre aujourd'hui. A cet égard, la politique courageuse que vous avez engagée doit être poursuivie et complétée, monsieur le secrétaire d'Etat, si l'on veut rendre à l'éducation populaire le rôle capital qu'elle doit jouer pour l'insertion de la jeunesse dans notre société.

Une dernière catégorie d'observations m'est inspirée par les difficultés que vous rencontrez dans un autre domaine qui est celui de la formation des cadres et des animateurs.

Chacun sait que la formation de conseillers spécialisés, comme, d'ailleurs, la formation de moniteurs bénévoles, se heurte bien souvent à l'obstacle que représentent les obligations professionnelles. Ceux qui, à titre bénévole, sont prêts à acquiescer la formation voulue, ne peuvent malheureusement disposer, dans la vie civile, du temps nécessaire à leur formation.

D'autre part, s'il y a lieu d'être profondément satisfait des décisions prises en ce qui concerne le développement de l'éducation physique dans l'enseignement du premier degré, il faut bien constater, pour diverses raisons, que les instituteurs auxquels incombe la responsabilité de cette discipline ne peuvent l'assurer dans des conditions satisfaisantes.

Et cependant des formules pratiques pourraient être rapidement mises en œuvre grâce à une meilleure liaison et grâce à une meilleure coordination entre les moyens dont disposent le secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, d'une part, et le ministère de la défense nationale d'autre part.

En effet, dans la vie de presque tous les jeunes gens, il existe à ma connaissance une période pendant laquelle ceux-ci sont particulièrement disponibles. Je veux parler du service militaire.

Cela m'amène d'ailleurs à vous demander s'il n'y aurait pas avantage à rechercher une meilleure utilisation du service civil créé par la loi de 1965.

Il est clair, en tout cas, puisque nous devons faciliter la promotion de l'éducation physique, la pratique des sports, et plus généralement même l'animation des organisations de jeunesse, qu'il y a là un moyen que nous ne devons pas négliger.

Si on prend l'exemple des conseillers chargés d'animer les sociétés sportives locales, on constate trop souvent que les candidats ne peuvent profiter pleinement des stages organisés à leur intention, soit sous forme de stages de six jours bloqués, soit sous forme de stages de week-end, car leurs obligations professionnelles ne leur permettent pas de les suivre dans de bonnes conditions. N'y aurait-il donc pas lieu, sur ce point, d'examiner avec le ministre de la défense nationale si ne pourrait être accordée une permission exceptionnelle de six jours à certains sportifs — des sportifs confirmés, bien entendu — qui effectuent leur service militaire, qui n'ont peut-être pas les qualifications

requis pour être incorporés au bataillon de Joinville, mais qui pourraient cependant rendre de grands services aux sociétés sportives locales en acquérant une formation plus poussée ?

C'est un premier point. Mais ne pourrait-on pas — second point — prévoir également, au bénéfice cette fois des instituteurs, des affectations qui leur permettraient, pendant le temps de leur incorporation, de se former à la pratique et à la pédagogie de l'éducation physique ? Ils pourraient alors la dispenser plus facilement dans les établissements où ils seraient affectés à leur retour dans la vie civile.

Il y aurait d'ailleurs plus d'un avantage à de telles décisions, car de nombreux enseignants pourraient ainsi se préparer complètement aux multiples tâches d'animation qui les attendent et qui sont d'ailleurs le prolongement naturel de leur vocation d'éducateur.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, trois catégories d'observations qui sont inspirées, en définitive, par une même préoccupation.

En matière de jeunesse, de sports et de loisirs, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, l'Etat doit procéder à une nouvelle définition de son rôle et, par conséquent, à une meilleure approche des problèmes que pose l'évolution d'ensemble de notre société. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Certes, l'austérité de ce budget ne me satisfait pas car, tout comme vous, mesdames, messieurs, comme tous les Français, j'aurais aimé que la conjoncture financière nous permette d'avoir un budget en expansion.

Mais, je le répète, la défense du franc doit passer en priorité absolue.

C'est la raison pour laquelle je souscris entièrement à tout ce qui a été dit au sujet des difficultés d'application de notre politique. Cependant, vous me permettez de faire une distinction entre ce que j'appellerai des suggestions raisonnables et des critiques qui relèvent du dénigrement systématique.

On me dit, d'autre part, que les crédits du titre IV — c'est-à-dire les moyens d'intervention destinés à la politique d'éducation populaire — sont diminués dans une proportion dramatique — et je vous en donne bien volontiers acte, monsieur Barrot — et, d'autre part, que nous ne ménageons pas les moyens de prendre en main la jeunesse française en tentant de faire accroire que je ne sais quels bruits de bottes se fait entendre derrière ces maigres crédits.

J'admets qu'on déplore la diminution des crédits du titre IV, mais alors qu'on ne prétende pas, en même temps, que ces crédits squelettiques me permettront d'encadrer la jeunesse française ! Je vous assure que mon souci primordial est de laisser la liberté, et la liberté la plus totale, à cette jeunesse, car cette liberté est le bien le plus précieux.

Il est contradictoire également, d'un côté, de vanter l'éducation physique telle qu'elle est préconisée en France par certains théoriciens qui trouvent dans certain journal des colonnes complaisantes et, d'un autre côté, de louer le système d'éducation physique pratiqué dans les pays de l'Est.

Savez-vous, messieurs, que, dans les pays de l'Est, le temps de travail d'un professeur d'éducation physique est de quarante heures par semaine ? Et je ne pense pas que son temps de congé soit de vingt-cinq semaines par an. Alors, que diraient vos syndicats si d'aventure je proposais la mise en vigueur en France du temps de travail effectué dans d'autres pays ?

Soyons raisonnables ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Paul Cermolacce. Il faut comparer ce qui est comparable !

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. On a dit également que la magie du verbe — je ne savais pas que je possédais ce don magique — allait remplacer les équipements.

Puisque vous évoquez la magie du verbe, je parlerai moi, de la magie des chiffres. Et je dois répéter ceux que j'ai déjà énoncés à cette tribune.

Les crédits d'équipement étaient, en 1958, de 90 millions. Ils ont été, l'an dernier, de plus de 400 millions de francs !

Certes, cette année, ils sont en diminution, mais, ainsi que l'a dit votre rapporteur, il convient de considérer le budget dans son ensemble et de ne pas s'attacher à l'examen systématique d'une de ses parties. Et ne nous demandez pas toujours — je vous en prie — d'ignorer la conjoncture. Nous devons être réalistes et la magie du verbe ne saurait jamais cacher la réalité des faits. Parce que nous sommes réalistes et pragmatiques, nous devons défendre ce budget. Parce que nous sommes

pragmatiques, je veux que ce budget ne nous condamne pas à l'immobilisme, je veux qu'il nous permette malgré tout de dessiner les directions dans lesquelles le pays doit s'engager en matière d'éducation physique et sportive.

Je regrouperai par chapitres les questions qui m'ont été posées afin de donner à chacun d'eux une réponse globale.

Tout d'abord, en ce qui concerne le sport à l'école, je voudrais donner une place privilégiée au tiers temps.

Bien sûr, monsieur Ollivro, il ne faut pas engager une politique si l'on n'en a pas tous les moyens. Mais je suis heureux, tout en reconnaissant avec vous que nous n'avons pas tous les moyens d'appliquer immédiatement le tiers temps, que M. le ministre de l'éducation nationale ait pris la décision de l'instituer. En effet, vous admettez sans doute avec moi qu'il est préférable, au début, de pratiquer le tiers temps de façon fragmentaire, dans certains points du territoire, quitte à le généraliser ensuite progressivement plutôt que de ne pas l'appliquer du tout.

Je n'ai pas l'impudence de prétendre que, dès l'année prochaine ni même dans les années à venir, le tiers temps sera effectivement étendu à tout le territoire, mais on constate une prise de conscience de sa nécessité.

Tous les renseignements que je possède montrent l'adhésion profonde des instituteurs au tiers temps et cette adhésion fera plus que ne pourraient faire des crédits supplémentaires.

Ces crédits, certes, sont nécessaires. J'en suis conscient et nous essaierons de les trouver. C'est parce qu'il nous faut des crédits d'équipement que je demande que priorité soit donnée aux installations qui servent aux scolaires, je ne dis pas aux installations purement scolaires.

Monsieur Delorme, avec toute l'amitié que je vous porte, permettez-moi de vous dire, au sujet de l'institut universitaire de technologie de Saint-Maur, que je ne vois pas l'intérêt pour un I. U. T. de posséder à la fois un gymnase, une piscine et un stade qui ne serviraient qu'à ses élèves. Je préfère m'en tenir à la solution raisonnable que nous avons décidée avec les municipalités et qui consiste à réaliser des équipements qui serviront non seulement à l'I. U. T. mais aussi au collège d'enseignement secondaire et aux enfants du quartier.

Nous disposons à Grenoble, dans le cadre de l'université, de magnifiques installations sportives. Ces installations sont éloignées de la ville. Nous avons voulu, cet été, leur accorder les crédits pour qu'elles fonctionnent. Cette tentative s'est soldée par un déficit notable, la fréquentation ayant été moins forte qu'il n'était prévu.

Je ne suis pas d'accord non plus avec ceux qui prétendent que tous les étudiants doivent profiter gratuitement des installations sportives universitaires. J'admets parfaitement que les étudiants boursiers n'aient pas à donner leur quote-part, mais je ne vois pas pourquoi l'étudiant fortuné ne débourserait rien pour la fréquentation des installations sportives universitaires, quand parfois il s'y rend dans une voiture de grand luxe qui coûte au kilomètre l'équivalent d'une cotisation de toute une année pour la fréquentation de ces installations. Au nom de l'égalité, je vous en prie, n'instituez pas une fausse égalité ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Parlons, maintenant, des professeurs et des enseignants. Monsieur Mazeaud, vous nous avez dit qu'il fallait libérer certains centres régionaux d'éducation physique et sportive pour en laisser l'utilisation aux fédérations. Je suis entièrement d'accord avec vous. En effet, dans le cadre de la réforme que nous entendons opérer au sujet de la formation de professeurs d'éducation physique, nous voulons qu'à plus ou moins brève échéance, la formation soit dispensée dans les unités d'enseignement et de recherche, libérant ainsi les centres régionaux qui retourneraient à leur vocation initiale de centres sportifs.

Monsieur Ollivro, bien entendu, il conviendra de revoir le statut des moniteurs. Notre intention est de travailler dans ce sens.

Il faut employer les bénévoles, préconise M. Destremau. Je partage d'autant plus son avis que, dans les activités de plein air ou sportives, ou même pendant les après-midis de loisirs, il me paraît convenable que nos enfants soient encadrés par les plus âgés d'entre eux.

Cette prise de responsabilité par les jeunes ne fera qu'ajouter à la valeur éducative du tiers temps à l'école.

Selon M. Madrelle, j'aurais engagé des discussions avec les syndicats de professeurs d'éducation physique. Etais-je absent de mon bureau ce jour-là, dématérialisé ?

Il a été question de discuter avec les syndicats des professeurs d'éducation physique, du nombre des postes qui devraient être pourvus, puis on n'en a plus parlé.

J'ai le souvenir d'une entrevue où nous étions convenus qu'avec les syndicats nous aurions deux types de discussion : d'une part, des discussions corporatives et syndicales et, d'autre part, une sorte de concertation portant sur l'éducation physique.

On s'en est tenu là. Pour ma part, je n'ai plus eu connaissance que d'un pamphlet, dans lequel, aux pages 1 et 4 il était certes question de revendications corporatives mais où, aux pages 2 et 3, on démontrait comment il fallait démolir notre société dite capitaliste, pour réaliser en France le paradis des pays de l'Est.

C'est là tout ce que je puis dire quant aux discussions engagées avec les syndicats d'éducation physique.

Monsieur Mazeaud et monsieur Fortuit, vous avez évoqué la nécessité du plein emploi. Vous savez combien je partage votre souci, car c'est là une question de bon sens.

Sans doute la France est-elle insuffisamment dotée d'équipements sportifs, notamment dans les grandes villes, mais il est inadmissible et lamentable que les équipements existants, aménagés à grands frais, ne soient pas utilisés à plein.

M. Tiberi a souligné les difficultés, qui sont réelles, rencontrées par le démarrage du tiers temps dans les grandes agglomérations, spécialement à Paris.

Je viens de le dire, nous manquons d'équipements sportifs. Mais ce n'est pas le seul problème. Il faut également des crédits pour assurer le transport des élèves. Nous y avons évidemment pensé puisque le crédit de 1969, qui était de 2.360.000 francs, est augmenté d'un million pour 1970. Cette mesure, encore insuffisante certes, marque cependant la volonté du Gouvernement de doter toujours plus largement cet important chapitre du transport des élèves.

D'autre part, en accord avec M. Michelet, nous étudions la possibilité d'installer dans le jardin des Tuileries de petites aires de sports où les enfants du voisinage, dans le cadre du tiers temps, pourraient pratiquer l'éducation physique.

En ce qui concerne le grand problème des sociétés sportives, je ne puis qu'être d'accord avec M. Bernard Marie quant à l'hommage à rendre à ces animateurs bénévoles qui permettent la pratique du sport en France. J'estime, comme lui, que ce n'est pas en fonctionnant, en caporalisant le sport qu'on fera de la France une nation à la fois libre et sportive. C'est, au contraire, avec ces bénévoles, qui se donnent de tout cœur à leur tâche, que nous devons œuvrer. Et s'il est un regret que je puis émettre à cette tribune, c'est qu'une plus grande coordination, voire une plus grande compréhension, ne règne pas entre le sport scolaire et le sport tel qu'il est pratiqué dans les associations, entre les professionnels de l'éducation physique et les bénévoles des associations.

Dans cet esprit, les carrefours sportifs, les écoles de sport sont le lieu privilégié et tout indiqué où cette rencontre pourra se faire. Et, dans le même esprit, nous voudrions que la formation des professeurs d'éducation physique, dans le cadre des unités d'enseignement et de recherche, supprime cette ségrégation que l'on déplore dans les C. R. E. P. S. et à l'E. N. S. E. P. S.. Nous voudrions que nos futurs professeurs, formés dans le cadre de l'Université, au sein des équipes sportives universitaires, prennent davantage conscience qu'il y a, à côté de l'éducation physique à l'école, un sport d'association dont l'importance est considérable.

Oui, monsieur Rickert, il est bien dans l'intention du secrétariat d'Etat d'essayer, chaque fois que cela sera possible, d'exonérer les associations des taxes qu'elles acquittent, et déjà de nombreuses fédérations en sont exemptées. Notre action constante à ce sujet tend à la diminution de leurs charges.

J'ai d'ailleurs dit, dans mon exposé liminaire, que nous nous préoccupions, en accord avec le ministère des finances, de supprimer certaines sujétions qui pèsent sur les associations.

S'agissant des associations d'éducation populaire, croyez bien, monsieur Barrot, qu'il n'est pas dans mon intention de les mettre à mort. Loin de là. Mais, vous le savez, les impératifs budgétaires nous laissent une marge de manœuvre très réduite, et il est des activités qui, sans être prioritaires, nécessitent l'aide de l'Etat, sous peine de disparaître. Encore une fois, il a fallu que nous dégagions des crédits pour faire face à des actions prioritaires : je pense notamment aux équipements, au tiers temps, au transport des élèves, au plein emploi.

Je partage entièrement l'opinion de M. Fortuit quant au rôle que doit jouer l'Etat à l'égard des associations. Ce rôle est double. Il est d'abord d'incitation auprès d'associations qui, par la suite, pourront fonctionner sans l'aide des pouvoirs publics, ce qui est souhaitable.

Récemment, visitant un centre d'hébergement, j'ai appris que son fonctionnement était si lourd — ses directeurs eux-mêmes le reconnaissaient — que le prix de journée était supérieur à celui qui est demandé par certaines sociétés privées. Or cela est inadmissible pour un centre qui bénéficie de l'aide de l'Etat. Indiscutablement, la cause en était une mauvaise gestion, et de cela nous sommes comptables.

Par contre, il est des activités qui méritent le soutien constant de l'Etat, tels les clubs de prévention. Bien entendu, nous devons prendre complètement en charge le fonctionnement de ces associations, quitte à veiller à ce qu'elles utilisent judicieusement les fonds qui leur sont attribués.

J'en viens à la question des offices d'échanges. Il ne faut pas regretter l'argent que nous coûtent l'office franco-allemand et l'office franco-québécois, et à cet égard je déplore que les critiques aient porté uniquement sur l'office franco-québécois et que l'on ait passé sous silence l'office franco-allemand. Si l'on entend critiquer les offices, il faut les critiquer en bloc.

Mais n'oubliez pas, mesdames, messieurs, que ces offices répondent à une aspiration fondamentale de notre jeunesse, qui est avide d'échanges internationaux.

Je suis bien d'accord avec l'orateur qui a dit qu'à partir du moment où des fonds sont mis à la disposition des offices, ils profitent également aux fédérations et aux associations qui groupent des jeunes et qui organisent des échanges internationaux.

Comment mieux dépenser son argent que de s'en servir pour faire connaître à notre jeunesse la jeunesse des pays voisins ou la jeunesse du tiers monde? N'est-il pas préférable de financer l'office franco-allemand ou l'office franco-québécois que d'avoir un jour à financer une guerre contre un pays peuplé par les frères de notre jeunesse? (*Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Ollivro partage mon sentiment quand il souhaite la régionalisation des maisons de la culture. Je pense avec lui que la jeunesse est non seulement avide d'un certain particularisme régional mais qu'elle veut aussi connaître la jeunesse des pays voisins. Je n'y reviens donc pas.

La formation des animateurs doit être une des préoccupations fondamentales du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Pour 1970, vous le savez, j'ai déjà tracé les grands axes d'une action tendant à mieux organiser la formation de ces animateurs. Cela n'exclut pas, monsieur Fortuit, une concertation avec le ministre de la défense nationale pour voir dans quelle mesure nous ne pourrions pas, pendant la durée du service militaire et au titre du service civil, demander à certains jeunes d'assumer des tâches d'animation ou leur proposer d'acquérir un complément de formation qui leur serait utile dans la vie civile.

Je vous ai parlé des équipements à propos du sport à l'école. Si cette année le budget d'équipement est en diminution par rapport à l'an dernier, il ne faudrait pas pour autant oublier les efforts que la V^e République a faits en matière d'équipements. Pour qu'une chose soit sue, il est bon de la répéter inlassablement. Je rappelle donc — excusez cette litanie — que nous avions 72 piscines couvertes en 1958 et que nous en avons 263 aujourd'hui. Nous avions 504 piscines de plein air et nous en avons maintenant 1.228.

M. Maurice Nilès. Il y en a qui ne vous ont pas coûté cher!

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ce n'est pas, en tout cas, le parti communiste qui les a financées.

M. Maurice Nilès. Ce sont les collectivités locales, et pas vous!

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Elles ont, en tout état de cause, été financées par les contribuables. Par quel arbitraire faites-vous une différence entre les contribuables? Je paie moi-même des impôts, et, que les avertissements soient blancs ou jaunes, l'argent sort toujours de mon portefeuille et profite toujours à la nation française! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

Je poursuis mon rappel. Nous avions 1.954 gymnases en 1958, nous en avons 3.814 aujourd'hui. Nous avions 1.784 maisons de jeunes, nous en avons 2.811.

Il était bon de rappeler ces chiffres au moment où l'on nous accuse de ne pas avoir de politique d'équipement et de vouloir étrangler l'éducation populaire!

En ce qui concerne l'école nationale de ski et d'alpinisme, nous avons parfaitement conscience, monsieur Mazeaud, qu'elle doit prendre un nouveau départ. Cet établissement qui, vous vous plaisez à le reconnaître, est un des fleurons du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, doit recevoir une nouvelle promotion. Dans le cadre de la modernisation des équipements de Chamonix, nous envisageons l'éventualité non seulement de transférer l'école dans des locaux mieux adaptés, mais encore de lier son activité à un institut de technologie ou à un C. E. T. qui s'intéresserait aux problèmes de la montagne et des stations de sports d'hiver. C'est ainsi que nous permettrons à notre école de ski et d'alpinisme de prendre un nouveau départ.

S'agissant de l'équipement dans les zones à urbaniser en priorité, monsieur Ollivro, nous avons engagé des pourparlers avec le ministère de l'équipement, afin que les terrains dévolus au sport soient banalisés, comme vous l'avez dit, c'est-à-dire ouverts et accessibles à tous. Ainsi, une même surface permettra une meilleure utilisation.

M. Carpentier a regretté la disparition du haut comité de la jeunesse. A vrai dire, il a disparu tout seul, car, lors des événements de mai, tous ses membres ont démissionné. Je ne pouvais tout de même pas leur courir aux basques pour les faire revenir sur leur démission.

Nous avons alors mis sur pied un haut comité de la jeunesse et des sports qui comprendra deux sections, une section de la jeunesse et une section des sports. Nous avons tracé le cadre de ce haut comité consultatif, mais, en outre, nous recueillerons les avis de toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi que des fédérations sportives, afin que rien ne se fasse sans leur accord.

En effet, pour moi, la concertation n'est pas un vague forum où chacun émet des idées dans le désordre le plus absolu. Je ne crois pas à la concertation dans la cour de la Sorbonne, telle qu'on nous l'a montrée. Je pense qu'un ordre du jour est une bonne chose et que l'ordre tout court permet un travail fructueux.

C'est ainsi que nous entendons mener à bien la constitution de ce haut comité qui, en tout état de cause, devrait voir le jour dans les premiers mois de 1970.

Le Fonjep, c'est-à-dire le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, continue sa mission. Sans doute ai-je supprimé vingt postes à la fédération française des maisons de jeunes et de la culture, mais ces vingt postes ont été transférés au fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, dont le fonctionnement me donne entière satisfaction.

On a beaucoup parlé du concours de pronostics. Je le dis à l'Assemblée nationale, après l'avoir clamé à de multiples reprises, je suis fondamentalement opposé aux concours de pronostics, comme je suis opposé à tous les jeux de ce genre, qu'il s'agisse du tiercé, de la Loterie nationale, de la roulette, de la boule ou du baccara.

Je vous mon ami Jacques Chirac sursauter! Bien entendu, je m'exprime là à titre personnel.

En tout état de cause, je n'attacherai jamais mon nom à un financement des activités de la jeunesse par le biais d'un concours de pronostics.

Je ne veux pas que les stades soient remplis, le jour d'un grand match de football, par des parieurs qui se dérangeront pour voir, non plus plus du sport, mais, en quelque sorte, des gladiateurs ou des chevaux qui galopent sous leurs couleurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Le football professionnel, quand il atteint un certain niveau, remplit les stades. En revanche, quand le spectacle sportif est médiocre, les stades sont désertés. Il appartient aux associations d'offrir un spectacle de qualité, c'est-à-dire un spectacle où les sportifs reconnaissent le sport. A ce moment-là les stades seront pleins et les associations florissantes.

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. Me permettez-vous, de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat?

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. J'interviens à titre personnel et non comme rapporteur.

S'agissant du football professionnel, je voudrais évoquer une expérience en cours à Nancy.

Le football professionnel y ayant décliné, une équipe de jeunes et d'anciens a repris l'affaire en main, en recrutant, pour commencer, des joueurs professionnels sans trop grande notoriété.

Ils se sont assigné un but sportif, évidemment, mais aussi une mission d'éducation sportive, en exigeant de ces joueurs professionnels qu'ils soient professeurs de football dans les écoles primaires.

Ils ont constitué également une association de supporters, et, grâce à leur dynamisme, cette association compte aujourd'hui 5.000 adhérents, cependant qu'une moyenne de 8.000 spectateurs assistent aux matches.

Il conviendrait, monsieur le secrétaire d'Etat, d'aider — il ne vous en coûtera rien — ces gens qui, à Nancy, mais aussi à Sedan et ailleurs, se battent pour recruter à la fois de bons joueurs, des spectateurs et des sociaux, puisqu'on les appelle ainsi. Ce sont, en effet, des sociaux puisqu'ils vous aident dans votre œuvre de sport à l'école en donnant des leçons de football dans l'enseignement primaire et secondaire.

Aidez-les dans toute la mesure du possible, non pas financièrement, mais en usant de votre autorité pour obtenir des pouvoirs publics — et, disant cela, je me tourne vers votre collègue M. Chirac — un allègement, voire la suppression des taxes qui leur sont actuellement imposées, bien que leur action sportive se double d'une tâche d'enseignement dans des écoles primaires ou secondaires. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je vous remercie, monsieur Souchal. Je dois dire qu'avec M. Chirac nous avons des discussions assez sérieuses et assez poussées sur le problème de l'exonération des taxes frappant le football.

Enfin, il a été dit et répété que si le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports était rattaché au ministère de l'éducation nationale, tous les problèmes seraient résolus.

Je ne crois pas, pour ma part, à la magie du verbe, bien qu'on m'accuse d'en user !

M. Henri Lavielle. Il n'a jamais été question de la magie du verbe !

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. A mon avis, que le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports soit rattaché aux services du Premier ministre ou au ministère de l'éducation nationale, les problèmes ne peuvent pas être traités autrement qu'ils le sont. Finalement, il ne s'agit là que d'une fausse querelle.

Nous devons surtout être pragmatiques. La jeunesse a besoin de notre aide, mais elle n'a pas besoin d'être encadrée ; d'ailleurs, elle ne le veut pas !

Si je voulais dégager la philosophie de mon action, je dirais que la jeunesse française est avide de liberté ; et, à ceux qui m'accusent de vouloir la caporaliser, je dirais que je n'ai qu'un but, qu'un souci : briser le carcan dans lequel certains voudraient l'enserrer ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits des services du Premier ministre (section II. — Jeunesse, sports et loisirs) :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : + 23.988.124 francs ;
- « Titre IV : — 9.590.500 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme, 89.047.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 35 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme, 252.900.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 75 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, la parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Je serai très bref, monsieur le secrétaire d'Etat, car vous avez déjà répondu par avance à la question que je voulais vous poser.

J'avais l'intention de déposer un amendement de réduction de la dotation du chapitre 43-54 où un crédit supplémentaire de 3.737.500 francs est inscrit en raison de l'incidence de la dévaluation sur les dépenses faites à l'étranger. Ces dépenses visent les subventions aux offices franco-allemand et franco-québécois.

Tout en reconnaissant l'intérêt de ces offices, je trouve étonnant, légitimement je crois, que dans un titre en réduction de 9.590.500 francs, ce chapitre soit si substantiellement majoré puisque sa dotation passe en pourcentage de 54 p. 100 l'année dernière à 63 p. 100 cette année.

J'estime que cette augmentation devrait, d'une part être prise en charge par un autre département que le vôtre car dans le fond vous n'en êtes pas responsable, et d'autre part être partiellement supportée par nos partenaires qui, eux, vont être favorisés à la fois par notre dévaluation et, pour certains, par leur propre réévaluation.

Quoi qu'il en soit, en face des millions de jeunes métropolitains qui bénéficient — si l'on ose dire — au titre de ce chapitre de 13 millions de francs seulement — c'est tout ce qui reste — il est anormal que 300.000 jeunes seulement utilisent 32 millions de francs au titre d'activités qu'on peut considérer tout de même comme privilégiées.

C'est un problème sérieux ; un problème de gouvernement d'ailleurs et je vous demanderai de bien vouloir l'examiner avant l'élaboration du prochain budget car il me semble qu'il y a une distorsion bien trop importante entre les crédits affectés à la jeunesse qui reste en France et ceux attribués à la jeunesse qui bénéficie des accords franco-allemands et franco-québécois.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Nous avons parfaitement conscience du problème soulevé par M. Marie, mais je crois pouvoir rassurer quelque peu l'Assemblée en indiquant que, par exemple, en ce qui concerne l'office franco-allemand, pratiquement qu'un grand nombre des associations de jeunesse et d'éducation populaire françaises font partie du conseil d'administration de l'office, de sorte que nombre de crédits, par ce canal, transitent finalement vers ces associations et aident à leur fonctionnement.

On peut donc dire que par le canal des échanges avec l'Allemagne, les associations de jeunesse et d'éducation populaire reçoivent une aide substantielle.

Cela dit, n'oubliez pas qu'il s'agit d'accords bilatéraux — soit franco-allemands, soit franco-québécois — et qu'il est difficile, dans la conjoncture actuelle et, à mon avis, peu souhaitable, pour le gouvernement français, de proposer une réduction de ces dotations, car elle risquerait d'être interprétée comme un désir de la part de ce dernier de se désengager de cette politique de réciprocité culturelle qui me paraît indispensable, notamment entre deux pays voisins comme la France et l'Allemagne.

M. le président. La parole est M. Marie.

M. Bernard Marie. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre réponse ne me satisfait pas entièrement.

Vous dites que par l'intermédiaire de ces offices de nombreuses associations culturelles en France bénéficient d'un supplément de moyens de fonctionnement. Il me paraît anormal, dans ces conditions, de parler d'une incidence de la dévaluation de 12,5 p. 100. Lorsque des crédits sont vraiment destinés à des dépenses faites à l'étranger, je comprends que cette majoration leur soit accordée, mais lorsqu'ils sont destinés à des associations françaises je le comprends moins bien.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédit du titre IV.

(La réduction de crédit du titre IV est adoptée.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits de la section II (Jeunesse, sports et loisirs) des services du Premier ministre.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 8350 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)
Transports.

III. — Marine marchande.

(Annexe n° 32. — M. Christian Bonnet, rapporteur spécial, avis n° 837, tome XVII, de M. Miossec, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.